

R. P. 154

10^e Année — N^o 101
Nouvelle série N^o 35

1^{er} JANVIER 1924

FRANCE & MONDE

REVUE DE DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Fondateur : **PROBUS (J. CORRÉARD)**

Directeur : A. MERCIER

Rédacteur en Chef : Em.-A. FOURMOND



LES GRANDES IDÉES HUMAINES

La Pensée française et l'Humanité

Les hommes les plus éminents ont bien voulu, à cette même place, marquer le rôle de la pensée française dans ses rapports avec les manifestations de la vie humaine et avec les forces de l'idéal. Ainsi nous avons vu un disciple d'Auguste Comte rappelant les souvenirs de toute une vie consacrée à rendre meilleur le sort des plus pauvres, nous montrer la pensée française qui s'efforce d'adoucir les conditions du travail des hommes. Nous avons vu un disciple de Saint François de Sales plein, comme lui, de la grâce des lacs alpestres et de la robustesse de nos montagnes savoyardes, montrer cette pensée qui vient donner sa force à la famille, source de la vie. Un grand ami de notre Ligue, dont l'existence a été consacrée pour la plus large part à maintenir les relations entre le vieux monde et le nouveau, a dit comment notre langue et notre race reflourissent en Amérique dans un peuple de cinq millions d'âmes. Voici maintenant le robuste ouvrier de la pensée qui a établi

— 1 —

1



des édifices si bien ordonnés pour servir à l'histoire du catholicisme, marquant l'appui donné par la pensée française à l'idéal religieux pendant qu'un « citoyen du ciel », comme il s'appelle lui-même, nous la montre aux prises avec l'infini. Un esprit toujours ouvert, toujours chercheur, toujours à l'affût du progrès, nous retrace les efforts de notre pensée dans le domaine des sciences exactes et le maître universellement respecté de la peinture française contemporaine nous décrit son évolution dans le domaine de l'art. Un grand lettré nous rappelle justement le rôle éminent de cette pensée française dans la discipline de l'esprit et l'un de nos meilleurs amis, sceptique à la surface, mais, au fond, animé d'une foi profonde dans l'avenir de la France et du monde, nous indique la voie que doit suivre notre pays dans ses rapports avec les jeunes nationalités, pleines de force, qui viennent d'éclorre à travers l'univers. C'est trop d'honneur pour moi d'avoir réuni cette noble floraison d'esprits et d'oser venir aujourd'hui fermer le cycle, en parlant de la pensée française et de l'humanité.

* *

Quelle a été l'influence de la pensée française sur l'humanité dans le passé ? Quel est son rôle dans le présent ? Quelle sera son action dans l'avenir ? Splendide sujet de méditation qui pourrait absorber la vie entière de beaucoup d'hommes.

* *

Dans le passé, la France, avant même d'être la France, a subi d'abord l'influence de la conquête : les traces n'en sont pas encore effacées aujourd'hui. « Notre ennemi c'est notre maître », a dit le plus populaire de nos poètes. L'intendant militaire Le Bars, dont je me plais à évoquer souvent les pensées originales et profondes, se demande si l'on trouverait, chez d'autres peuples, l'équivalent

d'une telle pensée. C'est que le maître, en Gaule, ce fut d'abord le Romain, le Germain ensuite. Et à travers la suite des temps il semble que le peuple français hésite toujours : est-il conduit par les premiers d'entre les siens ou par des adversaires venus d'on ne sait quel côté de l'horizon ? Ainsi l'esprit frondeur se développe à travers la France, mais en même temps, par la contradiction étrange dont toute notre existence nationale est faite, l'esprit de discipline s'y développe avec une force inconnue en d'autres pays.

Voilà pourquoi ces railleries et ces bons mots à l'adresse des clercs tandis que la religion est universellement respectée. Voilà pourquoi ces émeutes contre de mauvais seigneurs tandis que peu à peu grandit l'autorité du Roi. Voilà pourquoi des troubles et des divisions dans certaines cités tandis que, dans l'ensemble, se développe un mouvement commercial et corporatif qui sut faire l'admiration du Monde par la sagesse de ses règles et la correction avec laquelle elles étaient observées.

Vient la grande époque du Moyen Age, le XIII^e siècle français. L'esprit de discipline l'emporte sur l'esprit frondeur. Ici la pensée française se manifeste surtout comme un instrument de propagation de la foi catholique. C'est la France des cathédrales qui rayonne sur le Monde. Elle n'est pas religieuse seulement, elle est aussi riche d'imagination et d'harmonie, souveraine dans le domaine des arts comme nul pays ne l'avait été depuis la grande floraison grecque du siècle de Périclès et dans le domaine trop étroit laissé aux sciences et aux lettres. Elle jouit d'un assez grand crédit pour attirer Dante parmi ses élèves en Sorbonne, tandis que ses chroniqueurs, après ses troubadours et ses trouvères, commencent à établir la grande renommée des lettres françaises.

Mais voici qu'un cataclysme vient à nouveau menacer son existence même ; c'est plus d'un siècle de lutte où elle est menacée de périr sous le joug de l'étranger, jusqu'au jour où, suivant l'admirable parole de Michelet,

« une enfant de douze ans, une toute jeune fille, confondant la voix de son cœur avec la voix du ciel, conçoit l'idée improbable, étrange, absurde si l'on veut, d'exécuter la chose que les hommes ne peuvent plus faire, de sauver son pays ».

Et la gloire de Jeanne d'Arc, sans précédent comme sans exemple dans l'histoire des nations, devient pour la France une source nouvelle de rayonnement dans l'univers. Ensuite c'est la civilisation italienne qui brille d'un plus vif éclat, elle jette à travers le monde sa grâce et son charme pleins souvent de germes empoisonnés. Elle vient se heurter à l'immense effort de révolution religieuse de Luther. La France contribue à faire connaître la civilisation italienne au reste de l'Europe, elle tempère la virulence de l'art d'outre mont en élevant des monuments plus sobres, mais encore riches d'invention et de beauté. Puis, par un acte de justice de Henri IV, elle établit sur sa terre, pour un siècle, la paix religieuse, et une grande époque commence de nouveau.

Politiquement la France prend alors presque toute son étendue et sa consistance définitives ; elle rejoint les nations qui l'ont précédée dans l'expansion coloniale, et elle rayonne surtout par une splendide manifestation littéraire, qui fait de sa langue celle de tout ce qui pense en Europe, qui fait de son art et de ses coutumes la règle sur laquelle viennent se modeler les autres peuples.

Mais voici que la sagesse l'abandonne. Elle suspend la liberté religieuse, et, en réaction, s'élève un violent mouvement des esprits contre la foi. Les possesseurs de terre cessent de remplir leur rôle de guides et de justiciers et l'envie monte à la fois contre eux et contre le droit établi qui leur donne trop de richesse, au milieu de la misère paysanne. L'esprit frondeur reprend le dessus. La France exerce encore une attraction puissante sur le Monde, mais cette fois, la semence que le Monde vient chez elle chercher, c'est celle de la Révolution.

Cependant quand cette Révolution éclate, le Monde

essaye de se dresser contre elle et voici alors une page d'épopée ! Elle fait à la France du bien et du mal. Du bien, parce qu'on admire d'abord l'énergie farouche avec laquelle elle défend le droit national, ensuite le courage et l'intelligence avec lesquels elle conduit ses armées à travers l'Europe. Du mal, parce qu'elle oublie parfois le droit des autres après avoir si magnifiquement défendu le sien. Napoléon reste l'incarnation étrange et géniale de cette magnifique époque de grandeur et de frénésie tout ensemble qui se termine à jamais dans les champs de Waterloo.

*
* *

Voilà le passé ! Car, à partir de Waterloo, nous entrons dans une période où tous les faits ont une répercussion trop directe sur notre existence d'aujourd'hui pour que nous puissions les séparer du présent. Jusqu'alors, la France était un pays incomparablement plus peuplé que les autres Etats d'Europe. Sa littérature et ses mœurs s'étaient imposées au monde. Malgré le développement de la pensée anglaise et de la pensée allemande, et sans avoir fait, sauf pendant la brève période napoléonienne, aucun effort d'*impérialisme*, comme on dit aujourd'hui, elle était arrivée à posséder dans le monde une situation unique qui ne pouvait lui être disputée.

Avec le XIX^e siècle, au contraire, les progrès de la natalité se ralentissent ou s'arrêtent ; la force militaire française existe toujours, mais d'autres pays commencent à organiser des forces semblables. Elle a des poètes magnifiques, des écrivains admirables, de grands artistes, d'infatigables chercheurs... mais, dans les autres pays aussi, on voit de grands hommes de lettres et de science. Enfin, elle a perdu l'organisation qui avait fait sa puissance. Les corporations ont été brisées sans être remplacées par rien. Aucune philosophie ne s'est imposée et la vieille religion s'est éteinte dans bien des cœurs. La petite propriété paysanne se développe, mais sans que les cultivateurs de la terre puissent toujours suppléer

par leur intelligence et leur travail à l'absence de directives communes et d'expérimentations bien faites. Le vainqueur de l'Europe a établi, il est vrai, une législation qui manquait à l'ancien régime, mais les cadres administratifs chargés de l'appliquer manquent de souplesse, deviennent vite, sans qu'on ose les réformer, inadaptés aux conditions de l'existence moderne. Ainsi la France se trouve-t-elle peu à peu dépassée par plusieurs de ses voisins dans le domaine de la natalité, dans celui de la santé publique, dans celui de la production, quelquefois même dans celui de la pensée. Et cependant, pleine de sa gloire d'autrefois, inspirant à ses enfants un amour qui les aveugle, elle se présente toujours à eux comme la grande nation invincible dans les luttes de l'esprit comme sur les champs de bataille. Un dur réveil survient, lorsque l'armée prussienne triomphe en 1870 ; un grand effort de reconstitution fait suite à la défaite ; il est marqué par cette honnêteté française que l'on peut opposer aujourd'hui à la duplicité allemande. Cependant les anciens ferments dissolvants réapparaissent, les progrès appréciables restent trop lents par rapport à ceux que font autour de nous les autres peuples, et alors survient l'immense conflagration de 1914.

En 1914, si la pensée française rayonnait encore sur le monde, le monde ne venait pas y puiser de la force et de l'énergie. De la clarté, de la générosité, de la grâce, voilà ce que l'étranger trouvait dans notre pays et il était tenté de le plaindre, en le voyant, avec des qualités qu'il jugeait féminines, affronter le formidable assaut du peuple allemand. Or, cette France, affaiblie dans sa population, attardée dans ses moyens techniques, mal au point dans son organisation générale, brisée, avec ses ressources incomplètes, l'effort immense de puissance économique et militaire organisée qui l'enserme, improvise des moyens nouveaux de résistance et d'attaque, prend enfin, avec l'aide du monde qui l'admire, la première part dans la victoire commune contre l'impérialisme allemand. C'est d'abord, pendant l'action com-

mune, un débordement d'enthousiasme sans mélange ; pour le monde presque entier, la France a maintenant toutes les vertus. Puis, au bout de peu de temps, sous l'empire d'une propagande habilement conduite, élément nouveau qui n'intervenait pas autrefois dans les rapports de pensée entre les peuples, voici qu'une opinion nouvelle menace de se faire jour, On renverse le jugement de 1914 : alors, on ne prétendait voir en France que générosité, clarté ou grâce, oubliant les réservoirs d'énergie que gardait sa race au fond des maisons et des chaumières ; maintenant, on ne pense plus qu'à sa force, et l'on prétend qu'elle veut en user jusqu'à l'injustice ; on oublie, tant elle a forcé l'admiration, qu'elle lutte encore pour son existence nationale, qu'elle n'est qu'un peuple de 40 millions d'habitants, dont une partie du territoire vient d'être horriblement dévastée, que beaucoup de ses vastes colonies doivent, pour lui servir, être mises en valeur par des efforts nouveaux ; qu'elle a subi des charges financières sans précédent dans l'histoire d'aucun peuple ; qu'un ennemi ulcéré, dont la population est beaucoup plus nombreuse que la sienne, qui possède un outillage industriel admirable, qui a réduit à néant sa dette intérieure, est prêt, au moindre signal, à recommencer une lutte horrible en déchaînant sur le monde des horreurs dix fois plus atroces que celles qu'il vient de connaître au cours des années sanglantes.

*
* *

Et quel est donc l'avenir ? l'avenir de la pensée française et de son rayonnement sur l'humanité ?

Il faut que la France reste la France forte et qu'elle soit en même temps « la douce France ». Il faut qu'elle soit toujours en état de défendre son droit et qu'elle se fasse aussi l'avocat du droit des autres peuples. Il faut qu'elle assure contre toutes les menaces la continuité de son existence nationale, qu'elle conserve, ce qui est la raison d'être de l'amour que lui portent ses enfants, l'amour de la justice et la générosité.

Loin de se fier à la seule valeur des intelligences individuelles, qu'elle leur apporté la forte organisation hors de laquelle plus rien de grand ne peut être tenté dans les sociétés modernes ; il lui faut mettre de l'organisation dans le domaine du travail par une forte constitution syndicale où les éléments patronaux et ouvriers n'existeront pas seulement comme des organismes séparés prêts à entrer en guerre, mais comme des forces unies pour assurer la perfection du travail en même temps que le meilleur sort du travailleur. Il faut de l'organisation dans le domaine de la science, des lettres et des arts afin de faire participer chacun aux résultats obtenus par d'autres et de constituer cette unité dans la variété, qui est la caractéristique des grandes époques. Il faut que cette organisation se fasse par la coopération mutuelle des intéressés, qu'elle soit surveillée et encouragée par la nation au profit du peuple tout entier et non pas au profit d'on ne sait quelles puissances d'argent qui rétabliraient sur le monde le règne d'une féodalité dix fois pire que l'ancienne.

Il y a en France des éléments qui prônent l'ordre et qui ne veulent pas l'adapter à l'esprit de générosité, de solidarité, de progrès social, sans lequel il ne peut exister aujourd'hui. Il en est qui plaident la cause de l'humanité et qui prétendent la servir en appelant à eux toutes les haines, tous les ferments de discorde, tout ce qui tend à dissoudre l'organisation même de la société.

Si la France verse dans l'un ou l'autre de ces excès, si elle embrasse la cause de l'anarchie intellectuelle ou celle des bas égoïsmes financiers, c'en est fini du rayonnement de la France dans le monde, et c'en est fini peut-être de l'existence de la France elle-même.

Si, au contraire, la France unit résolument l'esprit d'ordre et l'esprit de justice, montrant à la fois le sens de la démocratie et celui de la discipline, si elle est résolument nationale et en même temps largement humaine, travaillant à la coopération entre les peuples sans abaisser sa propre force, si elle sait donner l'exemple

Les grandes Idées humaines

d'organisation des sociétés contemporaines que cherchent et n'ont pas encore su trouver les autres peuples, et si son peuple, après avoir montré qu'il n'a pas peur de la mort, sait montrer qu'il n'a pas peur de la vie, alors le XX^e siècle verra le plus splendide rayonnement de la pensée française sur l'humanité.

PROBUS

L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE

En France

Les Données du Problème de la Natalité

Les sociétés humaines peuvent être placées en face de deux dangers : une natalité exubérante qui aboutirait à l'engorgement, trop d'hommes vivant sur un territoire aux ressources limitées, une natalité trop faible qui conduirait à la disparition progressive des races.

Le premier de ces dangers paraît, actuellement du moins, chimérique. Au cours de la longue histoire des hommes, les conséquences redoutées n'ont jamais été produites. Le monde habitable n'a jamais été entièrement peuplé, et les ressources des régions habitées n'ont jamais été utilisées que d'une façon très incomplète. Leroy-Beaulieu a montré avec beaucoup d'autres quelles possibilités immenses sont encore ouvertes même dans les pays les plus civilisés et les mieux exploités. Sans doute, il a pu se produire parfois et il pourra se produire encore que sur un point donné il y ait trop d'hommes, mais en ce cas la ressource de l'émigration subsiste. Aucun peuple n'a encore été contraint à la guerre par une trop forte population. L'exemple de l'Allemagne moderne est très instructif : les Allemands émigraient de moins en moins avant 1914 parce que la prospérité allemande s'accroissait. N'ayant plus besoin d'émigrer ils n'avaient à plus forte raison nul besoin de conquérir. Par contre une natalité insuffisante est une cause de guerre car elle suscite les convoitises des peuples forts qui escomptent des victoires faciles sur les peuples moins nombreux.

Pourtant ce danger de la surpopulation paraît préoccuper encore certains éléments de gauche. On paraît

croire dans certains milieux que la classe ouvrière a tout intérêt à être peu nombreuse puisque, dit-on, moins l'offre de travail est forte plus les ouvriers peuvent se montrer exigeants.

Mais les phénomènes économiques sont infiniment plus complexes que ne se l'imaginent certains observateurs superficiels. D'abord au point de vue politique, la classe ouvrière sera d'autant plus faible qu'elle sera moins nombreuse. D'autre part, au point de vue strictement économique, la diminution des producteurs serait en même temps celle des consommateurs et tendrait à faire fléchir la demande de travail autant qu'elle diminuerait l'offre. Inversement, la demande de travail tend à s'élever avec le nombre des producteurs. Cela est d'autant plus vrai que la classe ouvrière est la plus nombreuse, par conséquent celle qui consomme le plus. Il y aurait beaucoup d'autres objections, sans parler des objections d'ordre national, à opposer aux malthusiens de gauche. Surtout ils ne tiennent pas un compte suffisant de ce fait que le principal facteur du progrès social est la division du travail ; or la division du travail ne produit que grâce au nombre tous ses effets bienfaisants. Par contre, à mesure que le nombre diminue, l'homme se trouve progressivement obligé de suffire de plus en plus à tous ses besoins. La dépopulation tend à ramener l'homme à cet état primitif symbolisé par Robinson dans son île.

Les raisonnements simplistes de nos néo-malthusiens pèchent par la base. Ce qui, inconsciemment peut-être, fait de beaucoup de partisans des doctrines de gauche les adversaires d'une natalité normale, c'est qu'ils sentent qu'une politique qui pourrait favoriser la natalité cadrerait mal avec leurs doctrines.

L'expérience semble en effet prouver de plus en plus que seule la famille avec sa conception traditionnelle peut assurer une natalité normale dans les races aryennes. Or cette conception traditionnelle de la famille repose sur l'autorité du père. Elle n'est pas démocratique au sens où trop de gens comprennent la démocratie. De

plus, une politique qui favoriserait la famille et la considérerait comme la véritable unité sociale, lèserait les intérêts de toute une clientèle électorale pour qui la véritable vie de famille n'existe pas.

Le danger de la surpopulation est nul à l'heure actuelle. Existera-t-il dans quelques dizaines de siècles ? Nul ne le sait, mais la question est sans intérêt pratique pour les hommes d'aujourd'hui. Le danger résultant du manque de natalité est par contre trop réel, et il ne faut pas croire que la France soit le seul pays à en être menacé. Le fléchissement des naissances est considérable depuis vingt-cinq ans dans la plupart des pays germaniques et anglo-saxons, et nous nous trouvons en présence d'une de ces grandes marées de l'histoire qui semblent périodiquement devoir engloutir les civilisations. Il n'y a d'ailleurs rien de rassurant à conclure pour la France de l'universalité du mal : au train où vont les choses nous aurons le temps d'être engloutis avant que nos voisins soient aussi malades que nous.

Il faut considérer le phénomène dans son ensemble si l'on veut pénétrer jusqu'à ses causes profondes. Ce n'est qu'alors que l'on pourra examiner les remèdes.

Il est bien évident que si l'on n'a pas d'enfants, c'est qu'on ne veut pas en avoir. Pour un couple stérile sans le vouloir, il y en a une foule qui suppriment ou limitent volontairement leur fécondité.

Il est incontestable aussi qu'une morale saine commande l'acceptation de la vocation naturelle de l'homme qui est de se perpétuer dans sa race et de semer largement la vie. Dès lors on s'explique l'opinion si répandue que la question de la natalité soit une question morale ou même une question religieuse.

D'autre part, il est certain que les enfants coûtent, qu'ils coûtent même très cher aux ménages peu fortunés. Certaines personnes en ont conclu que le manque de natalité provenait du manque de prospérité économique.

On considère donc le problème de la natalité soit comme un problème moral, soit comme un problème économique. Examinons ces deux conceptions.

La natalité, disent aujourd'hui beaucoup de personnes, est avant tout un problème moral. Elle est aussi un problème religieux, ajoute-t-on, car la religion et la morale sont étroitement unies. Elles sont même inséparables si l'on considère la masse et non quelques individus d'exception. Il faut bien avouer en effet que lorsqu'un peuple cesse d'être religieux, la moralité a toujours une tendance à fléchir.

Mais la natalité est-elle vraiment et avant tout un problème moral et religieux ? On cite à l'appui de cette théorie l'exemple des familles très religieuses où la natalité est généralement plus forte qu'ailleurs, mais des familles très religieuses demeurent malheureusement exceptionnelles. Peut-on espérer faire suivre leur exemple à la majorité des familles ? Cela paraît bien chimérique.

La question serait ainsi mal posée. L'argument le plus fort des défenseurs de cette théorie, c'est qu'il y a plus d'enfants dans nos provinces les plus religieuses que dans les autres.

Ce fait est incontestable, mais la question est de savoir si l'on peut en tirer les conclusions que l'on préconise. Observons d'abord que si la Bretagne, la Vendée, nos provinces de l'Est, sont parmi nos régions les plus prolifiques, le critérium religieux ne joue plus ou joue mal pour expliquer la plus ou moins forte natalité d'autres régions. La Seine avec Paris, les Landes, ont relativement une natalité assez forte et ce ne sont pas là des régions particulièrement religieuses.

Mais surtout ce n'est pas à la France qu'il faut limiter ses observations quand il s'agit d'un phénomène mondial. Dès qu'on l'examine d'un peu haut, on se trouve en présence de faits que le critérium moral et religieux ne suffit pas à expliquer. On constatait avant la guerre une forte natalité dans l'Allemagne du Nord qui, certes, n'était pas particulièrement religieuse et morale. Il en était de même dans la catholique Italie. D'autre part, certains milieux anglo-saxons, tout en restant très reli-

gieux, en évoluant même parfois vers le Catholicisme (le besoin d'un changement de religion est toujours le signe d'une vie religieuse assez intense), ont de moins en moins d'enfants et tendent même à se rapprocher du taux de la natalité française.

Revenons à la France. N'est-il pas avéré que les familles d'alcooliques ont souvent beaucoup d'enfants et que dans des milieux d'un niveau moral assez au-dessus de la moyenne il y en a souvent très peu ?

Tâchons de pénétrer le fond de la question. Croit-on vraiment que ce soit par devoir patriotique ou religieux que le paysan russe, allemand ou italien procréé sa nombreuse famille ? Les cas exceptionnels mis à part bien entendu, et sans tenir compte des élites, a-t-on jamais eu des enfants par devoir ?

Nous ne le pensons pas. Une race prolifique produit des enfants comme un arbre produit des fruits : sans y penser. Mais, dès que la réflexion vient, dès que le calcul commence, tout se transforme, et s'il y a conflit entre le devoir et l'intérêt il serait bien chimérique d'espérer que dans l'ensemble d'un peuple, et l'élite mise à part bien entendu, le devoir triomphera. Il aura d'autant plus de peine à triompher que souvent il ne sera pas clair. Quand la vie est difficile, dira-t-on, doit-on la rendre plus difficile encore en amenant de nouveaux convives à un repas déjà insuffisant ? Ne compromettra-t-on pas l'avenir des enfants déjà nés en leur donnant des frères et des sœurs ? Est-il moral, puisque le mot de morale a été prononcé, d'appeler à la vie des misérables de plus ? Le cri de Sully-Prudhomme n'est-il pas celui de beaucoup de contemporains :

« Demeure dans l'empire innomé du possible

« O, fils le plus aimé qui ne naîtra jamais ! »

La plupart sont incapables d'élever leurs réflexions plus haut et de considérer la race au-dessus de l'individu, de renier comme Sully-Prudhomme leur conception première et de dire enfin avec lui (c'était après 1870) :

« Dans les beaux yeux rougis des Françaises qui passent
« Vois la patrie en pleurs commander les amours. »

Le critérium moral et religieux ne nous paraît donc pas expliquer le phénomène qui nous occupe. Pourtant beaucoup de personnes s'y rattachent encore. La chose n'est pas surprenante si l'on observe que ces personnes, généralement très religieuses, ont peine à comprendre des mentalités différentes des leurs. Leur erreur en tout cas est respectable. Nous n'en dirons pas autant de la tendance de bien des esprits, assez indifférents dans le fond, mais qui trouvent qu'il est commode de rejeter le mal sur un défaut de morale et de religion. Ils savent qu'on parle de réformes sociales destinées à lutter contre le fléau. Ces réformes les effraient ; surtout ils craignent qu'elles ne lèsent leurs intérêts. Qu'il est donc commode de dire : « Les réformes seront inopérantes et inutiles, le problème n'est que moral et religieux ». En parlant ainsi on pense, sans peut-être se l'avouer à soi-même, que l'on s'en tirera à bon compte et sans rien sacrifier.

Passons à la seconde théorie : La dépopulation serait une question économique ; les crises économiques en seraient la cause, les peuples prospères seraient tout naturellement prolifiques.

Cette opinion, qui a été soutenue par beaucoup d'anciens auteurs, reçoit des faits le démenti le plus éclatant. C'est quand Rome a été le plus riche que sa natalité a commencé à baisser. Les barbares qui ont brisé sa puissance n'avaient qu'une richesse : leurs nombreux enfants. De nos jours, ce sont nos régions les plus riches : la Bourgogne, la vallée de la Garonne, qui sont les plus stériles alors que dans le pierreux Massif central, dans les landes de Bretagne, la natalité est restée relativement satisfaisante. La France plus riche et plus fertile que les pays de l'Europe centrale et où la vie est plus facile (les nombreux émigrants que nous recevons de ces pays en sont la preuve) a infiniment moins d'enfants. Inutile de chercher d'autres exemples. Ils viennent en

foule. La misère n'a jamais diminué la natalité, la prospérité ne l'a jamais accrue.

Si donc le critérium économique et le critérium moral se montrent également inopérants en face du problème de la natalité, quel est donc son caractère ? A notre avis c'est un problème psychologique.

Pour que la natalité d'un peuple descende au-dessous du niveau normal, deux conditions sont nécessaires et suffisantes :

Une civilisation assez avancée pour que l'esprit critique ait atteint un certain degré, une société organisée de telle sorte qu'il subsiste un intérêt à ne pas procréer.

Dans les civilisations avancées, l'esprit critique, cet esprit toujours funeste à l'action, soumet à la réflexion une foule d'actes qui jusqu'alors étaient restés purement instinctifs. Cet esprit critique reste toujours rudimentaire dans la masse d'un peuple, mais la critique d'un Homais est suffisante pour appliquer l'esprit d'examen à l'acte sexuel comme aux autres et pour éviter les enfants si l'on a intérêt à les éviter.

C'est ainsi que le problème est de l'ordre psychologique : A un certain âge des peuples on réfléchit plus, on agit moins. Alors même que l'on agit, on calcule toutes les conséquences. On n'est pour cela ni plus ni moins moral, on a seulement les yeux moins fermés. La masse reste aveugle aux lumières trop subtiles qui pourraient faire apercevoir les intérêts supérieurs au-dessus des intérêts immédiats. Elle ne voit que ces derniers, mais désormais elle les voit. Elle a appris à ruser avec ses instincts au lieu de se laisser conduire par eux aveuglément.

Le critérium psychologique appliqué au problème de la natalité explique d'une façon à peu près complète tous les phénomènes du passé et tous ceux d'aujourd'hui. C'est quand Rome a eu déjà une longue histoire derrière elle, à l'époque de sa plus haute civilisation, que sa natalité a commencé à décroître. Il en a été de même de la France et le mal s'étend aujourd'hui aux pays ger-

maniques et anglo-saxons d'une civilisation presque aussi avancée que celle de la nation française et où le développement de l'esprit critique n'est en retard que d'un siècle ou deux sur celui du nôtre. C'est ainsi que s'explique que le mal ne soit encore chez eux qu'à son début. Ils ont encore des excédents de naissance très appréciables, mais ces excédents, on le sait, sont en baisse constante.

De même dans nos provinces françaises, plus le degré de civilisation est élevé, plus l'esprit critique est développé et avec lui sa conséquence fatale : la stérilité volontaire. Les pays riches de petites propriétés paysannes, les milieux de fonctionnaires, les régions où l'instruction est le plus répandue sont les plus atteints. Par contre les agglomérations ouvrières, les rudes populations de montagnards ou de pêcheurs ont encore un nombre relativement élevé d'enfants.

Ce qui a pu causer certaines confusions, c'est que l'esprit critique des foules, cet esprit critique qui demeure forcément rudimentaire, est également défavorable à la religion et à la natalité. On assiste donc simultanément à deux phénomènes : une diminution de l'esprit moral et religieux, un affaissement de la natalité. Ces deux phénomènes ne sont pas causés l'un par l'autre, ils ont seulement une origine commune.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas de remède et qu'il faille coucher la patrie avec une sérénité impie dans le linceul de pourpre où Renan prétendait étendre les dieux morts ? Nullement ! Sans doute on ne pourra plus fermer des yeux qui se sont entr'ouverts et quant à leur donner ces clartés complètes qui permettent d'apercevoir les intérêts supérieurs de la race, d'exalter pleinement l'individu lui-même par l'acceptation du sacrifice, ce serait évidemment une chimère. Il faut en effet toujours songer non à l'élite, mais à la masse qui n'est jamais d'une essence supérieure.

Mais si l'on ne peut supprimer le calcul, on peut en modifier les données. Les lois sont impuissantes à changer les mœurs, mais elles sont puissantes pour transfor-

mer les intérêts. On peut, on doit accepter une réforme sociale assez profonde pour supprimer entièrement l'intérêt à la stérilité, et pour faire rentrer l'homme et surtout la femme dans cette formation essentielle de la famille que tant de gens cherchent aujourd'hui à désertier. Quand un jeune homme ou une jeune fille pourra se dire : que j'aie ou non une famille normale, je n'en serai ni plus ni moins à mon aise, je n'en pourrai ni plus ni moins m'accorder telle distraction ou tel avantage. Quand les parents d'un ou deux enfants pourront se dire : que nous donnions ou non des frères et des sœurs à nos enfants déjà nés, cela ne changera pas l'héritage de ceux-ci à notre mort. Alors, mais alors seulement, le génie de l'espèce, débarrassé des entraves qui le paralysent, sauvera nos races menacées. Alors, mais alors seulement, la religion et la morale, trouvant devant elles le champ libre, pourront exercer utilement leur action qui restera indispensable aussi longtemps qu'il y aura des êtres doués de conscience, de pensée et d'aspirations.

Mais qu'on ne s'imagine pas atteindre des résultats quelconques au moyen de demi-mesures. Ces demi-mesures ne doivent être considérées que comme un acheminement vers une réforme complète. Par elles-mêmes elles ne donneront aucun résultat que celui d'apporter un peu plus de justice, de répartir un peu mieux les charges, de reconnaître un peu mieux les droits. Ce sera déjà quelque chose, mais il faut bien se dire qu'on n'achètera pas au moyen d'aumônes une natalité normale ; quand on a commencé à calculer, on ne se laisse plus leurrer par des mots. Pas plus que pendant la grande guerre, on ne sauvera aujourd'hui la patrie à prix réduit.

Deux dangers mortels menacent la société : l'avènement du communisme d'une part, le maintien de notre régime ultra individualiste de l'autre. Ces deux conceptions sociales, si différentes pourtant, procèdent de la même erreur : la méconnaissance de l'égoïsme humain. Elles ne tiennent ni l'une ni l'autre un compte suffisant

L'Organisation de la Démocratie

de l'intérêt individuel, ce facteur essentiel de la vie sociale et des progrès sociaux. Le communisme ne serait viable que dans une société où les hommes seraient devenus altruistes. Notre régime social ne laissera vivre nos races parvenues à leur degré actuel de civilisation que si l'individu renonce à songer à ses intérêts propres. De pareils espoirs sont chimériques. Il faut donc chercher une formule sociale nouvelle si nous voulons vivre. Or vivre reste le devoir suprême pour une nation qui a le passé de la nôtre, et qui vient d'accepter le sacrifice de quinze cent mille de ses enfants.

Roger CRUSE.

ŒUVRES DU JOUR

Un programme politique de Victor Hugo en 1848

et le Plan de Rénovation Nationale

C'est en 1848. La monarchie de Juillet vient de sombrer dans une révolution qui, pour n'avoir duré que peu de temps, n'en a pas moins ébranlé la société française jusqu'en ses profondes assises.

Quelques hommes, énergiquement, sont intervenus. Ils ont réussi à constituer un gouvernement provisoire. Ils ont osé assumer la lourde tâche de créer de toutes pièces un état social nouveau pour le substituer à l'ordre de choses aboli, en tenant compte des aspirations populaires qui se sont manifestées. L'une des premières tâches qui s'impose à eux est d'appeler la démocratie à se prononcer pour désigner la représentation nationale.

Ce que furent ces élections-là ; quelles compétitions s'y manifestèrent ; quelles polémiques s'y engagèrent sur les hommes autant que sur les principes ; il faut, pour se le représenter aujourd'hui, considérer que 1848 fut la suite de 1830, le règne de Louis-Philippe ne formant qu'une transition, d'ailleurs marquée de troubles fréquents, dans la période révolutionnaire qui s'étend de la Restauration à la II^e République.

Ultra-royalistes, constitutionnels, bonapartistes, républicains y sont face à face, sans compter les adeptes des nombreuses sectes surgies de cette vaste fermentation sociale et dont le saint-simonisme, le fourriérisme, le club de l'Atelier sont les plus connues. De la multitude des candidatures qui s'affrontent, dans le département de la Seine, un nom surgit : celui d'un homme qui n'est

point candidat, mais autour duquel se groupent plus de soixante mille suffrages.

Victor Hugo, membre de la Chambre des Pairs sous Louis-Philippe, répond à cet appel enthousiaste : il accepte de représenter les électeurs parisiens à l'Assemblée nationale. Et, comme le génie même ne saurait dispenser un candidat de soumettre au collège électoral, en même temps que sa personnalité, ses œuvres, son passé, la profession de foi qui engage son avenir, Victor Hugo adresse à ses concitoyens la déclaration que voici :

*
* *

Mes Concitoyens,

Je réponds à l'appel des soixante mille électeurs qui m'ont spontanément honoré de leurs suffrages aux élections de la Seine. Je me présente à votre libre choix.

Dans la situation politique telle qu'elle est, on me demande toute ma pensée. La voici :

Deux républiques sont possibles.

L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera de gros sous avec la colonne, jettera bas la statue de Napoléon et dressera la statue de Marat, détruira l'Institut, l'École polytechnique et la Légion d'honneur, ajoutera à l'auguste devise : Liberté, Égalité, Fraternité, l'option sinistre : ou la Mort ; fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit qui est la fortune de tous et le travail qui est le pain de chacun, abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendre, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, niera Dieu ; remettra en mouvement ces deux machines fatales qui ne vont pas l'une sans l'autre : la planche aux assignats et la bascule de la guillotine ; en un mot, fera froidement ce que les hommes de 93 ont fait ardemment, et, après l'horrible dans le grand que nos pères ont vu, nous montrera le monstrueux dans le petit.

L'autre sera la sainte communion de tous les Français dès à présent, et de tous les peuples un jour, dans le principe démocratique ; fondera une liberté sans usurpation et sans violence, une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun, une fraternité, non de moines dans

France et Monde

un couvent, mais d'hommes libres ; donnera à tous l'enseignement comme le soleil donne la lumière, gratuitement ; introduira la clémence dans la loi pénale et la conciliation dans la loi civile ; multipliera les chemins de fer, reboisera une partie du territoire, en défrichera une autre, décuplera la valeur du sol ; partira de ce principe qu'il faut que tout homme commence par le travail et finisse par la propriété, assurera en conséquence la propriété comme la représentation du travail accompli, et le travail comme l'élément de la propriété future ; respectera l'héritage, qui n'est autre chose que la main du père tendue aux enfants à travers le mur du tombeau ; combinera pacifiquement, pour résoudre le glorieux problème du bien-être universel, les accroissements continus de l'industrie, de la science, de l'art et de la pensée ; poursuivra, sans quitter terre pourtant et sans sortir du possible et du vrai, la réalisation sereine de tous les grands rêves des sages ; bâtira le pouvoir sur la même base que la liberté, c'est-à-dire sur le droit ; subordonnera la force à l'intelligence ; dissoudra l'émeute et la guerre, ces deux formes de la barbarie ; fera de l'ordre la loi des citoyens, et de la paix la loi des nations ; vivra et rayonnera ; grandira la France, conquerra le monde ; sera, en un mot, le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait.

De ces deux républiques, celle-ci s'appelle la civilisation, celle-là s'appelle la terreur. Je suis prêt à dévouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre (1).

Victor Hugo.

*
* *

Quiconque relit ces lignes, après soixante et quinze ans révolus, ne peut manquer de constater combien elles demeurent actuelles.

Ce programme-là, n'est-ce point, sinon dans ses termes — que, seul, a pu choisir un puissant génie littéraire — du moins dans son esprit, celui dont se sont réclamés les candidats de l'ordre, au 16 novembre 1919, alors que la France sortait, une fois encore, d'une crise, la plus terrible peut-être qu'elle eût connue ? Ne sera-ce point également celui qu'en 1924 nous verrons affiché sur tous les murs, à la veille des élections générales ?

(1) *Actes et Paroles. Avant l'exil, 1848-49.* Victor Hugo à ses concitoyens.

Aujourd'hui comme en 1848, deux républiques sont en présence... Ou plutôt non : deux politiques, car les extrémistes révolutionnaires d'aujourd'hui ne sont même plus républicains : ils s'affirment ouvertement partisans et artisans de la dictature... Deux politiques, donc, sont en présence : l'une, la politique de Moscou, celle même que Victor Hugo a stigmatisée en termes prophétiques dans la première partie de sa déclaration ; l'autre, celle des républicains qui entendent réaliser la seconde formule du Maître dans une république saine et ordonnée, bienfaisante et bienveillante, généreuse et équitable, une république, enfin, qui mérite ce beau nom : civilisation.

Reconnaître cette actualité n'est que constater la persistance de la lutte qui se poursuit, dans notre monde, entre le bien et le mal : lutte qui, sans doute, commença dès que naquit la vie sociale dans l'humanité ; lutte qui a toutes chances de durer tant que durera l'humanité elle-même ; lutte bienfaisante, en somme, puisqu'elle tient en éveil constant les facultés les plus nobles des meilleurs d'entre les hommes et constitue, par ce seul fait, un précieux élément de progrès.

*
* *

Pourtant, lorsque de l'esprit, on passe au détail de la déclaration de Victor Hugo, on est bien obligé de reconnaître qu'en trois quarts de siècle, nous n'avons fait hélas ! que bien peu pour réaliser point par point le programme qui s'y trouve tracé.

Nous en sommes encore à réclamer la plupart des réformes indiquées : l'union des citoyens et des peuples ; l'enseignement pour tous, gratuit, à tous ses degrés ; la révision des codes et leur adaptation aux conditions de vie moderne ; l'extension et le perfectionnement de l'outillage économique et la mise en valeur des richesses nationales ; l'accession de tous à la propriété et la protection de la famille. Si la II^e République, puis le Second

Empire, puis la III^e République sont parvenus à « conserver » l'état social, les améliorations qu'ils y ont apportées, pour réelles qu'elles soient, n'en restent pas moins peu de choses, si l'on envisage l'étendue de l'évolution qui s'est accomplie dans d'autres domaines de l'activité humaine.

Et c'est encore Victor Hugo qui fait, en ces termes, le procès de son siècle et du nôtre :

Notre siècle s'interprète mal lui-même et par moments ne se comprend pas. Il s'appelle le siècle du progrès et il se croit le siècle de l'utile.

S'il était l'un il ne serait pas l'autre. Qu'est-ce en effet que le progrès ? Est-ce le perfectionnement des machines, l'invention et la multiplication des moteurs, l'élaboration de la nature, cette grande pharmacie, la production des agents, l'application des forces ?

Est-ce la mécanique et la chimie se développant ensemble et marchant du même pas vers le bien-être matériel du genre humain ?

Non. Ce n'est pas là tout le progrès. Ce n'est là qu'un peu de progrès.

Si tout le progrès du siècle était là, il n'y aurait encore rien.

Qu'est-ce donc que le progrès ?

Le progrès vrai, l'unique progrès, c'est l'adoucissement des mœurs, c'est la juste pondération des pénalités dans les lois, c'est la foi et le respect dans les âmes, c'est la liberté dans la cité, c'est la fraternité dans les familles, c'est la concorde des nations, c'est l'instinct du juste de plus en plus dégagé dans les cœurs, c'est le sentiment de l'idéal de plus en plus développé dans les esprits, c'est tout ce qui fait qu'on peut dire d'une société : c'est un peuple, et d'un individu : c'est un homme.

Voilà le progrès. Les inventions et les machines le servent, elles ne le constituent pas. Elles le font, elles ne le sont pas.

Ne prenons pas l'outil pour l'œuvre. Or, l'outil n'est que l'outil, le mot lui-même le dit.

En quoi l'utile est-il bon ? C'est qu'il est utile. Utile à quoi ? A l'utile.

Paralogisme absurde. Evidemment non.

A quoi donc ?

Au vrai, au juste, au beau.

Vous ne serez donc vraiment le siècle de l'utile qu'autant que vous serez le siècle du beau (1).

(1) 1848-1850. Pensée inédite citée par Pierre Paraf, *Le Journal*, 5-11-23.

*
* *

Qu'a-t-il donc manqué chez nous au dix-neuvième siècle ? que manque-t-il maintenant au vingtième, pour être vraiment siècles de progrès ? Un élément essentiel : la discipline dans les institutions qui président à la vie publique.

Le génie d'un Hugo, les initiatives d'une multitude d'esprits généreux, ardemment résolus à réaliser pleinement le progrès dans la nation pour l'étendre à l'humanité ; les ressources précieuses mises, par les savants, au service de l'homme, pour améliorer son sort et adoucir ses mœurs, tout cela s'est, le plus souvent, traduit seulement en velléités parce que le Parlement, mandataire de la démocratie, n'a jamais su ordonner ses travaux en vue d'un rendement satisfaisant ; parce que le Gouvernement, dépositaire de l'autorité souveraine, a toujours ignoré la méthode ; parce que l'Administration, organe de transmission et d'exécution des décisions du pouvoir, s'est endormie dans la routine.

Et, tandis que se poursuit intensément, au milieu de convulsions parfois violentes, l'évolution de l'univers entier, la France demeure stable, mais inerte. Pays de l'ordre, elle se glorifie de son immobilité au milieu de l'effervescence des peuples. Pays du bien-être, elle restreint volontairement le nombre de ses naissances sous l'absurde prétexte de laisser la part plus belle à des enfants plus rares. Ainsi, elle se prépare à devenir, avant qu'il ne soit longtemps, une terre de colonisation livrée aux compétitions d'autres races plus prolifiques, plus entreprenantes et mieux organisées.

*
* *

Eh bien ! il ne faut pas qu'il en soit ainsi. Vingt siècles d'histoire glorieuse ne peuvent être abolis. La France, porte-flambeau de la civilisation, ne doit pas abdiquer. Pour qu'elle reprenne son rang dans le monde, il appar-

France et Monde

tient à la démocratie, maîtresse souveraine de ses destinées, de doter d'efficacité ses institutions en instaurant une discipline dans la République.

C'est une véritable révolution qu'il lui faut accomplir pour cela. Elle devra contrarier des situations acquises, bouleverser les routines, vaincre la redoutable force d'inertie. N'importe, cette révolution-là, les Rénovateurs l'accompliront avec le concours de toutes les énergies saines de la nation.

Em.-A. FOURMOND.

LA VIE DES PEUPLES

Le Pays du Feu

(suite)

Le panislamisme, dont on a tant parlé pendant ces dernières années, a beaucoup contribué à répandre, dans les milieux musulmans, l'idée d'aplanir les différences de secte en faveur d'une confédération unitaire. En dehors des tendances panislamistes et plutôt pour servir les aspirations à la civilisation moderne, des idées d'union analogues se sont fait jour dans les régions musulmanes russes, où se manifestent, ces derniers temps, beaucoup de signes d'un sain progrès parmi la nation musulmane.

Au mois d'août 1906, un Congrès musulman, réuni à Kazan, s'est occupé de la question de l'instruction religieuse de la jeunesse des écoles. On adopta une motion afin qu'il ne soit plus fait usage que d'un seul et même livre d'enseignement pour les chiïtes et pour les sunnites et pour que les maîtres puissent également être choisis dans l'une ou l'autre des deux sectes. L'instruction en commun des jeunes gens sunnites et chiïtes a, depuis lors, pénétré même dans la pratique.

Un autre trait caractéristique des Tartares de l'Azerbaïdjan est leur répugnance à profiter de la polygamie, permise cependant par leur religion ; on peut même dire qu'elle n'est pas très bien vue chez eux. Leurs femmes jouissent, depuis longtemps déjà, d'une liberté que les musulmans des autres pays ne connaissaient guère.

*
* *

Etant donné les idées très libérales, quelquefois même avancées des chiïtes modernes, il est curieux d'étudier l'origine du conflit entre les deux grandes sectes musulmanes. Une question électorale, plus qu'une question dog-

matique, sépare la secte sunnite de la secte chiïte : les uns tenant pour le suffrage universel, les autres pour le droit divin. Cette divergence de vues remonte à la mort de Mahomet. Avant de mourir, il ne désigna formellement aucun de ses compagnons pour le remplacer au Khalifat ; cependant Ali, son cousin germain et son gendre, paraissait être le plus digne de cet honneur, aussi bien par la vive affection que lui témoignait le Prophète que par ses qualités personnelles.

Néanmoins Ali ne fut pas élu et il n'accéda à la dignité suprême que vingt-deux ans plus tard, après le règne des trois khalifes, Abou Bekr, Omar et Othman.

Son passage au pouvoir ne dura que quatre années pendant lesquelles il fut en butte à toutes les tracasseries et à toutes les violences. Il finit par mourir assassiné dans la grande mosquée de Koufa.

Ses descendants ne furent pas plus heureux que lui ; presque tous périrent malheureusement, par le poignard ou par le poison. Les chiïtes révèrent cette malheureuse dynastie des Alides ; ils pleurent toujours les martyrs et célèbrent pieusement les douloureux anniversaires. Comme ils sont fort nombreux, cela fait du chiïsme une religion très triste.

La question électorale qui divise les deux sectes est celle-ci : jamais les chiïtes n'ont reconnu comme valable l'élection des trois premiers khalifes ; ils les considèrent comme des usurpateurs. Seuls Ali et les siens pouvaient prétendre à la succession du Prophète, seuls ils en étaient dignes et par leur naissance et par les qualités surhumaines dont les douait le seul fait de cette naissance. Les chiïtes étaient donc pour la légitimité, plus même, pour le droit divin, tandis que, au contraire, les sunnites tenaient pour légal et légitime le pouvoir conféré aux successeurs immédiats de Mahomet par l'Assemblée des Croyants. Ils étaient donc partisans du suffrage du peuple.

*
* *

Cet Ali, qui avait trouvé des partisans pour soutenir ses

droits comme venant de Dieu, était l'homme le plus modeste, le plus détaché des biens de ce monde qu'il fût possible de voir. S'il n'était pas musulman, ses vertus le rendraient digne de figurer dans la *Légende dorée* sous la figure d'un saint doublé d'un preux chevalier.

Ali était le fils d'Abou Taleb, oncle de Mahomet. Lorsque le futur Prophète épousa la riche veuve Cadige, les vingt chameaux que devait recevoir en dot la famille de la fiancée furent donnés par cet oncle. Il chérissait tendrement son neveu et, l'un des premiers avec son fils Ali, crut en sa mission.

Parmi ses compagnons, Mahomet préféra bientôt Ali, le plus fidèle de tous, celui dont le dévouement lui permit de fuir de la Mecque où des assassins le guettaient. Il le maria à sa fille Fatima, belle comme le jour, d'une vertu sans égale ; elle a mérité d'être rangée par les Arabes au rang des quatre femmes parfaites qui illustrèrent le monde. Les trois autres sont la femme du Pharaon, Cadige la première épouse de Mahomet et la Vierge Marie !

D'une grandeur d'âme et d'une générosité à toute épreuve, Ali était dépourvu d'ambition : « O Monde, disait-il, séduis un autre que moi. Est-ce moi que tu peux attaquer ? Que me font tes séductions ? Va, fuis loin d'ici. Ton heure n'est pas encore venue. Je te répudie trois fois (1) et sans retour. Brève est ta vie ! Misérables sont tes joies, éphémères tes honneurs. Hélas ! que les provisions sont insuffisantes pour un voyage aussi long, à travers de si horribles solitudes. »

Dans les *Prairies d'or*, Maçoudi conte qu' « Ali ne porta « jamais de vêtements neufs pendant tout son règne et ne « posséda ni terres, ni maisons, à l'exception d'un domaine à Yambo qu'il employait en bonnes œuvres et en « dotations pieuses.

« Si la fortune sourit à quelqu'un, disait-il, elle lui prête « les qualités qu'il n'a pas ; si elle l'abandonne, elle lui « retire en même temps ses propres qualités. »

(1) Formule du divorce.

« Ali s'arrêta un jour devant un mendiant et dit à son
« fils Hassan : « Prie ta mère de lui donner un dirrhem. »
« Fatima lui répondit : « Il ne me reste plus que six dir-
« rhems pour acheter de la farine. » « On n'est un vrai
« croyant qu'à la condition de compter moins sur ce que
« l'on possède que sur les bienfaits de Dieu » et il lui pres-
« crivit de donner les six dirrhems à ce pauvre. Sur ces
« entrefaites, passa un homme conduisant un chameau
« par la bride. Ali le lui acheta au prix de cent quarante
« dirrhems en lui demandant huit jours pour le payer. Il
« n'avait pas encore défait la corde qui retenait l'animal
« qu'un autre Arabe arrive, examine le chameau attaché
« et en demande le prix. « Deux cents dirrhems », répond
« Ali. « Je l'achète », lui dit cet Arabe. Il pèse la somme
« entre les mains d'Ali et s'en va. Ali mit à part cent qua-
« rante dirrhems, prix de son premier marché et porta les
« soixante autres dirrhems à Fatima : « D'où vient cet
« argent ? » demanda-t-elle. Ali répondit : « C'est la con-
« firmation de la parole de ton père : Une bonne action
« rapporte dix fois sa valeur. »

Les intrigues électorales ne convenaient guère à un homme de ce caractère. Luttant contre des adversaires plus âpres, plus intrigants, plus batailleurs que lui, sa défaite était inévitable. Parmi tous ses ennemis, le plus terrible était une femme. Sa haine se dressa devant Ali pour l'empêcher de parvenir au khalifat ; elle lutta contre lui avec toutes ses armes féminines, ourdissant des complots contre lui, l'enserrant dans un filet d'intrigues habilement tissé. Elle fut la victorieuse de ce combat acharné et Ali le doux et triste vaincu.

Cette femme était Aïcha, l'une des épouses du Prophète. Un jour, elle fut accusée d'avoir manqué à la foi qu'elle lui devait. Ali, consulté par Mahomet, l'engagea vivement à interroger la suivante d'Aïcha afin de connaître la vérité, mais celle-ci, prévenue, fit en sorte d'empêcher ce conseil d'être suivi. Jeune et jolie, elle n'eut pas grand'peine à convaincre son vieux mari de sa parfaite innocence et de sa grande vertu. Soit par dépit d'avoir

été injustement soupçonnée, soit, au contraire, parce qu'elle avait de bonnes raisons de craindre l'enquête conseillée par Ali, elle lui garde une féroce rancune. A la mort de Mahomet, elle saisit avec joie et avec ardeur la bonne occasion qui lui était offerte de se venger.

En l'an 35 (655 de notre ère) de l'Hégire, Ali parvint enfin au khalifat ; le poignard mit rapidement un terme à son règne. Loin d'être apaisées par sa mort, les querelles entre les partisans de la légitimité et ceux du khalifat élu s'envenimèrent de plus belle. L'histoire de sa descendance n'est qu'un long martyrologe.

De son mariage avec Fatima, Ali laissait deux fils : Hassan, né la troisième année de l'Hégire, et Hocéïn, d'un an plus jeune.

L'aîné, Hassan, était un prince d'un caractère doux et faible ; il aima mieux renoncer au pouvoir que d'entreprendre une lutte qu'il ne se sentait pas assez fort pour soutenir. Cette renonciation ne lui sauva pas la vie ; il mourut à Médine en l'an 49 de l'Hégire, empoisonné, dit-on, par sa femme, sur l'ordre de ses ennemis.

Hocéïn avait de son père la bravoure et l'audace, avec ces idées généreuses qui paraissent avoir été héréditaires dans la famille d'Ali. Quand le premier khalife Omeyade mourut en l'an 61 de l'Hégire, le petit-fils de Mahomet releva le drapeau des Alides et refusa de reconnaître Yézid, fils de Mo'avia. Un certain nombre d'habitants de Koufa s'étaient déclarés en faveur de Hocéïn qui leur avait envoyé un de ses cousins pour entretenir leur zèle. Puis, il s'était mis en route à son tour avec toute sa famille et une faible escorte. Mais la révolte fut promptement réprimée et Koufa était aux mains des partisans de Yézid pendant que Hocéïn cherchait encore à atteindre cette ville. Ni la nouvelle de cet échec, ni les exhortations de ses amis ne purent l'arrêter ; il s'obstina à marcher au devant de sa perte pour ne pas se soustraire à ce qu'il considérait comme un devoir. Il fut rejoint dans le désert de Kerbéla par les cavaliers que Yézid avait envoyés à sa poursuite. Cernés par eux à peu de distance

de l'Euphrate dont ils apercevaient la rive, Hocëin et sa petite escorte souffrirent les tourments de la soif avant de périr sous le glaive de leurs ennemis. La tête de l'Iman fut le don de joyeux avènement du khalife à son peuple. Avec Hocëin périrent presque tous les descendants du Prophète et d'Ali. Seul l'iman Zeïn-el-Abédin fut épargné par pitié pour sa jeunesse.

C'est l'iman Zeïn-el-Abédin qui assura la continuité de la descendance du Prophète. Malgré les nombreuses persécutions dont elle fut l'objet, la lignée des imans subsista pendant plus de deux siècles et demi. Elle ne s'éteignit que par la mort de Mahdi, douzième iman, en l'an 264 de l'Hégire. Resté en bas-âge à la mort de son père, le khalife le fit disparaître, croyant ainsi régler d'un seul coup la question des Alides. Mais il n'en fut rien. Les chiïtes refusèrent d'admettre que la disparition du douzième iman rendait l'imanat vacant. Le dernier iman devint pour eux « l'iman du temps présent », « l'iman caché », « le Maître du Temps ».

Les temps étant accomplis, certains signes réalisés, le dernier iman doit venir se réincarner parmi les hommes afin de reprendre la manifestation prophétique interrompue. La thèse de l'iman caché a une signification dogmatique essentielle dans l'Islam chiïte.

Ainsi donc, en face d'un khalifat d'institution temporelle, le chiïsme plaçait un imanat d'institution divine. Ce nom d'iman qui répond mieux à la dignité religieuse est donné par lui, de préférence, au chef suprême descendant direct du Prophète qu'ils reconnaissent à chaque époque. Si le khalife était un homme comme les autres, préposé par les siens à la direction de leurs exercices religieux, l'iman au contraire participait de l'infailibilité du Prophète.

*
* *

La doctrine fondamentale de l'Islam chiïte implique une tendance essentiellement différente de la Sunna, même en ce qui touche les questions fondamentales de dogma-

tique. La représentation de la nature des imans devait nécessairement influencer sur la formation de sa notion de Dieu. Dans la partie rituelle et dans la partie juridique de la doctrine religieuse, ce sont des formalités tout à fait minimales, effleurant rarement des choses fondamentales qui laissent apercevoir une différence entre le chiïsme et le sunnisme.

Les lois fondamentales ne sont donc pas touchées. Le chiïte ne passe pas pour dissident aux yeux du sunnite à cause des particularités de sa jurisprudence, ni même à cause des tendances de sa dogmatique, mais parce qu'il s'écarte du droit constitutionnel admis par la Sunna.

La plus profonde différence de doctrine entre la loi sunnite et la loi chiïte apparaît dans le domaine du droit matrimonial ; elle est dans tous les cas d'un plus grand poids que les insignifiantes divergences qui se manifestent dans l'accomplissement des pratiques religieuses. Il y a notamment la question de la validité ou de l'invalidité du mariage contracté pour une durée limitée, du mariage temporaire, dont le nom se traduit littéralement par mariage de jouissance. A l'expiration du délai fixé lors de la conclusion d'un tel mariage, la validité cesse *ipso facto* conformément à la convention et sans aucune formalité de séparation. Les chiïtes considèrent comme valable ce mariage que la loi sunnite interdit sous prétexte que le Prophète a abrogé cette sorte d'union, mais cette abrogation est contestée par ses adversaires.

* * *

Le culte musulman est d'une extrême simplicité, le culte chiïte l'exagère encore. En fait, à peine existe-t-il. La dévotion chiïte consiste à faire vivre les fidèles dans le culte de la famille fatale. Elle s'exprime surtout par les pèlerinages et les manifestations de deuil. « Plus triste que la larme chiïte », dit un proverbe.

Les cérémonies chiïtes sont généralement des processions funèbres qui représentent la mort d'Hassan et celle d'Hoceïn. La plus importante est célébrée le jour de

l'*Achoura*, anniversaire de la mort d'Hoceïn. Les *Kaths*, qui se célèbrent en commémoration des autres assassinats de la famille d'Ali, comportent aussi un ou plusieurs jours de deuil.

Les fidèles se laissent généralement entraîner par le fanatisme jusqu'à se martyriser eux-mêmes d'une manière atroce. À la tête de la procession marchent des Balafrés, enveloppés dans un suaire ; ils se frappent le front à coups de sabre nu, le sang coulant des blessures noircit et s'écaille au soleil ; on ne distingue plus sur les faces que le blanc des yeux hagards et l'ivoire des dents entre les lèvres écartées par la souffrance. Souvent ces malheureux tombent épuisés, pendant que les prêtres continuent à exciter la foule par leurs chants et leurs cris.

CHAPITRE VII

HISTOIRE DE L'AZERBAÏDJAN. — TRADITION RELATIVE
A ALEXANDRE LE GRAND. — ROME. — LA CONQUÊTE
MUSULMANE. — LES ATABEKS. — TCHENGUIZ KHAN
EN AZERBAÏDJAN.

L'Azerbaïdjan ne conserve pas seulement des souvenirs mythologiques et religieux ; son histoire, tout entière faite du récit mouvementé des nombreuses invasions qui s'y succédèrent, lui en a laissé beaucoup d'autres, non moins curieux, non moins intéressants. Son sol servit bien souvent aux Arabes, Turcs, Persans, Mongols, Russes comme champ de bataille. Le vainqueur le gardait dans son butin jusqu'au moment où les hasards de la guerre le livraient à un nouveau maître.

Ces secousses violentes et répétées n'empêchèrent cependant pas les khanats, petits royaumes indépendants, de se constituer dans le pays. Les khans, souverains héréditaires, étaient habituellement soumis à la suzeraineté d'un grand peuple voisin. De tempérament batailleur, ils se battaient entre eux lorsqu'ils n'étaient pas forcés de s'unir contre l'ennemi du dehors, car il eût été

grand dommage que, seul, l'envahisseur profitât d'un terrain si favorable aux combats. Plusieurs de ces petits Etats, se groupant ensemble, finirent par former un solide noyau, reconnaissant au khan le plus puissant l'autorité et la prépondérance.

*
* *

Le Pays du Feu, fragment de l'ancien empire des Mèdes, connu, dès l'origine de son histoire, le sort des peuples que leur situation géographique destine à subir le passage des grands conquérants. De nombreuses traditions se rattachent à celui d'Alexandre de Macédoine, et l'on cite, comme preuves matérielles de sa venue dans ces régions, la fondation de plusieurs villes. Mais ces preuves sont-elles bien convaincantes et la légende ne prend-elle pas ici la place de l'histoire ? Quoi qu'il en soit, Nizami, le poète mystique du X^e siècle, l'une des gloires de l'Azerbaïdjan, chante, dans l'Iskender-Namé, les conquêtes d'Alexandre le Grand en Asie. Dans cette œuvre, écrite en haine des aventuriers venus de Russie pour dévaster les bords de la Caspienne, l'arrivée du conquérant dans le pays de Berda (1) est contée en détail.

Là régnait une belle princesse que le monarque victorieux admira infiniment. Il lui laissa le pouvoir et les honneurs, puis se dirigea vers les Indes. En route, il apprend que les Russes sont arrivés jusqu'à Berda, l'ont pillée et ont emmené avec eux la belle princesse ; Alexandre, irrité, marcha contre les Russes, qu'il rencontra à l'embouchure de la Volga. Parmi les Russes se trouvait un bagatyr, ou héros fabuleux. Telle était sa force qu'il tuait des centaines d'hommes. L'armée d'Alexandre allait succomber lorsque lui vint l'heureuse pensée de corrompre le bagatyr par de riches présents. Celui-ci passa du côté des Grecs, qui furent victorieux, recueil-

(1) Berda, très vieille ville de la province de Guendjé, aurait été, dit-on, fondée par Alexandre le Grand. Sa splendeur passée n'est plus qu'un souvenir.

lirent de nombreux prisonniers, un riche butin et délivrèrent la belle princesse.

Rome, elle aussi, vint plusieurs fois en conquérante dans l'Azerbaïdjan ; lors de son expédition contre les Parthes, Corbulon rapporta une carte qu'il avait fait dresser de l'Albanie (Chirvan et Daghestan actuels).

Pendant plusieurs siècles, de grandes luttes passèrent au-dessus de l'Azerbaïdjan ; un réseau embrouillé d'intérêts considérables ou mesquins, d'intrigues compliquées l'enserrent étroitement ; quelques figures imposantes se détachent sur ce fond sombre et chaotique, celle de Mithridate, roi du Pont, cherchant dans le Caucase un refuge auprès de Tigrane, roi d'Arménie, pendant sa lutte contre les Romains, celle de Chosroës, roi des Perses, surnommé Anouchirwan, le juste, le généreux, luttant contre Héraclius, empereur d'Orient. Mais tout ceci n'intéressait pas directement l'Azerbaïdjan. Un autre fait survint, dont l'immense influence s'exerça sur les peuples du Caucase comme sur beaucoup d'autres, changeant la face du monde pour tous ceux qui la subirent : la conquête musulmane.

Mahomet n'eut pas le temps d'entreprendre lui-même l'expédition projetée contre le roi des Khazars (1) qui avait maltraité ses envoyés, et des troubles intérieurs empêchèrent ses quatre premiers successeurs d'exécuter ses ordres. Rabiâtoul-Balkhi, envoyé en 661 (de notre ère) seulement, pour s'établir et faire des conquêtes dans le Caucase, fut battu par ses adversaires et perdit presque toute son armée.

Cette défaite excita les musulmans, et Walid, fils d'Abdal-Malik, qui en 684 parvint au khalifat, envoya son frère Maslama avec 30.000 hommes pour réparer

(1) Peuple turc de l'Europe centrale qui occupait de vastes territoires auprès de la mer Caspienne et qui conquit sur les Avars une partie de la Russie actuelle jusqu'au Dniepr et à l'Oka.

cet échec. Ce dernier remporta un succès complet ; il s'empara de Derbend (1), conquit le royaume de Chirvan, une grande partie du Daghestan et pénétra en Géorgie.

Sous le règne du successeur de Walid, les Arabes furent chassés de Derbend et repoussés jusqu'en Arménie où ils soutinrent des guerres sanglantes contre les peuples habitant le nord du Caucase. En 772, Abou-Obeidah Djarah reprit les provinces perdues, Derbend et repoussa les Khazars au nord du Caucase. L'année suivante, une nouvelle armée arabe, sous la conduite d'Abou-Moslem, pénétra dans le Daghestan, força les habitants à devenir musulmans et leur imposa un tribut pour payer les troupes.

Les Arabes envoyèrent de nombreuses colonies dans les pays nouvellement conquis ; ces colonies facilitèrent l'introduction de l'islamisme et aidèrent à contenir les anciens habitants. Ce furent là de nouvelles provinces du Khalifat, gouvernées par leurs propres princes, mais forcées de reconnaître la suprématie arabe.

Au IX^e siècle, l'établissement des dynasties des Tahérides et des Soffarides en Perse avait déjà considérablement affaibli la puissance des Khalifes ; celle des Sassanides, qui s'empara du pouvoir dès le X^e siècle, accomplit, pour ainsi dire, la dissolution de leur empire. Voisine du Caucase, cette dynastie exerça une grande influence sur lui pendant un siècle. A sa chute, ses successeurs continuèrent à rester en relations suivies avec les habitants du Caucase.

En 1038, les Turcs seldjoucides s'emparèrent du pouvoir en Perse ; sous le règne d'Alp Arslan, deuxième sou-

(1) Encore une ville attribuée par la tradition à Alexandre le Grand, Massoudi prétend qu'elle fut construite par Chosroës Anouchirvan. Ville forteresse unique dans son genre, elle est enfermée dans de longues murailles qui descendent de la montagne à la mer. On prétend qu'autrefois cette muraille s'avancait au loin dans la mer et que, suivant les crêtes des montagnes, elle reliait la mer Caspienne à la mer Noire, hérissant le Caucase de ses 360 tours. On en reconnaît les vestiges jusqu'à 30 kilomètres de Derbend, elle devait donc en tout cas protéger les plaines situées au pied du Caucase oriental.

verain de cette dynastie, plusieurs hordes turques ou turcomanes vinrent de Perse dans les pays voisins du Caucase et s'y établirent avec leurs troupeaux.

Vers la fin du XI^e siècle, les terres musulmanes du Caucase furent ravagées par les Géorgiens, secondés par les Khazars et autres peuples septentrionaux ; le Chirvan et le Karabagh leur furent soumis, jusqu'à l'avènement d'Ildeghiz, atabek de l'Azerbaïdjan.

*
* *

C'est en 1146, avec Ildeghiz, que les Atabeks s'établirent en Azerbaïdjan. Primitivement simples gouverneurs dépendants de la Perse, ils finirent par devenir indépendants, grâce à la faiblesse de leurs suzerains, les Seldjoucides.

La Perse compta alors quatre dynasties d'Atabeks, celles de l'Irak, du Faristan, du Laristan et de l'Azerbaïdjan. Ce terme d'atabek est formé de deux mots turcs, *atta*, maître ou tuteur, et *bek*, seigneur. Ce qui signifie gouverneur ou tuteur d'un seigneur ou d'un prince.

Le régime de l'atabek Ildeghiz fut marqué par des actions belles et nombreuses. De très basse origine, son grand mérite lui valut seul, ainsi que le prouve l'histoire de sa vie, la haute fortune à laquelle il atteignit.

Une fois, quarante esclaves avaient été achetés par un marchand dans le but de les revendre à Masoud, l'un des derniers rois de la dynastie des Seldjoucides. Le vizir, chargé de conclure l'affaire, accepta trente-neuf de ces esclaves, mais ne voulut pas du quarantième, parce qu'il n'était ni assez beau, ni assez fort pour le service royal. Humilié de se voir ainsi dédaigné, le pauvre homme s'écria : « O vizir, si vous avez acheté trente-neuf esclaves pour l'amour du roi, achetez-moi pour l'amour de Dieu ». Cette réponse plut au ministre et les quarante esclaves prirent le chemin du paradis.

L'esclave acheté par charité s'appelaït Ildeghiz ; employé comme marmiteux dans les cuisines du roi, son in-

telligence, son zèle, le soin qu'il mettait à remplir les devoirs de sa profession le firent promptement remarquer et son élévation fut rapide. Peu d'années après son arrivée parmi les serviteurs du souverain, il devint l'intendant de sa maison. En cette qualité, l'ancien marmiton accomplit d'utiles réformes ; elles lui valurent la faveur du maître, qui lui confia l'éducation d'un de ses fils et c'est ce poste élevé qui lui valut le titre d'atabek.

D'autres honneurs l'attendaient encore ; il devint gouverneur de la province d'Azerbaïdjan. Puis, le vizir auquel il devait le commencement de sa prospérité, étant devenu fort vieux, il fut appelé à le remplacer. L'un des plus grands seigneurs du royaume, Ildeghiz donna le spectacle d'un homme qui, pauvre et inconnu au début de sa vie, justifiait sa haute et rapide fortune par son mérite et ses vertus. Il mourut en l'an 568 de l'Hégire, 1172 après Jésus-Christ. Son fils aîné lui succéda et sa famille garda le pouvoir jusqu'en 607 de l'Hégire (1210).

*
* *

Après la mort d'Ildeghiz, sous le règne de ses successeurs, Thamar, la fameuse souveraine de Géorgie, celle qui possédait tant de qualités de bravoure et d'énergie que ses sujets l'appelaient le roi, la fille de ce George si vaillamment combattu par le grand atabek de l'Azerbaïdjan mena, contre les musulmans de cette province, une guerre victorieuse. Son fils lui succède sur le trône de Géorgie et c'est pendant ce règne que les hordes mongoles de Tchenguiz Khan envahirent les contrées avoisinant le Caucase.

En cinq mois, les Mongols conquièrent le Turkestan, le Fergana et la Transoxiane. Tchenguiz Khan forme alors un détachement de 25.000 hommes quand le Khorasân et le Khasrem restaient à conquérir (1). Je ne connais

(1) Ce passage est emprunté à l'introduction de l'histoire de l'Asie, *Turcs et Mongols, des origines à 1405*, par Léon Cahun, conservateur adjoint à la Bibliothèque mazarine.

rien dans l'histoire qu'on puisse comparer à cette fantastique chevauchée des 25.000 depuis Samarcande jusqu'à Théodosie et au Don. C'est la plus extravagante folie qu'on ait jamais faite à la guerre, une extravagance savante, un roman mathématiquement calculé, une absurdité raisonnable. Pionniers de la grande conquête, ils couraient au galop, marquant les logements des armées qui mirent quinze années à les suivre. Les Persans, les Turcs d'Azerbaïdjan, les Arméniens, les Géorgiens, etc., etc., virent passer dans un tourbillon de poussière l'étendard mongol infailible, toujours victorieux ; il fallut encore de rudes efforts pour dompter cette foule de nations, mais ce fut en dehors de la route sur laquelle Djébé et Souboutaï (1) avaient marqué les étapes de la conquête. Sur la piste unie de leur chemin, après leur passage personne n'osa plus regarder en face l'étendard mongol.

En 1221, Souboutaï et Djébé conquièrent la Perse du Nord et l'Azerbaïdjan. A Tébriç (2) régnait l'atabek Euzbeg, un Turc, un cousin, un frère égaré. Djébé et Souboutaï lui démontrèrent sa félicité, l'honneur et la joie qu'il devait éprouver à rentrer dans la grande patrie, dans la glorieuse nation mongole et firent de sa province leur vache à lait. La ville paya trois fois réquisition en un an ; le pauvre Euzberg se sauva en Caucasic, à Nakhitchevan. Rébellion, désertion, abandon de son poste. Un détachement mongol accourut à Tébriç qui dut se racheter du pillage. Sur ces entrefaites, la réponse de Tchenguiz Khan au rapport de Souboutaï et de Djébé arriva. Puisqu'il y avait des Turcs dans ces quartiers : carte blanche pour aller de l'avant aussi loin qu'il s'en trouverait, pour donner à ces braves gens le bienfait de la nationalité mongole et au besoin pour la leur imposer s'ils se montraient ingrats envers leur Père et Mère l'empereur par la grâce du ciel. Dans cette même année où ils

(1) Lieutenants de Tchenguiz Khan.

(2) Ou Tauris, une des plus importantes villes de l'Azerbaïdjan ; maintenant chef-lieu de la province persane.

étaient partis de Samarcande, Djébé et Souboutaï arrivèrent à Tiflis.....

Ce fut la traversée du Caucase. D'ailleurs ils avaient de bons guides ; ils les avaient pris en Chirvan après avoir échelé la grosse ville de Chamakha, capitale du roi Rachid qui s'était enfui dans son inaccessible château de Derbend, et ils en avaient pendu quelques-uns pour faire comprendre aux autres qu'il ne s'agissait pas de plaisanter avec le service. D'ailleurs, ils avaient installé des Darogha, préfets, sur leur route, et le populaire de Hamadan, soulevé, ayant poussé l'insolence jusqu'à tuer son préfet, ils avaient envoyé un détachement pour exécuter militairement la ville coupable : murs rasés, population massacrée. Quand le Darogha mongol installait son bureau « Ya-men » tout seul entre ses deux assesseurs, bureaucrates chinois ou oïgours, on se rappelait Hamadan, on sentait venir les gendarmes mongols et personne n'osait plus bouger.

Guiragos nous donne la vive peinture de cette terreur administrative et de cette tyrannie paperassière, effroyable pour les gens du Moyen-Age. Ce n'était pas le désordre mongol qui les terrifiait, c'était l'excès d'ordre. Partout où ces terribles administrateurs ont passé, ils ont laissé leur empreinte par trois mots : Yassak, le règlement, Ya-men, le bureau, Yam, la station de poste où l'on vise les passeports. D'abord c'était le désarmement général. « Quiconque possédait une épée la cachait, de peur que la découverte d'une arme chez lui ne le fit massacrer ». Puis venait la conscription des chevaux et des mulets, la réquisition à outrance sur tout et sur tous et le grand fléau de la paperasserie, le cadastre, le recensement. « Ils envoyèrent comme commissaires deux chefs avec beaucoup d'agents qui les accompagnaient. Ils étaient chargés de recenser la nation ; ils inscrivaient toutes les personnes, à partir de l'âge de 10 ans, à l'exception des femmes..... ils assujettissaient à l'impôt tous les artisans, les étangs, les lacs où on faisait la pêche, les mines de fer, les forgerons, les maçons ».

Avec cela, derrière eux, la bande noire chinoise, sans compter les bons amis de Venise qui arrivèrent bien vite, spéculant. « Ils s'emparèrent des mines de sel ; ils gagnèrent considérablement ». La bande noire trafiquait de tout, ils arrivèrent à spéculer sur la piété des soudards chrétiens mongols : les mercantis internationaux revendaient les livres de dévotion pillés par les reîtres musulmans, païens ou bouddhistes, à leurs camarades, les bons Turcs nestoriens d'Almalik et du Kobi. Toutefois les Mongols épargnaient les ecclésiastiques et n'exigeaient d'eux aucun impôt « parce qu'ils n'en avaient pas l'ordre du khan, ajoute naïvement Guiragos, subissant déjà lui-même, sans s'en douter, l'influence du « Yassak » de la consigne ».

A la fin de 1239, la soumission du Caucase était complète.

CHAPITRE VIII

HÉRITAGE DE TCHENGUIZ KHAN. — LA FEMME D'EUZ-BEG. — NOUVELLES INVASIONS. — UNE ÉMISSION DE PAPIER-MONNAIE A TÉBRIZ. — L'AZERBAÏDJAN SOUS TAMERLAN.

Après la mort de Tchenguiz Khan, son empire, trop vaste pour un seul maître, fut divisé en quatre monarchies. Les empereurs de la Chine conservèrent la suprématie sur les trois autres royaumes, gouvernés par des membres de la famille du Khan. Les souverains du royaume de Perse, dont faisait partie l'Azerbaïdjan, descendaient du fils cadet de Tchenguiz, Touloui.

Ces quatre monarchies renfermaient des germes de dissolution qui se développèrent avec rapidité, dès que les Mongols ne furent plus occupés de conquêtes. Ce fut alors sur le territoire de ce pauvre petit Azerbaïdjan un quadrille effréné de princes tchinguizis, qui ne couraient pas les uns après les autres pour se faire des révérences, mais bien pour se massacrer. La danse recommença, cette

danse de sauvages petits princes, affublés de noms baroques, surgis de tous les coins de l'horizon pour venir s'entretenir sur ce sol si souvent ensanglanté au cours de son histoire. Il est étourdissant de suivre ce chassé-croisé, cette farandole asiatique qui part de Tchinguiz Khan pour aboutir à Tamerlan

Pendant ces années troublées, le Pays du Feu peut mériter le nom de pays du sang, mais ce n'est certes pas un nom qu'il puisse revendiquer en propre.

*
* *

Euzbeg, petit-fils d'Ildeguiz et atabek d'Azerbaïdjan, occupait assez piteusement la place de son glorieux aïeul. C'était un vieil ivrogne, d'une extrême mollesse, incapable d'opposer la moindre résistance à ses ennemis. Les hordes de Tchenguiz Khan l'avaient obligé à fuir Tébriz, sa capitale, et à se réfugier à Nakhitchevan. Sa femme, Milika, créature beaucoup plus énergique que cet indigne mari, ne l'accompagna pas dans sa fuite. Un pouvoir nominatif lui fut laissé. Quelque temps après, le sultan Djélal-ud-din vint assiéger Tébriz. Il s'en empara ainsi que du reste de l'Azerbaïdjan et voulut pousser plus loin encore ses conquêtes en demandant en mariage la femme du souverain fugitif. Celui-ci consentit très volontiers à divorcer. Cet incident, qui eût peut-être été pénible pour d'autres, lui apparut comme négligeable puisqu'il ne l'empêchait pas de boire. A quoi bon, d'ailleurs, lutter contre un ennemi plus fort que soi ?

La lune de miel de Djédal-ud-din avec Milika et l'Azerbaïdjan ne fut pas de longue durée. Le caractère bizarre du sultan sembla bientôt gênant à sa femme et à ses peuples. Ils en vinrent à regretter le passé et l'inertie stupide, la passivité imbécile de ce bon Euzbeg, qui permettaient si bien de faire tout ce qu'on voulait

La sultane volontaire, habituée au commandement, s'unit à ses sujets contre le tyran qui les opprimait tous. Elle appela au secours le général Houssan-ud-din,

France et Monde

lieutenant du prince eyoubite Aschraf, seigneur de Har-ran et de Roha. Houssan-ud-din répondit à son appel et vint au nom de son maître prendre possession de la province et aussi de la femme qu'il emmena en captivité.

Peut-être en fut-elle réduite à regretter ses deux premiers maris !

*
* *

En 1224 de notre ère, l'Azerbaïdjan fut envahi par une bande de Turcomans ; en 1231, par les Mongols. Pillage des maisons, sac des villes, massacre des habitants. Le sinistre quadrille continue.

Vers 1292, sous le règne de Gaïkhatou, khan mongol excessivement prodigue, une expérience financière eut lieu à Tébriç. Intempérant et dévergondé, le descendant dégénéré de Tchenguiz Khan avait épuisé le trésor de son royaume par ses largesses inopportunes et par les distributions faites à l'armée lors de son avènement au trône. Sa prodigalité et celle de son ministre avait consacré la ruine des finances.

Devant une pareille situation, le recours aux moyens classiques : augmentation des impôts, emprunts nouveaux, ne pouvait pas suffire. Les emprunteurs seraient difficiles à trouver et les imposés devant les charges supplémentaires augmentant leur fardeau se révolteraient peut-être. Yzz-ud-din, homme ingénieux, mais profondément dépravé au dire de ses contemporains, adressa le discours suivant au Khan et à son ministre : « Il m'est venu dans l'esprit un projet qui remédierait promptement au mal. C'est de mettre en circulation un papier-monnaie comme le Tchao, en Chine. Il servirait à toutes les transactions et ferait refluer tout le numéraire dans le Trésor royal ».

Gaïkhatou accueillit ce plan avec joie ; il lui semblait déjà être le maître de tout l'or de son royaume. En mai 1294, il promulgua une ordonnance pour la création du Tchao. La monnaie fictive devait être fabriquée en

Azerbaïdjan, à Tébriz. Ce papier, qu'une ordonnance souveraine voulait rendre précieux, était rectangulaire. Plusieurs mots en caractères chinois ornaient les côtés. En haut et sur les deux faces du billet, la profession de foi mahométane : Il n'y a d'autre Dieu que Dieu ; Mahomet est son apôtre. Au bas, le nom de Gaïkhatou ; au centre la valeur imposée, variant d'une demi-drachme à dix dinars, suivie de quelques lignes : Le souverain du monde a émis dans l'année 693 (de l'Hégire) ce Tchao propice. Quiconque l'altérera sera puni de mort avec sa femme et ses enfants et ses biens seront confisqués.

Donnant l'exemple aux banques à venir, le Tchao eut son hôtel dans chaque province avec un nombreux personnel : intendant, écrivains, caissiers et employés. Un édit prohiba l'usage du numéraire dans tout le royaume. Les orfèvres durent cesser leurs travaux et reçurent une pension sur les banques du Tchao pour compenser le dommage qui leur était causé. Les marchands, partant pour l'étranger, eurent la faculté d'échanger leurs billets contre de l'or au Trésor royal, mais on exerça sur eux une étroite surveillance. Les billets usés pouvaient être remplacés, mais en perdant dix pour cent de leur valeur.

L'apparition du Tchao dans le royaume serait accompagnée d'une ère de prospérité telle qu'on n'en avait jamais vue, assurait l'entourage de Gaïkhatou ; plus de pauvres et les denrées à bas prix. Sur tous les tons, les poètes entonnèrent les louanges de cette merveilleuse invention.

La première émission de papier-monnaie à Tébriz eut lieu le 12 septembre 1294. On promulgua en même temps un édit punissant de mort immédiate quiconque refuserait de le prendre. Pendant les huit premiers jours, la crainte du supplice produisit un certain effet et le papier fut reçu. Mais bientôt les boutiques et les marchés devinrent déserts, on ne trouva plus rien à acheter dans la ville. Beaucoup de personnes la quittèrent. Le peuple, affamé, courait aux jardins des environs pour se procurer

des fruits. Gaïkhatou traversant un jour le bazar, étonné de voir les boutiques vides, en demanda la cause. Le vizir lui répondit qu'un tel magistrat était décédé et qu'à la mort des grands personnages, les habitants de Tébriç avaient coutume de quitter les bazars.

Les autorités et les militaires éprouvaient beaucoup de peine à contenir la multitude. Les musulmans, rassemblés le vendredi dans la mosquée, se répandirent en prières et en lamentations. Puis, on se plaignit ouvertement ; on lança des imprécations contre ceux qui passaient pour être les auteurs de cette malheureuse innovation et on finit par attenter à la vie du vizir et à celle de ses gens. Mais ils parvinrent à se sauver de la foule et à prendre la fuite. Dans cette émeute, on arracha au frère du ministre la permission de vendre des denrées pour du numéraire. Plusieurs individus, coupables d'actes de violence, furent punis de mort.

Le vizir, témoin des effets désastreux du Tchao dans cette capitale naguère si populeuse et si florissante, obtint du souverain, de concert avec ses collègues, une ordonnance qui permettrait la vente des comestibles pour de l'argent. Peu après, le numéraire reparut dans tous les genres de commerce et, finalement, la suppression du Tchao fut décidée à la joie universelle. Pendant deux mois, les transactions commerciales avaient cessé, les boutiques étaient vides, les places publiques désertes. Cet essai malheureux avait entraîné des dépenses considérables pour la construction des hôtels du Tchao et les émoluments des employés.

Ainsi finit, par la volonté d'un peuple qui n'aimait pas le papier, l'usage d'une des premières planches à assignats.

* *

Jusqu'à l'avènement de Tamerlan, les combats continuèrent en Azerbaïdjan, combats plus ou moins longs, plus ou moins violents, séparés par des trêves qui

n'étaient jamais de bien longue durée. Turc par la langue et par la population, ce pays se donna volontairement à Timour le Boiteux (Timour Lenk, dont nous avons fait Tamerlan). Le prince de Chirvan, Scheikh, lui aussi se soumit au grand conquérant. L'on prétend même qu'il se trouva fort bien de cet acte d'obéissance et que son autorité sur ses propres peuples s'en trouva accrue.

Le mariage de la fille du dernier souverain de l'Azerbaïdjan et de l'un des princes de la famille de Tamerlan consolida encore l'autorité de ce dernier dans la province, qu'il donna en apanage à son fils aîné, Miranchah Mirza (nom qui signifie le roi des princes). La paix fut encore troublée par Toctamich, khan de Crimée. Miranchah, enfant gâté, sans grande valeur personnelle, se laissa battre et Tamerlan dut venir à son secours. Toctamich, bien que défait plusieurs fois, ne se lassait pas de renouveler ses incursions meurtrières. Ils les continua jusqu'en 1399. année pendant laquelle il mourut assassiné dans le sud de la Russie.

Un peu plus tard, ce fut contre le sultan Ahmed ben Avis Gialaia que Tamerlan dut venir défendre l'Azerbaïdjan, son fils préférant décidément les plaisirs aux batailles. Puis les propres sujets de Miranchah se révoltèrent contre lui. Il les lassait par ses caprices déraisonnables, par son cynisme d'être vicieux. Tamerlan finit par nommer Mirza Omar, deuxième fils de Miranchah, commandant de la province d'Azerbaïdjan et de ses confins. Il donnait là une preuve de haute estime à son petit-fils favori, car il soumettait à ses ordres son père et son frère aîné. A cette époque, la province d'Azerbaïdjan s'étendait depuis Derbend et Bacouich jusqu'à Bagdet en longueur et depuis Hamadan jusqu'aux confins de l'Anatolie dans la largeur.

*
* *

CHAPITRE IX

LE CAUCASE ET LA RUSSIE. — PIERRE LE GRAND.
NADIR CHAH. — AGHA MOHAMMED KHAN.

Et la guerre continuait toujours.

Au commencement du XV^e siècle, les princes musulmans de l'Azerbaïdjan soutinrent des guerres malheureuses contre Alexandre I^{er}, roi de Géorgie. A la mort de ce souverain, le Chirvan tomba dans le lot de son troisième fils, qui reconnut bientôt la souveraineté de la Perse et lui paya un tribut, ainsi que le Daghestan et presque tout le Caucase oriental. A la fin de ce même siècle, les pays caucasiens devinrent le théâtre des luttes religieuses entre les Persans et les Turcs, luttes provoquées par la haine séparant les sunnites des chiïtes et qui se poursuivirent pendant le XVI^e siècle.

En 1504, invasion de Soliman. En 1589, la Géorgie, ravagée comme ses voisins par ces guerres perpétuelles, fit demander par une ambassade le secours de la Russie contre les Turcs qui s'étaient emparés de presque tout l'isthme caucasien et dévastaient les pays limitrophes, vassaux de la Perse, — leur ennemie. — Le souverain géorgien proposa en même temps au tsar d'étendre sa domination au sud du Térék, jusqu'à la frontière du Daghestan septentrional et à celle de Géorgie. Il promit en même temps de remplir la promesse faite par son frère de céder à la Russie, Bakou et Derbend qu'il avait arrachées aux Turcs. L'alliance projetée contre la Porte n'eut pas lieu à ce moment, le gouvernement tsariste ne voulant pas rompre ouvertement avec les Ottomans.

En 1586, Alexandre III, roi de Kakhétie, possesseur d'une partie de l'ancien royaume de Géorgie, se plaça sous la protection du tsar Féodor Ivanovitch, en se reconnaissant sujet russe. C'est sur cette démarche que la Russie a fondé ses prétentions pour posséder les pays situés au delà du Caucase. D'ailleurs, ces actes de sou-

mission, plusieurs fois renouvelés, n'amènèrent jamais que de vagues promesses de la part des tsars, jamais un secours effectif.

En 1602, le souverain persan Chah Abbas réussit à chasser les Turcs de Tébriç et d'Erivan. Pendant les années suivantes, il les obligea à quitter complètement les bords de la Caspienne, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, rétablissant ainsi la domination persane sur toutes ces provinces.

* * *

En 1717, Pierre le Grand, qui rêvait d'étendre le commerce russe jusque dans l'Inde, conclut un traité avec la Perse afin d'assurer la route libre aux négociants russes. Mais l'année suivante, il vit ses espérances trompées. Les communications qu'il voulait assurer furent coupées par l'invasion de Daoud beg, prince des Lesghis, dans le Chirvan. Pierre prit prétexte du massacre de 300 marchands russes à Kouba et à Chemakha pour demander des réparations. A la vérité, il était charmé de saisir cette occasion d'assurer la route conduisant de Russie aux Indes. En 1722, à la tête d'une armée de 100.000 hommes, le tsar entra dans les provinces persanes situées sur les bords de la Caspienne. Il prit Tarkou, Derbend et Bakou. On signa la paix l'année suivante. Pierre recevait les provinces du Daghestan, du Chirvan, de Guilan, de Mazendéran et Astérad, ainsi que la ville de Chemakha encore aux mains des Turcs.

Mais pendant que le traité se négociait entre la Russie et la Perse, les Turcs s'emparaient d'Erivan, de Nakhitchévan, de Maragha, c'est-à-dire de l'Arménie et d'une partie de l'Azerbaïdjan. Tébriç et Guendé finirent aussi (1724-1725) par tomber sous leur domination. Pierre le Grand fut bientôt dégoûté de son idée de faire passer une voie commerciale à travers des pays aussi agités. Il y renonça, mais en gardant, toutefois, les provinces qu'il avait conquises et sur lesquelles il s'efforça d'affermir son autorité en passant un traité avec les Turcs.

A cette époque (vers 1725) apparaît le fameux Tamasp Kouli Khan (c'est-à-dire chef des serviteurs de Tamasp), plus connu en Europe sous le nom de Nadir Chah. Sorti des derniers rangs de la société et devenu souverain de son pays, son élévation est un des événements les plus extraordinaires de l'histoire. Il était chef de brigands après avoir été, dit-on, conducteur de chameaux, lorsqu'un de ses oncles lui proposa d'entrer au service de Tamasp, chah de Perse, qui consentait à lui pardonner ses fautes. L'Azerbaïdjan le vit plusieurs fois. En 1730, Nadir Chah se rendit dans cette province encore occupée par les Turcs, les y battit, leur reprit Tébriz, Ardébil et d'autres villes considérables. Il avait mis le siège devant Erivan, capitale de l'Arménie, lorsqu'il fut appelé d'un autre côté par une révolte des Afghans. Pendant son absence, le chah Tamasp se fit battre et perdit en un mois tous les fruits de la campagne de son général. Il signa un honteux traité de paix par lequel il abandonnait à la Porte la totalité des pays situés au delà de l'Araxe, c'est-à-dire la Géorgie et une partie de l'Azerbaïdjan. La honte particulière de ce traité venait de ce qu'il ne contenait aucune stipulation pour la liberté des Persans, prisonniers des Turcs.

En 1734, Nadir s'empara de la Géorgie et de l'Arménie, fit faire un pont pour franchir l'Araxe, investit Tiflis, Guendjé, Erivan qui ne tardèrent pas à tomber en son pouvoir. Les Turcs furent contraints d'accepter la paix. Quelque temps après, le roi-enfant étant mort, Nadir monta sur le trône de Perse.

En 1744, la totalité de l'Irak et de l'Azerbaïdjan restait en possession de la Perse, mais une rébellion se produisit dans le Chirvan ; Nadir la réprima durement en ordonnant d'effroyables massacres.

En 1747, des généraux mécontents se débarrassèrent de leur souverain par l'assassinat ; cette mort fut suivie de grands troubles en Perse.

L'Azerbaïdjan resta sous le commandement d'un chef persan.

*
* *

En 1794, Agha Mohammed Khan, eunuque et chah de Perse, être cruel et sanguinaire, entra dans le Karabagh, en marchant contre Héraclius, roi de Géorgie qui, vassal de la Perse, s'était, une douzaine d'années auparavant, allié secrètement aux Russes. La Perse était trop affaiblie à ce moment pour pouvoir le châtier, mais l'insulte ne fut pas oubliée et Agha Mohammed se chargea de la venger. Ibrahim, khan d'Erivan et de Choucha, encouragé par Héraclius, voulut s'opposer à la marche en avant du chah de Perse. C'est à cette époque que le Karabagh et sa capitale Choucha furent dévastés et c'est dans Choucha, à demi-détruite, que Agha Mohammed Khan expia ses crimes en tombant sous le fer d'un assassin.

Cette fin brusque empêcha fort heureusement Agha Mohammed de mettre à exécution le sinistre projet qu'il avait formé pour se venger de la longue résistance de Choucha : élever une pyramide de têtes coupées !

(A suivre.)

Etiennette BOUCLY.

La Documentation Vivante

établie sous la direction de

M. Gaston COMBESCURE, Ancien Élève de l'École Polytechnique, Docteur en Droit, Avocat à la Cour de Paris,

avec la collaboration de :

M^{lle} Etiennette BOUGLY,

M^{me} Cécile TOWLES,

MM. Octave AUBERT,

André COURTIN, Secrétaire général adjoint de l'Union centrale des Syndicats des Agriculteurs de France.

Edmond LASKINE, Agrégé de l'Université,

L'Intendant Militaire (C. R.) LE BARS,

Léon MOISSENET, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,

Henri NOILHAN, Ingénieur Agronome,

Gustave PAUTRAT,

Marcel ROBERT, Licencié ès-Lettres,

Henri SIMONDET, Agrégé de l'Université.

NOS RUBRIQUES

Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif; elles présentent, non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.

Chaque analyse est présentée sur une ou deux pages, de manière à pouvoir être plus facilement détachée et conservée.

En tête de chaque analyse est inscrit le nombre correspondant à la matière principale du document selon la classification décimale.

Chaque page est corrigée, s'il y a lieu, par une note en italiques sur les idées et les faits.

- 30 **Vie et Histoire sociales** (Philosophie, Méthodologie et Histoire des sciences sociales).
- 31 **Statistique et Population** (Méthodes, Population, Démographie, Statistiques).
- 32 **Politique et Diplomatie** (Politique intérieure et extérieure, Colonisation, Société des Nations).
- 33 **Production et Finances** (Travail et travailleurs, Banques, Monnaies, Crédit, Production, Socialisme).
- 34 **Droit et Jurisprudence** (Droit international, Droit public, Droit privé, Droit pénal).
- 35 **Gouvernement et Administration** (Administration centrale, régionale et locale, Armée, Régions libérées).
- 36 **Prévoyance et Assistance** (Bienfaisance, Associations, Assurances, Habitations à bon marché).
- 37 **Education et Enseignement** (Pédagogie, Enseignement primaire, secondaire, supérieur).
- 38 **Commerce et Transports** (Commerce intérieur et extérieur, Marine marchande, Communications).
- 39 **Coutumes et Féminisme** (Mœurs, Cérémonies, Condition de la femme).

POLITIQUE & DIPLOMATIE

Politique intérieure et extérieure - Colonisation -

o o o o o Société des Nations o o o o o

(GÉNÉRALITÉS)

327 (°).

La Société des Nations.

Il est humain que ceux à qui la S. D. N. ne donne pas raison l'accusent de partialité. Mais en réalité, son indépendance ne saurait être suspectée.

On reproche souvent à la S. D. N. d'être trop anglaise. Rien n'est plus faux, si l'on entend par là que l'opinion de l'Angleterre y triompherait trop souvent. Au contraire, l'influence de la France est, on peut le dire, prépondérante au Secrétariat ; elle l'est par les représentants de la Belgique, de l'Espagne, du Brésil, de l'Uruguay et de la Tchéco-Slovaquie, au Conseil ; elle l'est aussi grâce à la Petite Entente et à l'Amérique Latine ; et beaucoup de décisions de la S. D. N., dans les questions de la Sarre, de la Haute-Silésie, de l'Autriche, par exemple, ont été inspirées des préoccupations françaises.

Si, par contre, on veut dire que dans son esprit, la S. D. N. est et doit être d'aspiration britannique, il se pourrait que cette pensée contienne une vérité : l'esprit français est essentiellement unitaire et centralisateur. Il répugne aux diversités et recherche partout la symétrie. La S. D. N. ne peut pas être cela. Elle doit être empirique et respectueuse des diversités. C'est ce qu'est précisément l'esprit anglais pour lequel le fédéralisme le plus sincère est une attitude spontanée.

La Conférence impériale qui démontre en ce moment même qu'un empire peut être solide sans être unifié, et qu'une institution peut être effective sans avoir une charte, donne à la S. D. N. un magnifique exemple et une base solide.

(Revue de Genève, novembre.)

Les Idées et les Faits.

Il n'y a de justice qu'entre égaux. (Paul LACOMBE.)

(MAROC)

327 (64).

La question de Tanger et la politique européenne.

L'Allemagne suit avec intérêt la question de Tanger, et elle est prête à profiter de toute tension franco-britannique.

Tanger est un point du monde où se croisent les intérêts de la France et de l'Angleterre. Aussi le règlement de la question de Tanger intéresse-t-il l'Allemagne indirectement, et il reste un élément décisif pour l'équilibre futur en Europe.

L'établissement et le développement de l'influence française au Maroc, et les visées de la France sur Tanger touchent d'abord l'Espagne. Du côté de terre, Tanger est entouré par les possessions françaises. Or l'Espagne, depuis des années, a soutenu des combats très durs avec les indigènes, lesquels trouvent appui dans le Maroc français. Aussi l'Espagne voit-elle d'un œil méfiant les projets de la France sur Tanger. En outre, ce port fait face à Gibraltar et s'il devenait possession française, le détroit serait pratiquement fermé et l'Espagne se verrait forcément entraînée dans un conflit s'il venait à éclater entre France et Angleterre.

La France possède la majeure partie du Maroc et souhaite de posséder aussi le principal port marocain. Tanger est un port de grand avenir pour peu que son installation soit développée et que l'on développe aussi les voies de communication vers l'intérieur. Mais les vues de la France sur Tanger sont aussi d'ordre politique et militaire. En effet, une fois en possession de ce point important, la France aura la possibilité d'installer des centres de sous-marins et de construire des ouvrages fortifiés qui, en face du rocher de Gibraltar incapable de soutenir le feu de l'artillerie moderne, assureraient à la France un avantage sur l'Angleterre et la maîtrise presque certaine en Méditerranée. Ainsi, ce projet menace également les rêves de l'Italie.

Aussi, l'Italie a-t-elle demandé de participer à la conférence de Tanger qui s'est réunie dès la fin d'octobre à Paris. Mais on l'a tenue à l'écart des délibérations, et ce n'était pas ce que l'Italie attendait en réponse à son attitude à la conférence d'Algésiras ni comme remerciement pour son entrée en guerre aux côtés de l'Entente. Il n'est pas impossible que l'offre faite par l'Italie à la Suisse de lui concéder un port libre soit une riposte de Mussolini à la décision qui se prépare aux dires de la presse française dans la question de Tanger. Ce geste de Mussolini est une menace économique contre la France qui annule, pour ainsi dire, la valeur du projet français d'un canal du Rhône au Rhin, et qui, s'il était suivi d'exécution, porterait profit à l'Allemagne.

(Hans von SODENSTERN, *Deutsche Zeitung*, 28 novembre.)

(GÉNÉRALITÉS)

327 (°).

Le problème de la Méditerranée.

Il ne peut être résolu que par la force ou par une décision de la S. D. N. Les intéressés voudront-ils choisir ?

Le problème de la Méditerranée est difficile, et sur bien des points, dangereux. Il est d'un intérêt vital pour la France, l'Espagne, l'Italie, aussi bien que pour nous. Malheureusement, toutes ces nations se méfient l'une de l'autre, et sont spécialement inquiètes de notre position. Mais le maintien de notre liberté d'accès à la Méditerranée est vitale pour l'Empire. Les Dominions comme la-Mère-Patrie sont d'accord pour que la Méditerranée ne devienne jamais un *mare clausum*, ou, pour parler franchement, un lac italien, français ou espagnol. Il est à souhaiter que se réunisse bientôt une conférence internationale pour stabiliser la situation dans la Méditerranée et pour assurer les droits respectifs de la France, de l'Espagne, de l'Italie et les nôtres. L'Espagne souffre par ses possessions du Maroc, mais elle met son amour-propre à ne pas y renoncer. Nous devrions dire à l'Espagne que nous lui rendons Gibraltar en échange de Ceuta. Et à la France, nous dirions qu'en prenant Ceuta comme garantie des détroits, nous ne ferons pas d'objections à ce qu'elle prenne le reste de la zone espagnole au Maroc. Quant à la question de Tanger, elle doit être réglée par la S. D. N.

(J. ST. LOE STRACHEY, *Nineteenth Century*, novembre.)

L'Angleterre a cessé d'avoir la maîtrise du détroit de Gibraltar. Le développement de l'aviation, la puissance actuelle de l'artillerie, la nature actuelle des instruments de la guerre maritime, font que la maîtrise du détroit ne peut plus appartenir à une puissance qui n'a sur ce détroit qu'une position isolée, mais bien à celle qui peut faire peser sur la largeur réduite de ce détroit toute sa puissance. Ce résultat du progrès et de l'évolution des armements est plus évident encore depuis que l'Espagne a affirmé devant le monde sa volonté de se réorganiser et de mettre en valeur toutes ses ressources. Ne pouvant aujourd'hui s'imposer par la force aux puissances de la Méditerranée occidentale, l'Angleterre peut être tentée de les opposer les unes aux autres. Mais une pareille opposition comporte à la fois de très grands périls et de très petits bénéfices. L'intérêt commun des trois puissances de la Méditerranée occidentale (et cet intérêt s'étend à l'Angleterre elle-même) est la bonne entente.

(*Les Débats*, 7 décembre.)

(MAROC)

327 (64).

L'accord sur le statut de Tanger.

L'opinion neutre semble favorable à l'accord franco-britannique sur le statut de Tanger.

L'accord concernant le statut de Tanger sera rendu public dans quelques jours. Il constitue un compromis entre la thèse britannique et la thèse française. On discerne déjà quelque mauvaise humeur dans les journaux anglais et une satisfaction apparente dans la presse française. Il y aurait donc lieu de conclure au plus grand succès du point de vue français. Le fait est que l'arrangement annoncé sanctionne le principe cher à la France (et mal vu par l'Espagne) de la souveraineté du sultan du Maroc sur Tanger. Le sultan n'étant qu'un instrument aux mains habiles et sages du général Lyautey, l'humeur espagnole se comprend. Toutefois l'Espagne et la Grande-Bretagne ont réussi à assurer la neutralité de tout le territoire de Tanger en temps de guerre. En tout temps le port de Tanger sera libre. L'Espagne obtient des satisfactions territoriales. Un comité de contrôle sera créé. Il sera responsable vis-à-vis du sultan, il comprendra un certain nombre d'agents consulaires.

On sait que, du côté anglais, les négociations ont été dominées par la crainte de voir Tanger devenir un Gibraltar français. John Bull veut être seul autant que possible à « rule the waves », à gouverner les mers. Estimerait-il que l'accord survenu ne lui donne pas pleine garantie ? Ce serait se montrer bien ombrageux. On sait que M. Mussolini avait demandé à prendre part à la conférence de Tanger. M. Poincaré refusa de faire droit à cette demande, d'où vive rancune en Italie. On insinue que le rapprochement de l'Italie avec l'Espagne et avec la Grande-Bretagne n'est pas étranger à ce refus. Il est déplorable, au point de vue de la sécurité de l'Europe, que Rome et Paris n'arrivent pas à s'entendre.

(Maurice MURET, *Gazette de Lausanne*, 6 décembre.)

Les Idées et les Faits.

LE MAROC ESPAGNOL. — *Les puissances signataires de l'accord franco-allemand du 4 octobre 1911, du traité franco-marocain du 20 mars 1912 et de la convention franco-espagnole du 27 novembre 1912 avaient reconnu à l'Espagne des droits spéciaux et un protectorat économique et militaire sur la partie nord de l'Empire chérifien à l'exception de la ville de Tanger et de sa banlieue constituée en zone internationale. Le Maroc espagnol a une superficie de 30.000 kilomètres carrés et une population de 450.000 habitants.*

La baisse du prestige de la politique anglaise.

La politique qui a perdu son prestige, c'est la politique d'égoïsme et de mauvaise foi, qui n'a pu supplanter notre politique d'honnêteté et de loyauté. Même en Angleterre, on le comprend, en dépit de cet article venimeux.

Il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire des quatre dernières années pour se rendre compte combien notre prestige est tombé au fur et à mesure que le prestige français a augmenté. C'est au printemps 1920 que la France a donné le premier signal d'une politique directe et indépendante. Elle a saisi la première occasion de désordre dans la Ruhr pour y envoyer des troupes noires. Mais à ce moment, nous pensions encore que la France serait sensible à notre opinion.

Le contraste entre l'autorité que nous exerçons alors et la capitulation complète devant M. Poincaré à laquelle nous avons assisté cette année, peut se passer de commentaire. Nous sommes tombés si bas que M. Poincaré a presque cessé d'être courtois.

Notre politique de patience et de capitulation a échoué et continuera à échouer parce que M. Poincaré l'exploite sans cesse pour s'enfoncer plus avant dans les régions vitales de l'Allemagne et poursuivre sa politique. Cette politique s'est dissimulée sous les traits d'une politique de réparations, mais les réparations, bien qu'elles aient fait beaucoup pour influencer l'opinion française, n'ont jamais représenté le motif de M. Poincaré.

Les réparations ont maintenant à peu près disparu du tableau, et la dissolution de l'Allemagne est le but non déguisé de la France.

Nous avons trop longtemps suivi la voie de la capitulation. La France doit, ou répudier M. Poincaré, ou être reconnue franchement comme l'ennemie de l'Europe et la destructrice de toutes ses espérances de paix.

(*Nation and Athenæum*, 3 novembre.)

Les Idées et les Faits.

Si vous voulez que les affaires de votre pays soient bien gérées, il est d'une urgente nécessité que les déterminations des gouvernants, que les lois votées par les Assemblées, que les actes du pouvoir exécutif soient en parfait accord avec les vues, les besoins, les désirs et les vœux de l'opinion. C'est de leur coopération, de leur harmonie que naîtra la paix publique, c'est par leur union que pourra s'assurer le développement matériel et moral de notre pays. (DELUNSMONTAUD.)

L'hégémonie financière.

Dans quelle mesure l'Europe continentale pourra-t-elle échapper à la domestication économique et financière que, plus ou moins directement, l'Angleterre essaie de lui imposer ? La France finira-t-elle par amener sa voisine à un compromis avantageux pour les deux pays ?

C'est une véritable tradition de l'Angleterre de se servir de l'argent comme moyen d'action ou de pression dans les affaires de l'étranger. La méthode choque nos procédés diplomatiques et administratifs, mais elle s'inspire de règles commerciales qui donnent des résultats certains. Ce n'est pas d'hier qu'on parle de la « cavalerie de Saint-Georges ». Depuis des siècles on parle de l'or anglais intervenant dans nos grandes crises. Actuellement les Anglais disposent de moyens puissants et décisifs ; ils prêtent aux Etats besogneux, dont la monnaie est dépréciée.

Avant la guerre, c'est la France qui était la grande prêteuse de l'Europe. En conquérant la suprématie militaire, elle a perdu la suprématie financière. Si elle la recouvrait, elle aurait la maîtrise de l'Europe. La politique constante de l'Angleterre est d'empêcher cette prédominance de la France.

Le jour où la Société des Nations serait chargée par des experts de guérir l'impécuniosité du Reich, les banques anglaises couvriraient la plus grosse part de l'emprunt international. Cet emprunt serait garanti par des gages et par l'aval international, qui assureraient aux mêmes banques anglaises la stabilité de l'opération et la faculté d'en repasser les titres aux États-Unis. Ainsi le gouvernement britannique contrôlerait toute l'Allemagne.

Ce contrôle nous garantirait-il le paiement des réparations ? Non, si l'Angleterre exigeait la réduction de notre créance. De plus, l'industrie allemande serait sous la dépendance de l'Etat prêteur. Une fois payés les revenus et l'amortissement de l'emprunt, le reliquat disponible pour la caisse des réparations serait exigü. Comme l'Angleterre protectionniste empêcherait chez elle l'importation des marchandises allemandes, celles-ci seraient accueillies chez nous. Peut-être alors l'Angleterre aurait-elle la « générosité » de nous offrir le même secours et le même contrôle qu'à l'Allemagne.

(Lucien ROMIER, *Opinion*, 23 novembre.)

(FRANCE)

327 (44).

Continuons notre tâche.

Malgré l'intérêt du retour des Etats-Unis dans les Conseils de l'Europe pour la solution des problèmes d'après-guerre, nous ne devons, ni ne pouvons attendre ce retour. Nous devons, malgré les incidents, poursuivre notre route jusqu'au bout.

L'Europe, pour le moment, et surtout la France, ne doivent compter que sur elles-mêmes. C'est mieux peut-être ainsi, car avoir besoin de l'étranger, c'est presque tomber en vasselage économique.

Seulement pour reconstruire, il nous faut une doctrine souple, mais assez forte aussi pour dominer les événements. Ne serons-nous pas capables de dresser le plan attendu ? La réorganisation, sur un plan nouveau, de la Rhénanie et de la Ruhr, peut être considérée comme le premier chapitre du programme que nous attendons. Cette réorganisation est en bonne voie. Il y faut persévérer sans nous laisser distraire par les bruyants pétards qui peuvent çà et là éclater dans un monde surchauffé.

Certains événements récents sont assez graves pour appeler l'attention, et on ne peut nier l'utilité de la procédure d'enquête que le gouvernement français a demandée à la C. D. R. d'instituer. Mais on doit se persuader qu'aucune menace de sanctions, aucune injonction diplomatique, aucune procédure ne vaudra le fait acquis de notre présence dans la Ruhr, ni le fait, peut-être prochain, de l'ajustement de notre système économique à celui du bassin rhéno-westphalien.

(JACQUES CHASTENET, *Opinion*, 16 novembre.)

Les Idées et les Faits.

CONTRE CEUX QUI NE CROIENT PAS AU PROGRÈS. — *Il y a toujours eu, il y aura toujours des gens pour dénoncer comme une illusion chaque nouveauté et pour croire que c'est là le fin du fin de l'esprit, sans s'apercevoir que la pire des illusions et la plus dangereuse est celle de croire que les choses se passeront toujours comme elles se sont déjà passées et de ne pas se rendre compte que, dans un monde en perpétuel mouvement, où les méthodes de la pensée, de l'industrie, de l'agriculture même, se modifient tous les jours, les méthodes de la politique ne peuvent seules rester immuables. Lorsqu'on a assisté depuis un siècle à une transformation profonde des rapports des hommes avec les choses, il est impossible que l'on n'assiste pas un jour à une transformation des rapports des hommes avec les hommes et que l'humanité soit la seule puissance dans la nature sur laquelle le cerveau de l'homme ne puisse rien.* (H. DE JOUVENEL, Discours à la III^e Assemblée de la S. D. N.)

L'armée anglaise doit-elle quitter Cologne ?

La France ne veut que le paiement des réparations ; elle n'est ni militariste, ni annexionniste ; et elle ne verra que des avantages au maintien de forces anglaises en Rhénanie.

L'avenir politique de l'Allemagne est lié au sort de la Ruhr et de la Rhénanie, et la capitulation de la grande coalition a évidemment fait faire un grand pas à la politique française dans son dessein de créer un Etat Rhénan. La République Rhénane devait être annexée au système économique français. La République de la Ruhr Rhénane, comme me l'a dit le Dr. Dorten, doit comprendre aussi des territoires sur la rive droite du Rhin. Si c'est cela que les Français envisagent, ils n'y parviendront certainement pas.

L'Europe et l'Amérique se trouveront bientôt en face du fait accompli d'un protectorat français sur le Rhin dans le foyer historique de la culture allemande et dans le cœur même de la production allemande.

Que pouvons-nous faire ? Nous voulons tous que la France n'anéantisse pas l'Allemagne et l'Entente. L'anéantissement de l'Allemagne signifie la guerre. La rupture de l'Entente signifie le retour à l'équilibre des puissances et, par conséquent, la guerre. Tout le monde est d'accord que la paix dépend de la continuation de notre association avec la France et de l'admission de l'Allemagne et de la Russie dans cette association.

Nous n'avons qu'un moyen pour limiter la France et pour restaurer l'Allemagne, c'est de rester à Cologne. Tant que nous y resterons, la France ne pourra convertir l'occupation alliée en une annexion française. Les mesures récentes prises par les Français étaient destinées à nous en faire partir.

Si nous restons à Cologne, — et il faut que nous y restions, — nous devons faire de Cologne une ville libre comme Hambourg. Avec Cologne, ainsi internationalisée par nous, le plan français impérialiste et mercantiliste échouera.

(George Young, *Contemporary Review*, novembre.)

Les Idées et les Faits.

Laisser à l'Allemagne le temps de préparer une nouvelle agression, ce serait un crime contre la postérité. » (Raymond POINCARÉ, Discours au banquet du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie, 17 novembre.)

(FRANCE-ALLEMAGNE)

327 (44 : 43).

La politique française en Rhénanie.

Quoi qu'on en dise, la France laisse la question rhénane dans les limites du problème des réparations et du problème économique.

Qu'est-ce qui nous sépare des dirigeants français ? C'est que nous, nous voulons remettre vite et complètement en route la vie économique et le trafic en Rhénanie, afin de pouvoir vivre librement, en faisant appel le moins possible aux ressources du reste de l'Allemagne. Eux veulent profiter de la terrible situation où se trouve depuis des mois la population de la zone française et belge, afin d'obtenir, par une pression très forte, ce qu'ils ne pourraient jamais obtenir autrement : c'est-à-dire une transformation politique sur le Rhin.

Du point de vue de la politique européenne, on aperçoit certainement maintes possibilités d'accord entre France et Allemagne sur le Rhin, mais on ne peut les réaliser que dans des négociations entre les gouvernements. Tant que le gouvernement français ne traitera pas sa « question rhénane » avec le gouvernement allemand, dans les limites du problème des réparations et du problème économique, la très grande méfiance qu'éprouvent tous les Rhénans, d'attitude politique loyale, vis-à-vis de la politique française actuelle en Rhénanie, ne pourra pas s'atténuer. Combien nous souhaiterions que sur le Rhin, l'atmosphère se modifiât, qu'elle devînt meilleure ! Mais nous persistons à penser que tout ce dont souffre la Rhénanie peut trouver un remède sans modification des conditions de souveraineté. C'est ce que nous semblent avoir prouvé à nouveau les premières négociations amorcées entre le gouvernement du Reich et les représentants de la Rhénanie.

(SOLLMANN, député social-démocrate de Cologne, *Frankfurter Zeitung*, 11 décembre.)

Les Idées et les Faits.

*La tâche du XIX^e siècle fut de donner aux nations la liberté et la forme de leur existence propre. Le XX^e siècle réunira ces nations autonomes en un groupement organisé avec les autres nations. Les intérêts économiques agissent dans ce sens, bien moins qu'on ne l'a cru, mais très réellement, en dépit de Wilson qui a dit : « Les intérêts divisent, les idées unissent. » Dans le même sens agissent aussi les idées, qui sont l'expression de la vie et des espérances de chaque génération. C'est dans ce sens aussi qu'agit la raison. (Anton ERKELENZ, *Die Hilfe*, 1^{er} août.)*

Militairement, nous n'avons pour le moment rien craindre de l'Allemagne. Mais, à la moindre imprudence de notre part, nos finances seraient en grand péril. Notre sauvegarde est dans l'amélioration des choses sur les rives du Rhin.

Installés en Rhénanie et sur la Ruhr, nous n'avons pas à développer nos avantages, ce qui nous amènerait à des dépenses qui seraient préjudiciables au franc. Personne en Allemagne ne croit sérieusement que les forces militaires plus ou moins camouflées pourraient contrebalancer les nôtres, mais si nous montrions de la nervosité et de l'inquiétude, nous serions les victimes d'une offensive financière qui trouverait en Allemagne des concours redoutables. La meilleure protection pour nous, c'est la création sur la rive gauche du Rhin d'un état de chose tel que les agitateurs de Munich et d'ailleurs perdent leur peine à vouloir soulever une population qui aurait du travail et du pain.

L'accord conclu avec les industriels est un premier pas dans la bonne voie. Il faut continuer, bien qu'une telle politique puisse présenter des désavantages.

Toujours, on nous reprochera de rechercher la séparation intégrale de la Rhénanie et du Reich ; ceci apparaîtra toujours aux hommes d'Etat allemands comme le prélude de la dislocation de l'Empire. Nous pouvons jouer de cette menace, mais nous ne pouvons pas ignorer que nous rencontrerions l'opposition de tous nos alliés et associés de guerre, si de tels desseins semblaient avoir une chance de succès.

L'arrangement avec les alliés sur les réparations reste le but que nous devons tâcher d'atteindre. Il faut y travailler inlassablement. Reste à savoir quelles seront à cet égard les répercussions des élections anglaises. Efforçons-nous, s'il en est temps, de préparer un programme adapté aux réalités allemandes d'aujourd'hui.

(*Europe nouvelle*, 6 décembre.)

Les Idées et les Faits.

L'ALLEMAGNE NE REGRETTE RIEN. — « *Le motif déterminant qui a fait cesser la résistance passive, ce fut la détresse financière du Reich.* » (Lettre du chancelier STRESEMANN à Hugo Stinnes le 12 octobre.)

Les intérêts suisses et la Rhénanie.

Nous ne pouvons nous désintéresser de la question rhénane : la Rhénanie, c'est le Rhin, et le Rhin, c'est pour la Suisse, la liberté économique.

Un jour, nous pourrions déboucher dans la Méditerranée par le Rhône et dans l'Adriatique par le Tessin et le Pô. Mais le Rhône est à la France, le Pô est à l'Italie. Le Rhin met en relation avec la Hollande et la Belgique, c'est-à-dire avec des États qui nous ressemblent à divers égards, petits comme nous, constamment soucieux de leur indépendance, comme nous, commerçants et vivant en une large mesure de leur exportation, comme nous.

Mais il y a la Prusse. Assise sur les deux bords du grand chemin mouvant, il lui est loisible d'intercepter, d'entraver, d'assujettir à son despotisme économique nos relations avec Anvers et Rotterdam. Il ne fait pas bon dépendre de sa générosité.

Notre intérêt évident, majeur, est que, sur le Rhin, artère internationale, nos chalands et nos remorqueurs déploient librement notre pavillon. C'est la condition *sine qua non* du développement de notre navigation intérieure.

Et ainsi, Bâle deviendrait l'arrière-port de l'Angleterre, de la Hollande et de la Belgique, vers l'intérieur du continent, comme Rotterdam et Anvers deviendraient les avant-ports de Bâle vers la mer. A cause du Rhin, le sort de la Rhénanie nous intéresse directement.

A l'intérêt économique s'ajoute un intérêt politique, non moins manifeste, non moins important, car on sait trop bien, mais on oublie aussi trop aisément que la liberté économique est un leurre sans l'indépendance politique et que ni l'une ni l'autre ne subsistent sans la sécurité.

C'est de ce point de vue qu'il faut envisager l'intérêt de la Suisse dans la question rhénane. Et pour nous, il faut à la Rhénanie l'autonomie, même dans le cadre du Reich, mais la neutralisation aussi, et l'indépendance économique, la faculté de nouer une entente douanière avec les nations de l'Occident.

La séparation de la Rhénanie est la seule chance de dissiper ou du moins d'éloigner le spectre d'une nouvelle guerre européenne. L'entente économique d'une république rhénane avec la Belgique et la France mettrait fin à l'impérialisme politico-économique de l'Allemagne, qui a fait peser sur les petits États voisins une menace constante.

(Maurice MILLIOUD, « Pourquoi le sort de la Rhénanie met en jeu les intérêts de la Suisse », *Tribune de Genève*, 7 décembre.)

(ALLEMAGNE)

327 : 323 (43).

Le retour de l'ex-Kronprinz.

D'après la presse allemande, ce retour et même la restauration de la monarchie ne sont qu'affaires intérieures dans lesquelles l'Entente n'a pas à s'immiscer.

La note de l'Entente du 21 novembre se contente de rendre le gouvernement allemand responsable de toutes les conséquences qui pourraient survenir du fait de la présence du Kronprinz en Allemagne. En s'appuyant sur les déclarations que fit le gouvernement allemand à l'Entente sur la renonciation antérieure du Kronprinz au trône, la protestation de l'Entente est sans fondement. Il n'est pas vrai du tout que le gouvernement allemand ait demandé au Kronprinz, à l'occasion de son retour, un renouvellement de sa renonciation au trône ou lui ait imposé une condition quelconque. Tout ce qui a été dit à ce sujet dans la presse allemande ou étrangère est pure invention. Le Kronprinz a simplement exprimé l'intention autrefois avant de rentrer, de résider à Oels après son retour, mais de ne pas s'immiscer dans les questions politiques. Au cours des négociations décisives qui eurent lieu en octobre de vive voix entre le mandataire du Kronprinz et le gouvernement du Reich, on fit allusion à ces intentions exprimées par le Kronprinz. Dans la note du cabinet du 24 octobre qui donnait son assentiment au retour proche du Kronprinz, il est fait mention de ces intentions. Et c'est tout !...

Comme nous l'avons dit, le gouvernement du Reich n'a fait dépendre le retour du Kronprinz en Allemagne d'aucune condition. Aussi ne peut-il être question de restrictions quelconques au sujet du séjour du Kronprinz. La seule condition tacite est que le Kronprinz ne fasse rien qui soit contraire à sa renonciation au trône qu'il a signée autrefois, et qui ne confère aucun droit d'aucune sorte à l'Entente. Dans toute cette affaire, c'est le point de vue du gouvernement américain qui est le bon. Il a fait déclarer officieusement qu'il ne ferait aucune objection au retour du Kronprinz et même au rétablissement de la monarchie en Allemagne, puisque le traité de Versailles ne contient aucune disposition à cet égard et que, par conséquent, cette affaire relève uniquement de la politique intérieure.

Les pensées du Kronprinz ne roulent que sur un sujet : comment aider encore au relèvement du peuple allemand abattu et humilié ? Sa présence ne peut être qu'un bonheur pour l'Allemagne ; car une volonté aussi passionnée et désintéressée de vivre pour le pays ne peut que servir d'exemple stimulant...

(Dr Friedrich THIMMS, *Kölnische Zeitung*, 28 novembre.)

(ALLEMAGNE-ROYAUME-UNI)

327 (43 : 42).

L'Angleterre et les espoirs allemands.

L'Allemagne recommence à espérer une intervention anglaise en sa faveur. Et pour amener la réalisation de cette espérance, tantôt la presse allemande lance des appels directs à l'Angleterre, tantôt elle cherche à piquer l'orgueil des Anglais en présentant leur attitude actuelle comme une abdication.

Que cela nous soit agréable ou non, il nous faut compter avec ce fait que, pour le moment, l'Angleterre et l'Amérique n'ont plus de participation efficace à la politique européenne. Lors de la récente conférence impériale britannique, les Dominions ont réclamé de l'Angleterre un traitement plus favorable pour leurs produits venant dans la métropole. L'Angleterre devient protectionniste, et renonce à exercer une grande influence sur la politique du continent, notamment dans l'affaire de la Ruhr. M. Poincaré paraît tirer déjà les conséquences de l'attitude des pays anglo-saxons. En effet, après avoir repoussé avec succès l'offensive anglo-américaine, il prend lui-même en main, pour la mener tout seul, la question des Réparations.

(Kölnische Zeitung, 13 novembre.)

La presse anglaise annonce le plan de croisière d'une escadre que l'Amirauté projette d'envoyer faire le tour du monde. Deux croiseurs de bataille et cinq petits croiseurs partiront d'Angleterre fin novembre, feront le tour de l'Afrique par le sud avec nombreuses escales, visiteront les ports indiens, Bornéo, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les îles Fidji, le Canada, la Californie. Ensuite l'escadre se divisera en deux groupes, dont l'un fera le tour de l'Amérique du Sud, tandis que l'autre traversera le canal de Panama et visitera les Antilles. Le but de cette croisière apparaît double : l'Angleterre veut renforcer l'union et la solidarité de l'Empire britannique et décider ses Dominions à lui apporter leur concours matériel et financier pour une politique d'armements navals et aériens indispensables, dont elle ne peut plus seule supporter le poids. D'autre part, on désire à Londres rétablir le prestige de la domination anglaise sur les mers ; car ce prestige n'a pas été sans subir quelques atteintes pendant la guerre mondiale, et actuellement la politique anglaise paraît éclipsée par la politique française et les prétentions italiennes. En lançant cette croisière, l'Angleterre vise surtout l'Océan Pacifique.

(Hamburger Nachrichten, 14 novembre.)

(FRANCE-POLOGNE)

327 (44 : 47.5).

L'Allemagne et les relations franco-polonaises.

L'amitié franco-polonaise inquiète l'Allemagne, qui cherche à envenimer les rapports entre les deux pays pour son seul profit.

Un nouveau souci a surgi du côté russe, à propos du voyage des parlementaires français Herriot et de Monzie en Russie. Comme il arrive toujours quand des Français vont en Russie, la Pologne en a éprouvé quelque nervosité. On ne sait que trop bien que les Russes, bolcheviks ou émigrants, ne se déclareront jamais satisfaits de la frontière fixée au traité de Riga, qui a séparé de la Russie, pour les donner à la Pologne, de vastes étendues habitées par des Russes, des Blancs-Russiens et des Ruthènes. Ce que la Pologne redoute maintenant, c'est que la France, afin d'obtenir de la Russie la reconnaissance des dettes russes d'avant-guerre, ne consente à une modification du traité de Riga, et les voyages des députés et des sénateurs français en Russie alimentent sans cesse ces craintes. Le ministre des Affaires étrangères Dmowski, interrogé sur ces voyages par la commission des Affaires étrangères, déclara que ces deux messieurs avaient voyagé sans mission et appartenaient à des partis opposés au gouvernement français. Mais il ne faut pas oublier que Herriot, au retour d'un précédent voyage, a fait à son gouvernement un rapport détaillé.

D'un autre côté encore, les faits sollicitent les Polonais à réfléchir sur leur situation à l'égard de la France. Ces temps derniers on a eu l'impression de plus en plus pénible des répercussions de la ruine allemande sur la situation économique de la Pologne, et au fond cette dernière sait bien que c'est la politique de Poincaré qui porte indirectement toute la responsabilité de la situation désastreuse en Pologne. Officiellement, ce mécontentement des Polonais n'apparaît encore que dans l'impartialité, jusqu'ici inconnue, avec laquelle les journaux polonais reproduisent les discours des hommes d'Etat italiens et anglais qui critiquent l'attitude de la France. Mais c'est à peine si un journal se risque à exprimer une opinion personnelle. Aussi faut-il considérer le fait suivant comme étant d'une importance particulière : le meilleur spécialiste polonais qui écrive sur la politique extérieure, Rosner, a dit dans le *Kurjer Polski* que les relations franco-russes ne doivent pas se développer par dessus la tête de la Pologne. De plus en plus la politique polonaise semble se rappeler l'exemple de la Belgique, et commencer à chercher prudemment un rapprochement avec l'Angleterre.

(*Frankfurter Zeitung*, 9 décembre.)

(ALLEMAGNE)

323 : 329 (43).

Einwohnerwehr et Technische Nothilfe.

L'Allemagne, pour éluder les clauses du Traité, éduque les jeunes classes par des moyens détournés.

Vers décembre 1918, sentant le sol allemand trembler sous l'éruption du volcan spartaciste (ou bolcheviste), les conservateurs réagirent en créant de toutes pièces ces milices locales qui furent, à leur début, des groupements d'origine et d'organisation complètement civiles, bien qu'armés de pied en cap. Tout de suite la ruée communiste d'avril 1919 suscita tout naturellement une modification dans le sens de la centralisation et de la militarisation de ces forces. Sous le nom d'*Einwohnerwehren*, elles s'étendirent d'abord sur toute la Bavière, ensuite sur tout l'Empire.

On peut assurer que cette Garde Civique sauva l'Allemagne du spartacisme et sans doute le reste de l'Europe Occidentale d'une dangereuse agitation révolutionnaire. Elle fut depuis dissoute — au moins sur le papier — et remplacée par la *Technische Nothilfe*, organisation du genre des Unions civiques.

L'EINWOHNERWEHR.

D'après ses statuts, « son but est de protéger la société contre les dangers dont sont menacés l'ordre et la sécurité publics. Ce but, ainsi que le caractère privé et indépendant d'une institution nullement militaire, excluent *à priori* toute participation à la politique de parti... » Elle prétend n'accepter le concours que de groupements partisans de l'ordre et fidèles au gouvernement établi ; et cependant, en beaucoup de provinces, la majorité des volontaires est nettement royaliste et impérialiste.

Les obligations imposées aux volontaires sont les suivantes :
 1° Participation personnelle et sans réserve en cas d'appel. —
 2° Obéissance aux règlements et aux chefs ; discrétion. —
 3° Garde et entretien des armes et des munitions ; les armes sont délivrées par l'Etat ; le volontaire n'emporte chez lui que la culasse de son fusil et ses cartouches ; les fusils restent en dépôt chez les chefs de quartier. —
 4° Présence aux conférences, aux revues d'armes, aux alertes et autres exercices.

LA TECHNISCHE NOTHILFE.

Le recrutement civil fut d'autant plus aisé « que dans certaines couches de la population régnait depuis la Révolution « un profond mépris contre toute institution d'allure militaire ».

La *Technische Nothilfe* dépend du Ministère de l'Intérieur. Des renseignements assez récents nous la représentent comme une institution purement civile et comparable aux Unions

Politique et Diplomatie

Civiques des autres pays. Mais, avec les Allemands, si experts dans l'art du camouflage et si décidés à préparer leur revanche, peut-on se fier aux apparences ? Quoi qu'il en soit, statutairement, la T. N. n'envisage que le maintien en état de production, malgré les grévistes, de toutes les usines ou industries indispensables à la vie du pays. De plus, la T. N. intervient aussi en cas d'incendie, d'inondation, d'accidents de chemins de fer, etc... il n'est donc pas étonnant que la T. N. ait su acquérir les sympathies de la Sozial-Démokratie elle-même. Celle-ci n'a pas craint, en effet, de lancer d'énergiques appels de propagande en faveur de la T. N.

La liste des services rendus par la T. N. est longue et bien remplie. Son action est considérée comme éminemment préventive : les ouvriers en effet ne se soucient pas d'être remplacés, au pied levé, par des gaillards résolus à se défendre, s'ils ne sont pas protégés par la troupe. Officiellement, en effet, les volontaires — sous prétexte qu'ils doivent être défendus par l'armée ou la police — ne sont pas armés, mais... un article du règlement intérieur les autorise à porter des armes « pour leur protection personnelle » et à les conserver chez eux.

A Berlin réside le *Comité directeur* divisé en deux sections : 1^o Recrutement. — 2^o Organisation des volontaires, de leurs emplois et de leur répartition sur les différents points de l'Empire.

Vers la fin de 1920, le recrutement avait réuni 150.000 volontaires, dont 6.000 femmes. La *Technische Nothilfe* a disposé dès le début d'un budget des plus importants. Rien n'a donc pu s'opposer à son développement.

Un organisme directeur, 18 organismes régionaux, plus de cent groupes de districts et (janvier 1921) 730 T. N. locales... Chaque village allemand possède son petit groupe de T. N. ou au moins ses cadres ; chaque petite ville, bien entendu, a sa T. N. qui, cumulant tous les secours civiques contre les grèves, les incendies, les inondations et les accidents de chemins de fer, prend une influence de plus en plus grande (1921).

(SAINT-MARCET, *Bulletin de Liaison de l'Union Civique*, novembre.)

Les Idées et les Faits.

L'idée de liberté, étayée par celle de responsabilité, est un des grands leviers qui soulèvent sans cesse l'humanité au-dessus d'elle-même. Dût-elle être en soi une illusion, une erreur, elle n'en serait pas moins une illusion bienfaisante, peut-être même une illusion indispensable au progrès universel. (FERRIÈRE.)

(BULGARIE)

327 : 338 (49).

La politique bulgare.

D'après son gouvernement actuel, la Bulgarie se relèverait rapidement de la crise causée par le gouvernement précédent. En tous cas, elle ne recule pas devant les dépenses productives.

Si la situation économique de la Bulgarie n'est pas brillante, nous pouvons affirmer que la crise générale où tomba le pays après la catastrophe de 1918 a beaucoup diminué grâce au zèle et aux idées saines du peuple bulgare qui désire la paix et le travail de reconstitution. Quatre récoltes moyennes ou bonnes ont exercé une influence bienfaisante. 100 francs suisses ne coûtent plus 3.500 mais seulement 1.900 leva. La cherté de vie n'a pas encore beaucoup diminué. Cependant le pain, le coton ont baissé et le gouvernement s'occupe de réduire les taxes d'importation pour les objets de consommation. Il a aussi des projets pour intensifier l'agriculture, l'élevage, et il prépare un emprunt intérieur pour la culture des régions encore désertes.

Le gouvernement veut pratiquer une politique d'économies, diminuer le nombre des fonctionnaires et accroître leur responsabilité, avoir un personnel stable. Il veut soutenir la production, garantir la sécurité des capitaux intérieurs et extérieurs. Déjà la terreur qui pendant trois ans a menacé les capitaux bourgeois dans les banques, le commerce et l'industrie a cessé. Diminuer les impôts n'est pas possible, mais la répartition sera rendue meilleure. Le gouvernement, qui ne recule pas devant les dépenses utiles, a déjà accordé :

- 600 millions pour améliorer la situation des fonctionnaires.
- 60 — pour les réfugiés de Roumanie, de Serbie, de Macédoine, de Grèce et de Turquie.
- 50 — pour les dommages causés aux récoltes par la grêle.
- 50 — comme crédit à l'industrie.
- 60 — pour la construction de routes.
- 30 — pour le service des transports.
- 150 — pour les coopératives agricoles.

On a commencé l'électrification des mines de charbon de Pernik près de Sofia. 200 millions de crédit ont été accordés par la banque nationale. En résumé, le gouvernement bulgare consacre tous ses efforts au relèvement du pays, remédiant au mal causé précédemment par le gouvernement paysan.

(Déclaration de THÉODOROFF, ministre des Finances de Bulgarie, *Deutsche Allegemeine Zeitung*, 8 décembre.)

Les rapports italo-grecs.

Le dernier incident, aujourd'hui résolu, peut-il être le point de départ d'une entente amicale ? Un éminent juriste grec le croit.

L'incident italo-grec a failli avoir des contre-coups d'une portée incalculable. Il n'a été finalement résolu qu'au désavantage matériel ou moral des deux parties.

A l'heure actuelle, il est peu d'Italiens ou de Grecs qui ne sentent combien il aurait mieux valu qu'il ne se fût pas produit.

La mésentente italo-grecque n'est pas la résultante de raisons profondes, de conflits d'intérêts, mais bien de ce qu'on pourrait appeler de « conflits de rêves » et de polémiques de presse. La conclusion est que l'Italie et la Grèce devraient cesser le jeu plein de dangers qui a déjà, dans ces dernières années, coûté gros à l'une et à l'autre et qui pourrait finir par avoir des suites plus graves encore.

Aucune des raisons qui rendent un antagonisme vital entre deux Etats ne peut troubler les rapports gréco-italiens ; et même les souvenirs historiques, aussi bien que les intérêts économiques et les liens moraux, devraient rapprocher les deux peuples.

A ceux qui pourraient qualifier ces vues de chimériques, on pourrait leur rappeler que lorsqu'en 1899, des gens clairvoyants s'efforcèrent de réaliser un rapprochement entre la France et l'Angleterre, on taxait ces efforts de chimériques ; on disait que le Quai d'Orsay ne pouvait s'entendre avec le Foreign Office sans sacrifier l'alliance russe, et on prétendait que Fachoda avait creusé un abîme entre les deux peuples. Quelques années après, la double alliance fut transformée en triple entente, et l'affaire de Fachoda devint le point de départ d'une évolution amicale, car elle fit comprendre que la politique dite alors « de coups d'épingles », si elle se perpétuait, courait le risque de devenir une politique « de coups de canon ».

(ANDREADES, Doyen de la Faculté de droit d'Athènes, *Revue de Genève*, novembre.)

Les Idées et les Faits.

*Peut-on éviter complètement les guerres ?... C'est justement l'une des grandes conquêtes de la civilisation que de créer et d'offrir infiniment plus de possibilités de résoudre ou d'arranger les conflits et d'éviter l'horreur suprême : le conflit armé entre les peuples. (Anton ERKELENZ, *Die Hilfe*, 1^{er} août.)*

(CHINE)

323 : 329 (51).

La véritable Chine.

Un abîme sépare la mentalité du Chinois de celle de l'Occidental, et nous ne pouvons avoir d'opinion exacte sur ce qui se passe en Extrême-Orient sans une mise au point difficile.

En présence d'une anarchie aussi inconcevable que celle qui ruine la Chine moderne, certains esprits se sont demandé si le pays était foncièrement républicain, si même il le pouvait être. La réponse n'est pas discutable : si l'on s'en tient à l'étiquette qui orne le flacon, si l'on s'attache aux apparences : oui, la Chine est républicaine ; mais si l'on analyse le contenu, si l'on étudie séparément les éléments constitutifs et que l'on compare les valeurs absolues de chacun de ces éléments, la Chine n'est pas républicaine, elle ne peut pas l'être.

La Révolution chinoise fut une révolution de grandes villes dont le flot eut rarement le privilège de déferler au delà des faubourgs ; aux champs, sur ces étendues incommensurables qui sont livrées à la rizière ou aux jardins, on avait bien d'autres chiens à fouetter que de bouleverser un ordre qui avait fait ses preuves, tant bien que mal, pendant des millénaires. Pour le commun des fils de Han, et quoiqu'on ait voulu faire croire sans aucune preuve, l'attention que l'on accorde aux affaires d'un Etat, nébuleux et lointain, dont l'intérêt ne se fait pas immédiatement sentir pour les individus, cette attention est nulle. L'éveil de la conscience nationale n'est point encore réalisé : c'est un de ces mythes sociaux comme il ne s'en rencontre encore qu'aux antipodes. Rien n'est capable d'étendre l'horizon social des Célestes au delà de la famille ou du village : le décor qui limite la vie quotidienne cache pour la très grande masse les perspectives qui conduisent à ce que nous appelons, en Occident, la Patrie ; l'égoïsme endémique de la race y poussant, le Céleste se demande pourquoi diable il s'intéresserait à des choses si parfaitement étrangères pour lui que celles qui se passent à Pékin, ou même à Canton. Il paie des taxes comme par le passé ; il n'est ni plus ni moins citoyen que sous la dynastie *Ta Tsing* ; les famines et les inondations sont aussi régulières qu'au temps jadis ; quant aux belles déclarations qui transportent d'aise les citadins semi-civilisés, arriveront-elles jusqu'à la ferme ? Y éprouvera-t-on jamais les bienfaits qu'elles annoncent ? La seule chose qui puisse matérialiser la République, c'est que les guerres se sent multipliées, que l'insolence des soldats s'est faite plus indiscutable, que les mandarins militaires semblent avoir la bride plus lâche sur le cou, c'est que l'on extorque plus de sa-

Politique et Diplomatie

pèques au pauvre hère, taillable et corvéable à merci. La République n'a fait que rendre plus odieuses des exactions connues sous l'ancien régime.

On peut décomposer le peuple actuel de la Chine en trois éléments constitutifs.

D'abord, le substratum, masse inerte, aboulique, invertébrée, qui subit les choses sans discussion, et qui subira toujours la vie de la même manière, à condition toutefois que l'on n'imagine pas de la dépouiller radicalement comme le ferait peut-être un bolchevisme chinois.

La seconde couche va depuis le pâle coolie des villes jusqu'au moyen trafiquant, qui trouveraient mieux à gagner dans le trouble et sont acquis à priori à la révolution qu'elle soit sociale ou non. On trouve à cet étage de la « civilisation » chinoise les fonctionnaires prévaricateurs, les trafiquants malhonnêtes, les bandits-soldats, les agents provocateurs, ceux qui vivent de l'opium et de la contrebande d'armes, les factotum de Sun Yat-sen, d'Ou Pei-fou et de Tchang Tso-lin, les sous-ordres d'agitateurs de toute espèce, journalistes, professeurs, etc.

Au troisième étage nous trouvons (en dehors d'une catégorie de Chinois réellement intègres, de culture chinoise ou étrangère, véritables exceptions) tout le gratin de ces gens qui reviennent d'outre-mer, qui ont pu établir la comparaison entre la Chine moderne et l'Europe moderne, qui ont eu le cerveau assez ouvert pour saisir la profondeur de l'abîme et qui n'ont conservé, pour ce qui est métèque, qu'une haine injustifiée mère de la xénophobie céleste. C'est dans ce milieu-là que se récoltent généralement ceux qui se sont investis de la mission de réformer la Chine, de la faire républicaine ; c'est dans ce milieu que l'on trouve les politiciens qui se croient capables de faire mieux que la Dynastie et qui, depuis douze ans, donnent la preuve de leur regrettable impuissance. Si l'on trouve parmi eux de ces hommes qui, après avoir servi la monarchie, servent avec la même indépendance d'esprit la république, si l'on voit des hommes qui semblent civilisés — comme Wellington Koo qui fut vice-président de la Société des Nations, ou W. W. Yen, ou Ouang Choung-ouei, on aperçoit également des individus du genre du chef des bandits de Ling Cheng, du genre de Sun Yat-sen et de tous les ratés qui font la gloire du parti constitutionnaliste.

(*Echo de Chine*, 20 octobre.)

(ETATS-UNIS)

329 (73).

La politique des Etats-Unis.

Le message du Président Coolidge est terne et semble se ressentir de soucis électoraux. Il n'indique pas une nouvelle orientation de la politique américaine.

Le Congrès élu en 1922 vient seulement d'avoir sa première session. Les changements dans la force respective des partis a eu son écho dans les deux Chambres, au Sénat et à la Chambre des représentants. Les démocrates ont gagné assez de sièges pour gêner la majorité républicaine. Ils ont affirmé leur indépendance en retardant pendant plus d'une semaine l'élection des Présidents des Chambres, de sorte que M. Coolidge attendait pour lire son message le bon plaisir des démocrates.

Le message présidentiel ne semble pas être un de ces documents péremptoires qui ouvrent une grande politique. Il semble préoccupé surtout de continuer les précédents créés par son prédécesseur et se retranche derrière des responsabilités déjà prises. C'est un message un peu terne qui semble destiné à gagner la popularité auprès de la masse des électeurs plutôt que de guider les Etats-Unis vers les décisions hardies que le monde en attend.

Le Président satisfait abondamment aux aspirations nationalistes du pays : l'Amérique restera en dehors de la S. D. N. ; la situation financière très prospère doit donner le moyen de renforcer l'armée, la marine, l'aviation, les défenses du Canal de Panama ; des mesures plus sévères seront prises pour restreindre l'immigration ; les Etats-Unis n'envisageront pas une réduction et encore moins une annulation des dettes des pays alliés ; le Gouvernement continuera à subventionner la marine marchande et maintiendra la marine marchande d'Etat ; on maintiendra la loi de prohibition ; les impôts vont être diminués, notamment ceux sur le cinéma et sur les télégrammes, considérés comme vexatoires. Ainsi le parti républicain espère gagner la popularité et le Président espère se faire accepter comme candidat aux prochaines élections présidentielles.

Par application de la même politique, le Président évite de s'engager dans le sens des partis extrêmes. Tout cela est enveloppé de phrases oratoires sur la volonté des Etats-Unis à travailler à la paix, d'aider les nations qui ont souffert de la guerre, de maintenir la solidarité du monde, vague idéalisme qui s'accorde avec le dessein arrêté de cesser pour le moment la coopération dans la paix avec l'élan et l'esprit de sacrifice que les Américains avaient montré dans la guerre.

(Renseignements fournis par Charles CESTRE.)

(ALLEMAGNE)

325 (43).

La situation des anciennes colonies allemandes.

Bien entendu, d'après la presse allemande, elles ne peuvent que dépérir sous l'administration incapable de la France ou de l'Angleterre, qui ont bien prouvé qu'elles ne savaient pas coloniser.

Depuis qu'on a frustré l'Allemagne de ses colonies, des régions jadis florissantes sont livrées à la pire incurie, et ce fait a même attiré l'attention de plusieurs experts appartenant aux pays de l'Entente. D'après les rapports des puissances mandataires à la Société des Nations, les plantations de tabac au Cameroun sont retournées à la forêt vierge. Ce pays économiquement très développé comptait, en 1913, 251 civils se livrant au travail productif : en 1921 ce nombre était tombé à 13. La situation est analogue dans le Togo occidental : il n'y a plus que la moitié des écoles, l'exploitation forestière si bien organisée par les Allemands est à l'abandon et la plupart des entreprises sont arrêtées. Dans l'Afrique orientale allemande, le nombre des Européens se livrant à l'activité économique n'était plus en 1921 que 40 % de celui d'avant-guerre, l'exportation des principaux produits du pays a diminué dans des proportions formidables et en un an, de 1920 à 1921, elle s'est réduite encore de 80 %. Les chiffres du trafic des voies ferrées et de la navigation à vapeur sont réduits de 100 % depuis 1913. Là aussi les écoles disparaissent, et la lutte contre la maladie du sommeil a cessé : au lieu de 11 médecins que l'Allemagne entretenait en 1913, il n'y en a plus un seul. Et ces colonies sont sous l'administration anglaise. La situation est encore pire dans les colonies administrées par la France, et en Nouvelle-Guinée sous l'administration australienne.

(*Berliner Tageblatt*, 28 novembre.)

Les Idées et les Faits.

LES COLONIES ALLEMANDES AVANT LA GUERRE.

	Superficie (en 1.000 km ²)	Population de couleur blanche	Comm. extér. (en 1.000 fr.)
Afrique Orientale	995	7.661.000	5.336 102.157
Sud-Ouest africain	835	83.300	14.830 89.417
Cameroun	790	2.751.000	1.871 71.846
Togo	87	1.032.000	368 26.731
Nouvelle-Guinée	242	601.700	1.427 13.641
Ile Samoa	3	37.540	557 12.547
Kiao-Tchéou	10,5	192.000	350 244.041

(NOUVELLES-HÉBRIDES)
Les Nouvelles-Hébrides.

325 (93.4).

Le régime du condominium, le peu de stabilité et l'insuffisance des gouverneurs, les tracasseries de l'administration, et souvent le manque de main-d'œuvre rendent très difficile la vie des planteurs dans des îles qui sont parmi les plus fertiles du monde. Un de ces planteurs présente ses doléances.

Le domaine anglais représente aux Nouvelles-Hébrides 129.478 hectares, le domaine français 617.248 hectares, et les réserves indigènes 438.492 hectares. Malheureusement le régime du condominium entrave le développement de la colonie en y accentuant la crise de la main-d'œuvre qui a compromis, pendant bien des années, l'effort de nos colons. Les habitants de l'archipel fournissent à peine 3.000 travailleurs aux exploitations agricoles et cette main-d'œuvre locale se raréfie de jour en jour à tel point que des plantations retournent à l'état de brousse. Des essais partiels de main-d'œuvre javanaise n'ont obtenu qu'un médiocre succès. Cette année plusieurs convois de coolies tonkinois se sont suivis et la question de la main-d'œuvre paraît à peu près résolue. Malheureusement il est impossible de trouver un employé sérieux dans ces pays neufs ; celui qui est capable de faire quelque chose travaille pour lui-même et, malgré la dureté des temps, trouve encore du crédit pour s'installer.

Les inconvénients du condominium se vérifient tous les jours. Les Anglais font un gros effort contre nous, et le tribunal mixte qui nous régit et qui ne comprend qu'un juge français contre quatre magistrats anglais ou neutres anglicisés, mène la vie dure aux colons en majorité français. Les tracasseries sont continuelles et tout planteur doit se transformer en avocat. Quant aux fonctionnaires, ils viennent d'Afrique, ont l'habitude de commander à des nègres et ne trouvent pas que les blancs ont l'échine assez souple.

(Service spécial de la *Revue*.)

Les Idées et les Faits.

La France avait occupé militairement les Nouvelles-Hébrides en 1886, mais elle dut retirer la garnison devant les protestations des missionnaires presbytériens installés dans l'Archipel. Après une série d'accords intervenus avec la Grande-Bretagne, une commission mixte fut chargée, en 1904, de régler les litiges immobiliers, et finalement une convention de 1907 établit un protectorat franco-britannique. La population est de 60.000 Canaques et de 250 Européens.

(FRANCE)

325 : 338 (44).

Les produits de nos colonies.

Les richesses de notre empire colonial sont immenses. Mais elles sont encore trop peu connues et exploitées trop rudimentairement.

L'Indo-Chine, qui nourrit 18 millions d'habitants sur un territoire à peine supérieur à celui de la France, produit chaque année un million de tonnes de charbon, dont la moitié est exportée. Il y a également du charbon en Nouvelle-Calédonie, et cela est intéressant pour les riches minerais de nickel, de chrome et de cobalt. Les possibilités de production de houille blanche sont très grandes : le Congo débite de 35.000 à 55.000 m³ d'eau à la seconde, alors que le débit de la Seine n'est que de 172 m³.

Les produits minéraux les plus intéressants sont les phosphates. Avant la guerre et avant la découverte des phosphates marocains, nos colonies produisaient 46 % de la production mondiale (Etats-Unis 48 %). Aujourd'hui nous occupons largement le premier rang.

Les produits végétaux sont de première importance. On peut citer : — Le cacao : production, 30.000 à 40.000 t. ; consommation de la France, 5.000 à 6.000 t. — Le café : production, 4.000 t. ; consommation de la France, 15.000 t. — Le poivre : l'Indo-Chine suffit à la consommation mondiale. — Le riz : l'Indo-Chine en a produit 1.700.000 t. en 1921. — Le caoutchouc : production indo-chinoise, 7.000 à 8.000 t., soit la moitié de la consommation française. — Les bois, qui commencent à lutter contre les bois du Nord.

Parmi les produits animaux, citons les moutons de l'Afrique du Nord ; ils ne produisent que 2 Kgr. de laine par tête alors que la consommation française est de 250.000 t. ; la Chambre de commerce de Tourcoing tente d'acclimater le mouton mérinos à Madagascar et en A. O. F. Citons les bœufs de Madagascar : 8 millions de têtes pour 3 millions d'habitants, contre 14 et 39 en France.

Avec leurs 252 produits, nos colonies ont fait en 1920 un commerce de 10 milliards de francs (dont 6 pour l'Afrique du Nord) : de la France vers les colonies, 3 milliards $\frac{1}{2}$; des colonies vers la France, 2 $\frac{1}{2}$.

En somme, les ressources de nos colonies sont immenses et les possibilités quasi illimitées. Notre empire colonial peut nous assurer une place mondiale de premier ordre si nous savons l'exploiter rationnellement et scientifiquement.

(Henri BRONIER, *Conférence à l'Ecole des Sciences Politiques*, 17 décembre.)

PRODUCTION & FINANCES

- Travail et Travailleurs - Banques, Monnaies, Crédit -

o o o o o Production - Socialisme o o o o o

(SUISSE)

336 (49.4).

Le budget fédéral suisse.

Il est encore en déficit, malgré que la Suisse n'ait pas fait la guerre.

Le déficit du budget fédéral pour 1924 a pu être ramené de 125 millions en 1922 et de 80 en 1923 à 37 millions et demi, soit à moins de la moitié. Encore un effort semblable, surtout si la crise économique diminue, et nous pouvons espérer un budget en équilibre pour 1925.

Cette amélioration fort satisfaisante est obtenue en partie par une majoration des recettes, en partie par une compression des dépenses. La principale augmentation des recettes prévues porte sur les droits de douanes qui sont prévus à 189 millions contre 158 millions en 1923. Que le public ne s'effraie pas d'ailleurs. Il n'est pas question de hausser les tarifs actuels déjà suffisamment élevés. Mais l'expérience prouve que dès cette année, les recettes douanières dépasseront 180 millions; et l'on peut espérer que le rétablissement graduel des affaires produira automatiquement un accroissement de nos ressources.

Les résultats détaillés des régies fédérales, postes, télégraphes, téléphones, ne figurent plus au budget général et font l'objet de comptes spéciaux soumis au vote des Chambres. Ce n'est là qu'une question de forme, mais ce qui est plus satisfaisant, c'est de savoir que les régies fédérales se boucleront l'année prochaine en équilibre ou à peu près.

Le revers de la médaille, à vrai dire, ce sont les très nombreuses et souvent justifiées réclamations qui se sont fait entendre dans beaucoup de localités au sujet des restrictions apportées au service des postes et des téléphones.

Le seul département qui marque une légère augmentation est le Département militaire (81 millions au lieu de 78), due en partie aux travaux de chômage des ateliers militaires, en partie aux écoles de recrues.

(Journal de Genève, 3 décembre.)

Production et Finances

(SUISSE).

332.1 : 336 (49.4).

La hausse du taux de l'intérêt en Suisse.

Elle provient de ce que l'Etat absorbe par ses emprunts les quatre cinquièmes de l'épargne du pays au détriment du développement des entreprises privées.

La Confédération doit cette fois, pour un emprunt de 100 millions de francs, consentir 5 % d'intérêt alors qu'elle croyait, il y a une année, pouvoir réduire le taux d'intérêt à 4 %. La principale raison de ce changement réside sans doute dans le fait que le taux d'intérêt a de nouveau tendance à s'élever pour les placements de capitaux à longue échéance, mais le fait que le marché financier est aujourd'hui saturé d'obligations d'Etat y est aussi pour quelque chose. On compte que les emprunts de la Confédération, des chemins de fer fédéraux, des cantons et des communes ont absorbé ces dernières années les quatre cinquièmes du capital nouveau, de sorte qu'il n'en est resté qu'un cinquième pour l'alimentation des entreprises privées. La mesure excessive de la mise à contribution du marché financier par les corps politiques ne pouvait pas manquer de créer finalement de l'hésitation chez les détenteurs de capitaux.

Rendu prudent par les expériences de la guerre, on ne tient plus nulle part à tout risquer sur la même carte et à risquer ses capitaux exclusivement sur une seule catégorie de valeurs. Le sentiment que, par suite de l'insécurité des changes, les obligations ne sont plus aujourd'hui absolument préférables aux actions, semble se répandre aussi en Suisse ; car nous avons à mentionner ce phénomène intéressant que les actions de certaines entreprises industrielles sont recherchées bien que parfois elles rapportent moins que les obligations des mêmes entreprises. Il est compréhensible que cette aversion à l'égard des valeurs à taux fixe d'intérêt finisse par s'étendre aussi aux papiers d'Etat. Aussi longtemps que la Confédération ne rétablira pas le remboursement or de ses billets de banque et ne fera pas de ce remboursement un principe intangible, une certaine insécurité affectera les intérêts garantis en francs, ainsi que l'a prouvé la nouvelle baisse du franc suisse enregistrée ces derniers jours.

(Coopérateur Suisse, 27 novembre.)

Les Idées et les Faits.

Chacun doit avoir des lumières suffisantes pour juger dans sa sphère et pour voir dans son horizon. (R. MILLET.)

(CANADA)

Le développement économique du Canada.

L'essor et la prospérité de ce pays montrent ce que peut faire la race française quand elle sait éviter la dénatalité.

Cette année, la récolte est estimée à plus de 25 millions de tonnes (froment, orge et avoine) : le transport et la vente d'une aussi prodigieuse quantité de grains constituent un problème singulièrement difficile.

Pour résoudre ce problème, les autorités, les grandes compagnies de transport et les syndicats agricoles ont combiné tout un système d'achat, d'entrepôt, d'inspection et de transport qui est une merveille d'ingéniosité. C'est pour faciliter la vente des céréales et les mettre à l'abri de la spéculation que l'on a construit ces élévateurs, greniers géants aux façades massives. Les plus vastes élévateurs se trouvent dans les deux Twin Cities, les villes jumelles de Port-Arthur et Fort William, situées à la tête de la navigation du lac supérieur. Il y a là 17 greniers gigantesques dont la capacité totale dépasse 1.213.000 t. A Winnipeg même, le Canadian Pacific, afin de pouvoir maîtriser le trafic des trains de blé qui affluent vers la fin de l'été à raison d'un wagon à la minute, a dû construire deux gares d'évitement, dont l'une a 176 kilomètres et l'autre 294 kilomètres de longueur de rails avec 70 voies ferrées. Dans une seule de ces gares on trie en moyenne 5.500 wagons par jour.

Ici comme dans d'autres domaines, le Canada a foi dans la grandeur de ses destinées futures. Ses trois provinces productrices de céréales ont une superficie triple de celle de l'Allemagne d'avant-guerre. Il y a dans l'Ouest canadien 189 millions d'Ha de terres arables, dont 9 millions seulement sont cultivés, et chaque Ha produit en moyenne 19 Hl de blé. Une fois peuplé, ce pays presque désert deviendra un des greniers du monde.

Les trois provinces de la Prairie s'organisent pour de grandes possibilités d'avenir et dépensent pour leurs Parlements, leurs Universités, leurs écoles d'agriculture, leurs travaux publics. Elles sont aidées par la politique intelligente du gouvernement fédéral et du Canadian Pacific. Ce dernier, par exemple, a dépensé des sommes énormes pour irriguer le sud de l'Alberta et a construit à Bassano un immense bassin dont l'eau, grâce à un vaste système de canaux et de fossés, fertilise plus de 960 Km² de terres devenues cultivables.

(Georges RIGASSI, *Gazette de Lausanne*, 21 novembre.)

Production et Finances

(ALLEMAGNE)

336 : 338 (43).

La situation financière de l'Allemagne.

Le budget allemand n'est que 3 milliards de marks-or, soit environ 10 milliards de francs-papier. Et nous avons gagné la guerre !

Ce qui ressort de plus triste dans l'inventaire du 15 novembre, c'est l'état des finances du Reich. La meilleure monnaie ne peut se maintenir sans l'équilibre du budget. Pourtant, on n'a rien fait jusqu'ici pour améliorer nos finances. Au contraire. Dans les dix derniers jours d'octobre, la onze-cent-vingtième partie seulement des dépenses du Reich a été fournie par les impôts, et, même en y ajoutant le produit de l'emprunt-or, les dépenses sont à peine couvertes pour la cent-vingtième partie. Mais le bilan de fin octobre est encore très beau comparé à celui du 15 novembre. Les recettes du Reich au cours des dernières semaines n'ont certainement pas couvert les frais de l'administration des Finances. Et cela, bien que M. le Dr Luther assure qu'aux Finances on ne dort plus à force de travail.

Il vaudrait certainement mieux qu'au ministère des Finances on prît un peu plus de sommeil. Alors, en état de veille, on serait peut-être capable d'achever enfin les projets d'impôts directs en vertu desquels le 31 décembre il doit être procédé à une nouvelle estimation des fortunes. Tout ce qu'on a pu réussir comme projets d'impôts sur le sucre, le sel, les allumettes et les cartes à jouer sont des bagatelles avec lesquelles on ne peut faire aucune réforme fiscale, même en augmentant le taux par rapport à celui d'avant-guerre : or aujourd'hui, en plus d'un cas, on le diminue. Seuls quelques grands impôts peuvent rétablir nos finances. Le budget du Reich, calculé en or, est relativement faible. Des gens très au courant évaluent le déficit mensuel du Reich (ce qui est à peu près synonyme de ses dépenses) à 5 ou 800 millions de marks-or. Si l'on admet qu'après la fin de la subvention à la Ruhr il y aura une réduction de moitié, il faudra sans doute compter encore avec un budget d'au moins 3 milliards-or. Mais même ces trois milliards-or peuvent se trouver sans grande peine et sans détruire notre activité économique. Et en définitive, ils se trouvent, en effet. Depuis que le mark n'est plus accepté à l'étranger, le peuple allemand couvre entièrement les dépenses du Reich par l'impôt de l'inflation. En comblant le déficit au moyen de la presse à billets, on ne fait point de cadeau à la collectivité, on ne fait que pressurer la masse du peuple, pour donner le produit à quelques milliers de profiteurs de l'inflation.

(MORUS, *Weltbuehne*, 26 novembre.)

(ALLEMAGNE)

334 (43).

L'évasion des capitaux allemands.

Rien qu'en Hollande, il y aurait 10 milliards de marks-or de capitaux allemands ; et c'est la France qui finance les réparations et non la « pauvre Allemagne ».

Déjà avant la guerre, l'Allemagne était un pays exportateur de capitaux. Sa participation financière à des entreprises étrangères ne pouvait être comparée à celle de la France et de l'Angleterre, mais augmentait rapidement, si bien qu'en 1914 les capitaux allemands fructifiant à l'étranger pouvaient être évalués à plus de 16 milliards de marks-or. La guerre a ruiné l'édifice de la puissance économique allemande à l'étranger. Quelques gros industriels cherchèrent à se rendre indépendants du minerai de fer français et à prendre pied dans les bassins des mines de fer de Suède et d'Espagne. Le résultat ne paya pas les efforts. Stinnes et Thyssen eurent plus de chance au Brésil où ils réussirent à acquérir, dans le bassin de Minas Geraes, d'immenses terrains miniers. — Ils essayèrent également de prendre pied en Argentine et au Chili, sans grand succès : seul Thyssen réussit à installer une petite fonderie sur les bords du Riachuelo.

Cette évasion de capitaux allemands à l'étranger prit un tout autre caractère lorsque le mark-papier se dévalorisa et que les milliards reçus par l'industrie de la Ruhr pour la résistance passive furent rapidement changés en devises étrangères ou investis à l'étranger. Les industriels rhénans firent alors de nombreux disciples. La façon dont s'opère la fuite de capitaux est presque toujours la même. On fonde à l'étranger un établissement à soi, on participe à des banques solides déjà existantes. C'est pourquoi l'Allemagne, même à l'apogée de sa prospérité, n'a jamais eu autant d'intérêts dans des établissements de crédit étrangers. C'est ainsi que le Barmer Bankverein va ouvrir à Amsterdam une succursale s'appuyant sur la banque van der Heydt Kerstens et va participer largement à la Kommerz und Effektenbank d'Amsterdam. La Kommerz und Privatbank de Hambourg-Berlin a des parts dans la banque Kaufmann d'Amsterdam ; la Darmstadter et la Nationalbank cherchent à fonder une succursale particulière à Amsterdam. Le Barmen Bankverein veut aussi représenter dans sa succursale hollandaise les intérêts de l>Allgemeine Deutsche Kreditanstalt de Leipzig et de l'Hypotheken und Wechselbank de Munich.

Les relations ne sont pas moins actives avec la Suisse. Mais il n'y a encore ni participation de capitaux ni succursales.

La France suit attentivement ce mouvement qui vient à

Production et Finances

l'appui de sa thèse : l'Allemagne peut payer ! Mais les magnats de l'industrie allemande étendent leurs mains toujours plus loin. Au cours des derniers mois, Stinnes a fortifié ses positions en Argentine et il a même réussi à prendre pied dans l'industrie pétrolifère de l'Amérique du Nord.

Les capitaux allemands empiètent maintenant sur des domaines qui leur étaient presque fermés avant la guerre. Ça et là on commence à avoir des craintes pour l'indépendance de l'industrie nationale. Récemment un journal de Prague s'est plaint de cette grave menace : les usines allemandes Brown-Boveri ont acheté une fabrique à Brünn et la puissante A. E. G. (Allgemeine Elektrizität-Gesellschaft) de Berlin est sur le point d'acquérir les usines Ringhoff, de Prague. On se plaint également en Suède que l'A. E. G. veuille consacrer 8 millions de marks-or à la construction et l'aménagement d'une usine électro-technique à Malmoe. Comme les industriels et les financiers allemands se heurtent à la méfiance de l'étranger, ils ont recours à toutes sortes de camouflages. C'est ainsi qu'il existe en Suisse un certain nombre de sociétés Holding, dont les véritables bailleurs de fonds sont des Allemands. Le phénomène est encore plus général en Espagne. Les grandes usines chimiques qui ont été construites tout récemment à Barcelone sont en réalité entre les mains de capitalistes allemands. La Société de navigation aérienne transatlantique de Séville est allemande ainsi qu'une maison d'édition de Santander qui occupe plus de mille ouvriers.

Enfin les concessions de terrains et les exploitations industrielles dans la Russie des soviets doivent être considérées comme une évasion de capitaux allemands. Mais là des considérations qui ne sont pas purement financières ont dû jouer leur rôle.

Par cet effort pour faire travailler et fructifier l'argent à l'étranger on anémie l'économie allemande qui perd ses moyens d'action en Allemagne même. La France y perd dans la même mesure : le capital allemand réfugié à l'étranger reste insaisissable pour les réparations. Aussi le gouvernement français a-t-il demandé à la Commission des réparations d'instituer une commission spéciale pour découvrir ce capital (qui rien qu'en Hollande est évalué à 10 milliards de marks-or) et le faire participer aux réparations. Cette tâche est vouée à l'échec sans la collaboration de l'Amérique, de là l'invitation faite à Washington de prendre part aux travaux de la Commission. Il sera difficile de mettre le projet français à exécution. Cela prouve qu'une grande puissance victorieuse n'est pas à même de pouvoir imposer les gros capitaux du vaincu, aux fins des réparations, contre la volonté de cet adversaire.

(*Reichspost*, 5 décembre.)

(FRANCE-ALLEMAGNE)

338.327 (44 : 43).

Les accords entre la M. I. C. U. M. et les industriels allemands.

Voici deux opinions allemandes sur ces accords qui peuvent être, si l'Allemagne est de bonne foi, le point de départ d'un rapprochement.

L'accord du 23 novembre signé entre l'industrie de la Ruhr et la M. I. C. U. M. marque définitivement la fin de la résistance passive. Il est vrai que tous les rêves de la France ne se sont pas réalisés. Une question décisive était de savoir si la contre-valeur de tous les stocks saisis et de toutes les livraisons futures en charbon, coke et sous-produits, devait être portée au compte du militarisme français, qui voulait s'en servir pour couvrir les frais de l'invasion dans la Ruhr, ou si elle devait être portée au compte des réparations. Sur cette question, Poincaré a dû finalement céder. Il a craint sans doute, si la France mettait trop de sans-gêne dans l'égoïsme, de soulever bientôt l'opposition des autres puissances de l'Entente. Du côté allemand il y avait en même temps le danger que toute autre solution de cette question ne fût interprétée comme la reconnaissance de droit par l'Allemagne de l'invasion dans la Ruhr. Ainsi on a rétabli entre cette question de la Ruhr et le problème des réparations le lien qui était rompu depuis longtemps. D'ailleurs le nouvel accord impose à l'Allemagne, il est vrai, une charge difficile à supporter, et ce fut surtout en considération de la misère où se trouve la population, à qui il fallait bien donner du pain et du travail, que finalement on prit du côté allemand la dure résolution de signer l'accord. La durée assez courte prévue pour sa validité est un témoignage très net. Ce ne peut être là qu'un stade de transition. Quand il sera passé, la situation ne pourra que s'améliorer ou devenir beaucoup plus mauvaise.

La France a maintenant l'occasion de montrer que ses déclarations officielles étaient la vérité même, qu'elle ne prend pas pour but le démembrement du Reich et la ruine du bassin de la Ruhr. Elle ne peut le prouver qu'en cessant enfin de faire obstacle à la consolidation qui commence en Allemagne, et en trouvant des hommes qui puissent et qui veuillent traiter les questions économiques du point de vue économique et commercial...

Ce qui caractérise l'accord de la Ruhr, c'est qu'il est conclu par la France avec des personnalités privées en Allemagne. Ce seul fait met en lumière les possibilités de développement ultérieur que présente la situation en Allemagne occidentale. Ce premier accord est dur et à court terme. Il faut qu'il soit le précurseur d'autres accords meilleurs et de plus longue durée.

(Deutsche Allgemeine Zeitung, 2 décembre.)

Production et Finances

Les réparations passent ainsi du domaine du droit public, de l'économie politique et des finances publiques en celui du droit privé et de l'économie privée. Mais les deux domaines ont d'étroits rapports entre eux.

Les charges résultant de ces accords sont considérables et menacent de paralyser les mines et l'industrie. Toutefois le paiement de l'arriéré de l'impôt sur le charbon est possible. L'avenir dira si nous sommes à même de supporter les autres charges. On a objecté que la signature apposée au bas de ces accords nous liait au même titre que la signature du Traité de Versailles et que la non-exécution nous exposait à de nouvelles sanctions. Ce danger est atténué par le fait que l'accord ne vaut que jusqu'au 15 avril. On a introduit ainsi une certaine élasticité dans les stipulations rigides des réparations et créé au moins la possibilité d'adapter les prestations à la situation économique du moment. Cet élément de souplesse est surtout dans l'intérêt de la France qui peut ainsi à tout moment mettre la main au collet de la vie économique rhénane et allemande. Il faut remarquer aussi que la France a intérêt à laisser travailler les mines. Le système des accords à terme, le fait de fixer un contingent de l'exportation du territoire occupé, etc., permettent à la France d'organiser la « collaboration » entre la Ruhr et la Lorraine d'une façon conforme aux intérêts français, tandis que le système préconisé jusqu'alors des paiements au titre des réparations ne le permettait que très peu.

L'exécution des accords dépend aussi de facteurs sur lesquels ni les mines ni les chefs d'entreprises ne peuvent exercer leur action, par exemple des transports. La régie ne fait aucun effort vigoureux pour faire disparaître les difficultés. De plus l'exécution des accords rend nécessaire une prolongation de la journée de travail. Or, les Français ont fait de la popularité auprès des ouvriers afin de rejeter tous les torts sur les chefs d'entreprises. « Lorsqu'il s'agit de payer et d'effectuer des livraisons, les Français ne se préoccupent pas de savoir comment on parviendra à intensifier la production ».

Dans le bassin industriel, on a l'impression que les accords passés avec la M. I. C. U. M. ont une portée plus grande que ne le comporte la lettre des articles. On y voit un changement apporté au Traité de Versailles. Celui-ci reposait sur l'action concertée des alliés et ces bases se trouvent désormais ébranlées.

(*Frankfurter Zeitung*, 10 décembre.)

(FRANCE-ALLEMAGNE)

Les accords de Dusseldorf.

M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, a bien voulu nous fournir quelques renseignements au sujet de la victoire économique de la Ruhr.

On sait que les clauses principales de l'accord signé par les gros industriels de la Ruhr visent des redevances de diverses sortes : impôt, pourcentage par tonne vendue, livraisons gratuites, etc. Au total, jusqu'au 15 avril prochain, nous pourrions recevoir de 17 à 18 millions de tonnes de combustible, dont 5 à 6 millions de tonnes de coke. Notre situation en combustible sera, si les accords sont ponctuellement exécutés, largement rétablie. Les industriels signataires des accords sont même disposés à vendre à l'industrie française, en sus des quantités livrées gratuitement, du charbon et du coke à un prix bien inférieur à celui du marché anglais.

Cette victoire économique avait été préparée au début, quand le ministre des Travaux publics fit instituer la régie franco-belge des chemins de fer dans la Ruhr et en Rhénanie. Là était le seul moyen de résoudre immédiatement la question des transports qui conditionne toutes les autres : sécurité et ravitaillement des troupes, reprise des affaires économiques, possibilité d'obtenir les prestations au titre des Réparations.

Les stocks, formés avant que fût opéré le bouclage, ne sont pas encore épuisés ; mais dès le mois d'août, les cokeries étaient prises en mains, et l'ordre était donné d'exploiter directement les mines. On commença par la mine Victor ; quatre autres suivirent. Or, il faut noter que le rendement de ces mines fut tout de suite supérieur au rendement que les Allemands avaient obtenu. A la mine Victor, chaque homme a produit 700 kilos par jour ; l'effort fut admirable, car dans nos mines françaises le rendement par homme et par jour ne dépasse pas 600 kilos.

(Service spécial de la Revue.)

Les Idées et les Faits.

LE BASSIN HOUILLER DU DONETZ. — *L'exploitation du charbon est complètement arrêtée dans toute une série de mines : aux mines Petromarevski ; dans les puits n° 4 ; dans les mines Ekaterinovski, puits Hélène ; les mines de la Société Goloubovski ; les mines Rouchenkovski, Gorjkovski et dans de nombreuses mines de moindre importance. Quant aux exploitations dites « paysannes » elles ne produisent que pour leurs propres besoins. (Roul.)*

Un appel à la bonne foi de l'Allemagne.

Un Américain lance à l'Allemagne un appel émouvant. Sera-t-il entendu ?

Comme nos ancêtres, nous sommes partisans de la bonne foi et de la justice dans les relations humaines, de l'exécution loyale des contrats et du paiement des dettes.

Au nom de la bonne foi et de la justice, nous estimons que notre peuple a un devoir à accomplir, envers lui-même et envers les autres. Directement et indirectement, nous avons de grands intérêts dans les affaires de l'Europe, lesquelles sont inextricablement liées au sort de l'Allemagne. Aussi notre décision et notre action doivent être promptes.

L'une après l'autre, les conférences ont échoué, en partie parce que la crise actuelle est moins matérielle ou physique que morale et spirituelle. Il n'y a rien de nouveau dans le problème présent à part ses dimensions gigantesques. C'est le vieux problème des relations loyales d'homme à homme, de nation à nation. Le monde appelle la Paix ; mais sans justice, sans bonne foi, il ne peut y avoir de Paix.

L'Allemagne ne peut être sauvée que si elle s'aide elle-même. Pour reprendre sa place dans la famille des nations, elle doit d'abord accepter et respecter les lois morales et sociales fondamentales que l'humanité a reconnues. Elle a fait appel à la force brutale pour dominer le monde et elle a échoué ! elle ne peut échapper aux conséquences de ce qu'elle a fait.

Le nœud de la question c'est la bonne ou la mauvaise foi de l'Allemagne ; à ses demandes nous ne pouvons que répondre : « Nous sommes persuadés que si vous vouliez consacrer votre cœur et votre esprit aux réparations, vous acquitteriez vos obligations avec une rapidité qui étonnerait le monde. La note des réparations a été acceptée par vous. Nous ne pouvons pas acquiescer à votre demande de moratorium : vous arrêtez les paiements à vos risques et périls, votre sort est entre nos mains. Vous êtes au bord de l'abîme, mais nous ne pouvons rien faire pour vous tant que vous ne vous serez pas rendu compte de la véritable situation et que vous n'aurez pas commencé à vous aider vous-même. Mais donnez-nous des preuves de votre bonne foi ; il n'est pas question de vous détruire ni d'exiger de vous des paiements supérieurs à ce qui est humainement possible. Nous avons foi dans la justice en toutes choses ».

(Blythe W. BRANCH, président de la Chambre de commerce américaine de Paris, novembre.)

(FRANCE)

338 (44).

L'Alsace et les Réparations.

Quoiqu'ayant été plus épargnée que d'autres provinces de la France, l'Alsace a néanmoins souffert de la guerre. Mais l'œuvre de reconstitution s'y est accompli de façon à mériter l'hommage de l'étranger.

Au moment de l'armistice 245 localités lorraines et alsaciennes étaient dévastées. 8.560 immeubles l'étaient partiellement, 209 industries, dont 72 usines textiles, étaient réduites en ruines et 383.411 hectares du sol rendus inutilisables à la culture. Sans avoir souffert des dévastations au même degré que les départements du nord de la France et certaines parties de la Belgique, l'Alsace et la Lorraine ne furent pas épargnées, mais sitôt la guerre finie et l'indépendance reconquise, le génie des habitants s'employa à reconstituer. Il a parfaitement réussi. Les usines travaillent aujourd'hui à plein rendement dans le cadre d'une législation transitoire qui s'efforce de tenir compte des us locaux.

Dans tout le travail qui s'accomplit, deux éléments sont capitaux pour la production nationale française : la potasse et le pétrole.

En 1913, le bassin de potasse d'Alsace accusait 350.000 tonnes d'extraction brute. Le syndicat allemand entendait limiter la surproduction et éviter ainsi l'avalissement des prix. Les circonstances ont changé : Willelsheim peut travailler sans être bridé par le fameux Kali-syndicat, aussi son extraction journalière a-t-elle triplé ; son seul concurrent sérieux actuellement est le bassin de Stassfurth, entre l'Elbe et la Weser.

Les puits de pétrole sont situés à Pêchebronnn. Plus de 3.000 forages, dont plusieurs atteignaient la profondeur de mille mètres, furent effectués, mais jusqu'ici on n'a pas trouvé de pétrole au-dessous de 620 mètres. Les recherches continuent, plus d'un tiers de la concession n'étant pas encore exploité.

D'après les calculs établis une extraction annuelle de 50.000 tonnes d'huile brute assurerait l'avenir de Pêchebronnn pour un demi-siècle sans qu'il soit procédé à de nouveaux forages. La valeur totale du gisement reconnu jusqu'ici est de un milliard de francs français. A noter que les usines de Pêchebronnn ne se bornent pas à recueillir les huiles ; elles procèdent aussi à leur raffinage et produisent les essences, pétroles lampants, huiles à gaz, à graissage et paraffineuses, et des résidus tels que le coke.

(*Journal de Genève*, 29 novembre.)

Les dettes interalliées.

Réparations et dettes interalliées sont inextricablement liées. Il semble que l'opinion publique le comprenne de plus en plus aux Etats-Unis.

Les dettes des Alliés sont-elles justes ? En vérité, nous leur avons avancé de l'argent sous forme de prêt, et légalement notre position est inexpugnable, mais en fait que faisons-nous ? Nous payions notre part des frais communs qui, calculés sur des bases plus équitables, ne nous auraient pas rendus les créanciers, mais les débiteurs de tout le groupe allié.

Nous avons prêté parce que les Alliés demandaient à emprunter. Mais s'ils avaient demandé des subsides, nous aurions été également disposés à donner.

Équitablement, pouvons-nous dire que les dettes des Alliés sont justes ? Nous avons légalement le droit d'en exiger le paiement ; mais en nous plaçant à un point de vue plus élevé, en avons-nous moralement le droit ? Nous sommes sortis de la prodigieuse mêlée les mains nettes, à la vérité, mais aussi les mains pleines. Nous sommes le seul peuple du monde qui ait profité de la guerre.

L'Europe peut-elle payer ? Pouvons-nous reprocher à la France de dire que si les Etats-Unis et l'Angleterre réclament un complet remboursement, elle ne se montrera pas généreuse de son côté en ce qui concerne les réparations dues par l'Allemagne ? Réparations et dettes entre Alliés sont inextricablement liées.

Nos débiteurs en sont à la banqueroute. Ils ne peuvent nous payer maintenant et l'on ne peut fixer le moment où ils le pourront. Je n'ai trouvé ni ici ni à l'étranger aucun grand homme d'affaires ou banquier qui croie que ces dettes puissent être payées. On ne peut pas tirer de l'eau d'un rocher.

Avons-nous avantage à être payés ? Même si les Alliés pouvaient payer, serions-nous en état de recevoir ? Cela nous nuirait plus qu'à nos débiteurs. De plus en plus, nous dépendrons de nos exportations. Craignons, dans l'excès de notre zèle, de tuer d'un seul coup de fusil les deux oiseaux dont nous devons protéger la vie : l'un est l'espoir de voir l'Europe renaître pour le plus grand profit de l'humanité ; l'autre est le maintien de notre propre prospérité qui sera certainement mis en péril par la mauvaise fortune de nos meilleurs clients.

(E. SELIGMAN, professeur à l'Université de Columbia, *Revue de Genève*, novembre.)

(AUTRICHE)

336 (43.6).

La politique financière de l'Autriche.

L'Autriche a aidé son relèvement financier en stabilisant sa monnaie et en s'opposant avec la même volonté à la hausse comme à la baisse de son change.

La presse a fait savoir, il y a quelque temps, que les billets de banque autrichiens ont une très forte couverture métallique, puisque la couverture en espèces en est de 60 % de toute la circulation fiduciaire, alors que le programme d'assainissement ne prévoyait, pour cette époque, qu'une couverture beaucoup moindre. Le billet de banque autrichien possède en fait la plus forte couverture métallique de tous ceux des pays européens. C'est une constatation surprenante et intéressante qui met en lumière les résultats de l'œuvre d'assainissement. Mais il fut des personnes pour émettre l'opinion que cela n'était pas un indice si brillant et qui se demandèrent si l'ensemble de la nation bénéficiait réellement de cet état de choses...

Le discours qu'a prononcé le commissaire général, Dr Zimmermann, le 7 septembre, devant la deuxième commission de l'Assemblée de la Société des Nations nous apprend que l'augmentation de la couverture métallique ne s'effectua pas d'elle-même, mais qu'elle fut le résultat de la politique active de notre banque d'émission. L'année dernière, les marchés étrangers avaient de plus en plus tendance à estimer davantage la valeur de la couronne autrichienne. La Banque Nationale s'opposa avec succès à une hausse en achetant sur le marché des devises étrangères et en combattant la demande par l'offre. Comme elle effectuait ces achats à l'aide de billets nouvellement émis à cet effet, la circulation fiduciaire s'accrut effectivement d'une façon sensible, mais ces nouveaux billets ont une couverture métallique intégrale. En poursuivant cette politique, on devait nécessairement accroître la proportion de la couverture. On réussit ainsi à maintenir la cote de la couronne autrichienne à l'étranger à un change bas et fixe. Il semble que cette politique ait été inspirée par la crainte qu'une hausse ne provoquât une crise et que l'augmentation de l'encaisse-or de la banque n'ait été qu'un phénomène subsidiaire, que l'on n'avait pas l'intention déterminée de provoquer.

(Dr Heinz FROHLICHSTHAL, *Tagepost* (de Gratz), 29-30 octobre.)

Les Idées et les Faits.

L'égalité devant l'impôt est la même chose que l'inviolabilité de la liberté. (Jules SIMON.)

La situation industrielle en Autriche.

L'Allemagne cherche à reconstituer en Autriche son industrie que la crise économique et les réparations font émigrer.

Depuis que la crise industrielle et financière allemande s'est accentuée, des maisons allemandes cherchent à fonder de grosses affaires à Vienne. Plusieurs grandes maisons d'édition ont transféré une partie de leur exploitation à Vienne, des fabriques de textiles et de machines se proposent d'installer des succursales dans notre pays ou de nouer des relations étroites avec des entreprises autrichiennes du même ordre. D'autres industries allemandes, pour lesquelles l'Allemagne n'offre pas actuellement un champ d'activité suffisant, emploient et font fructifier leurs capitaux en participant à des entreprises viennoises... D'autre part, des industriels viennois participent par leurs capitaux, et sous forme d'association, à des fabriques allemandes de textiles, de machines et de chocolat.

En raison de la crise du bassin de la Ruhr, beaucoup d'articles, qui étaient autrefois du domaine des fabriques westphalo-rhénanes, sont fabriqués à Vienne. C'est ainsi que l'on construit actuellement des funiculaires et des moyens de transport. C'est à cet effet que se sont créées la Seilbahn-A.-G., la Diag (Drahtseilbahn Industrie A.-G.), la Kleinbahnindustrie A.-G., la A.-G. der Feldbahn und Maschinenfabriken et autres entreprises du même genre. A Wöllersdorf, la fabrique de machines Nagedly et Lehmann-Leyrer veut construire, en commun avec une fabrique de machines saxonnes, une fabrique pour la production de machines textiles que l'on devait, jusqu'à présent, importer de l'étranger et que l'on pourra maintenant se procurer sur place et exporter dans les pays de l'ancienne monarchie... La « Gefia » veut produire ici en grand ses machines et ses appareils. Elle a, pour cela, acheté les Feldbahnwerke Brukner und Pollitzer à Schwechat, et fondé plusieurs succursales.

A l'arsenal, on a institué une société pour la production de l'acier et de tubes qui venaient autrefois exclusivement d'Allemagne et de Tchéco-Slovaquie.

D'autre part, beaucoup de maisons allemandes fondent sur la place de Vienne des comptoirs commerciaux. Les maisons allemandes qui y participent veulent organiser, avec Vienne pour centre, le commerce sur les Balkans et les pays voisins. C'est le cas de la Eisen und Stahl A.-G., création du consortium Otto Wolff de Cologne.

(*Neue Freie Presse*, 11 novembre.)

(ETATS-UNIS)

336 : 338 (73).

L'afflux d'or aux Etats-Unis.

Créanciers de presque tous les pays d'Europe, les Etats-Unis ont trop d'or, métal dont la valeur tomberait s'il était abandonné comme étalon monétaire.

L'Amérique va-t-elle connaître une crise inflationniste, provoquée par l'excès de ses stocks d'or et par le développement anormal des crédits bancaires qui peut en résulter ? La situation monétaire apparaît menaçante aux Etats-Unis. Le stock d'or américain s'est accru en 1923 de 235.067.575 dollars après s'être augmenté déjà de 231 millions de dollars en 1922, de 667 en 1921 et de 95 en 1920. Ces chiffres tendent à montrer que l'Amérique continue à drainer l'or mondial. Les banques de réserve fédérale possèdent à elles seules une encaisse métallique qui dépasse 3 milliards de dollars, contre moins de 300 millions fin 1914. Leur encaisse actuelle est donc 10 fois plus élevée qu'avant la guerre. La marge de crédit disponible se révèle aussi considérable. Il n'est, en définitive, qu'une seule issue : la marge exceptionnelle de crédit dont disposent les banques américaines ; il faut qu'il soit utilisé non à l'intérieur de leur pays, où il ne pourrait s'exercer qu'au profit de la consommation, mais à l'extérieur, en Europe, et à la production. Que les Etats-Unis ouvrent à l'Europe affaiblie des crédits permettant à notre malheureux continent de reconstituer ses sources productrices. Qu'ils lui fassent des avances, non en or, — ce qui ne servirait de rien, — mais en marchandises, matières premières et outillages de toutes sortes. Qu'ils consolident, sous forme de prêts à long terme, les crédits flottants qu'ils ont ouverts à de nombreux pays, ils rendront à l'humanité un service éminent, et leur propre créance n'en sera que plus solide.

Une grande tâche s'offre donc à l'activité bancaire américaine, et celle-ci ne laisse pas d'en avoir pris conscience. On a déjà cité ces paroles suggestives de la National City Bank of New-York : « Le rôle essentiel de l'or, c'est de permettre de constituer des réserves bancaires. Or, nos réserves bancaires sont aujourd'hui considérables. Notre pays détient plus que sa part du stock mondial et une redistribution est nécessaire si l'on veut rétablir une relation convenable entre les prix mondiaux et reconstituer une base d'affaires normale. »

(E.-G. BONNET, secrétaire général du Canal de Suez, *Sémaphore de Marseille*, 20 novembre.)

(FRANCE-PETITE-ENTENTE)

336 (44 : 49).

Les emprunts de la Petite Entente en France.

Un périodique anglais, nettement hostile à la France, critique nos prêts aux États de la Petite Entente. Il prétend y voir un danger pour la paix mondiale.

M. Béranger, rapporteur de la Commission des Finances du Sénat, vient de revenir d'une tournée en Europe Centrale en rapportant la nouvelle que partout le prestige de la France a supplanté l'influence allemande. Cela est peut-être un peu optimiste. La visite des ministres tchéco-slovaques à Paris doit avoir convaincu M. Poincaré que l'influence française dans un pays important de l'Europe Centrale au moins est limitée.

De plus, le maintien du prestige coûte de l'argent et la satisfaction évoquée par le rapport de M. Béranger a dû être un peu tempérée à la pensée que cette année un milliard et demi de francs ont été déboursés en emprunts dans les pays en question. Il est curieux de savoir comment ces sommes ont été dépensées. M. Béranger nous dit que l'argent si charitablement déboursé n'est pas destiné à soutenir le militarisme, mais simplement à la défense nationale. En Tchécoslovaquie, par exemple, c'est pour se défendre contre la Pologne, et en Pologne, pour se défendre contre la Tchécoslovaquie.

Pendant ce temps M. Poincaré se déclare incapable de trouver un centime pour payer l'intérêt, encore bien moins pour rembourser le capital, des dettes envers l'Angleterre et l'Amérique.

(The Nation and the Athenæum, 3 novembre.)

Les Idées et les Faits.

LA PÉNURIE DE L'ARGENT. — *Le passage du mark-papier au mark obligataire semble ne pouvoir s'effectuer qu'en apportant de très grandes difficultés dans l'appareil monétaire du pays. Les conséquences des dernières fluctuations du dollar ne se sont fait sentir qu'il y a un jour. D'un seul coup, la Reichsbank qui pourvoit jusqu'ici à l'approvisionnement en monnaie du pays a, pour ainsi dire, été mise hors de combat. De toutes les parties du Reich, on demande des quadrillions de marks, sans qu'il soit possible d'en fournir même une partie. A Berlin même, la Reichsbank est assiégée par des centaines de voitures ; les escaliers conduisant au premier étage sont envahis par le personnel des banques et des caisses venant chercher de l'argent. (Vossische Zeitung.)*

(SUISSE)

337 (49.4).

L'agonie du libre-échangeisme.

La Suisse protège son agriculture par des barrières douanières pour être « self-sustaining », tout comme un grand pays.

On peut le déplorer ou pas, le fait est que le libre-échange est en bien mauvaise posture, que le cours des choses nous entraîne, même à notre corps défendant, vers une toute nouvelle orientation de notre économie nationale et internationale.

Il n'y a pas de doute que nous entrerons dans une ère de surenchère en fait d'armements économiques. Ce sera à qui opposera les barrières les plus élevées aux produits de l'autre. Le coup serait particulièrement fatal pour nous autres Suisses pour qui l'Angleterre est un des meilleurs clients, qui n'avons pas comme d'autres grands Etats de forts poids compensatoires à jeter dans la balance, pour qui le besoin de vendre nos produits à l'étranger pèse beaucoup plus que les avantages pour les autres à obtenir leur place sur le marché relativement restreint de la Suisse.

De plus en plus notre politique économique s'oriente vers la façon de voir de notre Secrétariat des paysans pour lequel le prix des produits agricoles doit se régler sur les frais de la production intérieure ; et l'on sait combien cette mesure-étalon est élastique. Là où l'organisation des producteurs n'est pas assez forte pour faire respecter cette revendication, il y a les subventions et les barrières douanières pour y suppléer. Les prix ainsi cessent d'être le résultat de l'offre et de la demande pour devenir un jeu de forces et d'influences politiques.

L'axiome de la politique de Brougg est : lorsque les prix s'éloignent par trop des frais de production, la production agricole diminue ; et pour ne pas qu'elle diminue, ce qui serait un malheur national, il faut que l'Etat et consommateurs fassent les sacrifices nécessaires.

Mais à force de poursuivre cette politique on oublie qu'en rendant la vie de plus en plus chère à la population industrielle, on augmente les difficultés pour nos industries d'exporter, de vendre leurs produits à l'étranger, ce qui est également un malheur national, car diminution ou abandon de l'exportation signifie chômage, étiolement de nos industries d'exportations, enlèvement des moyens d'existence à une partie de nos populations et finalement expatriation de main-d'œuvre, et l'on sait que ce n'est pas la plus mauvaise partie de celle-ci qui, ainsi, quitte le pays.

(« Le crépuscule du libre-échange et l'orientation économique nouvelle », *Coopérateur Suisse*, 21 novembre.)

Chaque nation veut avoir une industrie nationale et cherche son indépendance économique. Le monde s'oriente vers un protectionnisme outrancier.

Autrefois, la fabrication des objets ouvrés se cantonnait dans deux bassins manufacturiers : l'Europe occidentale, les Etats-Unis de l'Est. Sur les deux rives septentrionales de l'Atlantique se trouvait réuni tout l'outillage industriel de la terre ; le monde économique était comme un char roulant sur deux roues uniques.

Mais à mesure qu'ils évoluaient vers une amélioration de leurs conditions de vie, beaucoup de pays jeunes ou économiquement arriérés qui n'avaient vendu que les produits de leur sol, s'avisèrent de fabriquer eux-mêmes quelques-uns des articles qu'ils avaient coutume d'importer. Des usines de construction navale se créèrent au Japon. Des nipponnes se mirent à filer et tisser des cotonnades ; des filatures et des tissages s'élevèrent dans l'Inde britannique, des industries nouvelles naquirent au Canada, en Australie, etc.

Pendant que se battaient les peuples grands producteurs, les nations consommatrices durent couvrir leurs propres besoins par les moyens dont elles pouvaient disposer. Ne pouvant plus compter pour tisser sa laine sur les filatures françaises et anglaises, l'Argentine fabriqua sur son territoire les draps qu'elle importait autrefois. Elle fit de même pour la pharmacie, la parfumerie, le cuir, etc. Ainsi agirent, de leur côté, le Brésil, le Chili, la Nouvelle-Zélande. Après la guerre, les peuples voulurent reprendre leur commerce interrompu, mais les jeunes industries avaient pris leur place, et une partie de la clientèle escomptée s'était accoutumée à d'autres fournisseurs.

Ce mouvement, commandé d'abord par l'instinct de la conservation, est fortifié par l'action des gouvernements ; chacun veut avoir son industrie nationale et la défend, par des tarifs excessifs, contre celle des voisins.

(*Moniteur de l'Exportation*, 25 novembre.)

Les Idées et les Faits.

Suivant une information de Washington aux journaux londoniens, les Etats-Unis possèdent actuellement, soit en espèce, soit en lingots, pour 4.168.091.621 dollars d'or. L'Amérique posséderait ainsi 46 à 49 % de la réserve d'or mondiale. (La Sentinelle, de la Chaux de Fonds.)

Le protectionnisme et l'industrie des lainages.

L'industrie textile des laines serait si prospère en France que les industriels anglais éprouvent le besoin d'être protégés.

Les importations françaises sont la cause de la crise actuelle. Ces marchandises sont vendues sur le marché anglais à des prix défiant la concurrence. Les avantages du fabricant français sur le marché anglais ne sont pas dus tant à la dépréciation du change qu'à la différence entre les valeurs intérieures et extérieures du franc. Tandis que la valeur extérieure du franc est tombée, la valeur du franc en France n'a pas diminué en conséquence, c'est-à-dire que les prix n'ont pas monté en proportion. C'est donc dire que le prix de revient des marchandises françaises n'a pas augmenté. Si les prix avaient monté en France *pari passu* avec la dépréciation du change français, l'exportateur français n'aurait pas été dans la situation avantageuse où il se trouve maintenant. Un réajustement quelconque aura probablement lieu qui diminuera l'écart entre les prix de produits français et les produits anglais ; en attendant le producteur français aura l'avantage.

Les industriels de Bradford ont eu peu de choses à dire sur les changements qui se sont produits récemment dans l'industrie textile des laines en France. Mais il faut se rappeler qu'aujourd'hui l'industrie française est plus importante et mieux équipée qu'elle ne l'a jamais été, et elle deviendra par conséquent un concurrent d'autant plus redoutable sur le marché des textiles. Une grande partie des usines françaises des pays dévastés ont été reconstruites avec du matériel nouveau à meilleur rendement. De plus, l'Alsace est encore venue augmenter la puissance de production de la France. Et ce n'est pas tout. Avant la guerre, l'industrie des colorants était en grande partie entre les mains des Allemands. Aujourd'hui cette industrie est entre les mains de la France ; deux tiers de la production française étant fournie par une grande compagnie française qui a repris un des établissements allemands.

La France possède donc sur ce point un avantage sur la Grande-Bretagne.

(Arthur GREENWOOD, *Contemporary Review*, novembre.)

Les Idées et les Faits.

« *Les ministres ne font le mal que lorsque les députés leur permettent de le faire.* » (BENJAMIN CONSTANT.)

Production et Finances

(FRANCE)

331.1 (44).

L'organisation patronale.

Les organismes patronaux sont nombreux. A quelles conditions peuvent-ils se grouper et coordonner leur action ? La liaison peut exister si les syndicats de toute origine ne font pas de politique, mais s'occupent seulement de l'économie.

Le problème consiste à établir entre les groupements variés, de même nature et de même rayonnement, un centre de liaison. Il faudrait spécialiser le plus possible les secrétariats des groupements, et créer, auprès du centre de liaison, un secrétaire d'une compétence correspondante.

Si on n'a pu arriver à ce résultat, c'est qu'un centre de liaison n'a chance de subsister que si les intéressés définissent d'abord d'une manière précise les sujets sur lesquels et les circonstances dans lesquelles ils prennent l'engagement de se concerter. Faute de cet engagement préalable, le principe même de la liaison sera remis en cause à chaque désaccord, et il sera remis en cause d'autant plus souvent qu'on discutera sur des sujets plus nombreux et plus spéciaux.

Les premières tentatives ont échoué en partie parce qu'un centre de liaison doit être essentiellement un organe de conciliation et non le sommet d'une hiérarchie. Pour qu'un centre de liaison vive, il faut que les parties liées soient égales en droits et en prérogatives et qu'elles prennent des décisions à l'unanimité.

Le patronat peut instituer ce centre de liaison si les groupements demeurent en dehors des partis politiques et ne s'intéressent qu'aux questions économiques.

(Lucien ROMIER, *Opinion*, 30 novembre.)

Les Idées et les Faits.

« Nous avons été tellement en proie au despotisme des idées générales, des théories, il nous en a, à quelques égards, coûté si cher, qu'elles sont devenues l'objet d'une certaine méfiance. On aime mieux se reporter aux faits, aux circonstances spéciales, aux applications. Ne nous en plaignons pas ; c'est un progrès nouveau, c'est un grand pas dans la connaissance et vers l'empire de la vérité, pourvu toutefois que nous ne nous laissions pas envahir, entraîner par cette disposition ; pourvu que nous n'oublions pas que la vérité seule a droit de régner sur le monde. » (GUIZOT.)

GOVERNEMENT & ADMINISTRATION

Administration centrale, régionale, locale -
o o o Armée - Régions libérées o o o

(FRANCE)

355 (44).

Le Rhin et l'aviation.

La défense du Rhin par l'aviation demande une doctrine nette d'organisation militaire et civile, industrielle et économique.

La première chose à créer est une puissante aviation de bombardement dont une partie, militaire, servira à la formation des cadres, et dont l'autre partie, civile, sera employée en temps de paix à l'enrichissement économique de la nation.

Il faut, ensuite, constituer une excellente aviation de chasse dotée des moyens les plus modernes et d'une supériorité marquée sur celle correspondante de l'adversaire.

Enfin, l'aviation de travail doit être prévue capable de subvenir aux besoins des troupes de couverture ; puis, peu après, à ceux des troupes de choc. Pour ces trois spécialités, il faut prévoir une méthode de construction intensive et rapide. Pour l'aviation de bombardement, la quantité de matériel à prévoir devra être basée sur le nombre et l'étendue des régions militaires et industrielles de l'ennemi et sur sa puissance aérienne.

Pour l'aviation de chasse, il faudra aussi avoir la supériorité numérique, mais ce sont surtout les qualités techniques qui devront être recherchées.

Pour l'aviation de travail, elle devra être prévue en proportion des armées qu'il sera possible à la nation de mettre en ligne dans le grand choc. Ces vastes programmes ne peuvent pas être réalisés sans une conception d'ensemble profondément raisonnée.

(FONCK, *Revue Hebdomadaire*, 2 décembre.)

Les Idées et les Faits.

« Plusieurs choses gouvernent les hommes : le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières d'où se forme un esprit général qui en résulte. » (MONTESQUIEU.)

(ALLEMAGNE)

355 (43).

L'Allemagne et la guerre chimique.

L'Allemagne peut-elle préparer une nouvelle guerre, malgré la Commission de contrôle ? Il est en tous cas bien difficile de surveiller et d'empêcher la préparation de la guerre chimique.

L'Allemagne, en fait de matériel, n'est pas restée dans les limites qui lui ont été tracées. On découvre à chaque instant des dépôts clandestins ; l'asile des « Berthas » n'a pas été découvert. Au moment où les commissions interalliées contrôlaient le mieux, l'Allemagne ne se gênait pas pour fabriquer de nouveaux armements. Depuis que le contrôle n'a plus été que théorique, il est à croire que les fabrications ont été très actives.

L'infanterie est bien armée et outillée. Elle possède des espèces formellement prohibées par le traité, tels que pistolets mitrailleurs, fusils anti-tanks. C'est l'occupation de la Ruhr qui a freiné, mais non arrêté le mouvement. L'Allemagne possède encore ses usines de Saxe, de Brandebourg et de Silésie, sans compter celles qu'elle a montées dans les pays neutres où elle fabrique de très gros canons ; elle s'efforce surtout d'accroître la portée de ses pièces. Or, à part l'armement des forts frontières, le traité interdit à l'Allemagne l'artillerie lourde.

Les usines anciennes sont prêtes à fonctionner pour la guerre ; les plans, les gabarits sont faits ; il n'y a plus qu'à lancer la fabrication en série.

Tout de suite après la guerre, l'Allemagne a acheté à l'étranger les matières premières, coton, cuivre, métaux rares qui manquaient à ses usines de guerre. Les stocks accumulés sont suffisants pour plus d'une année de fabrication.

Dans les établissements nationaux et à l'étranger se construit une flotte aérienne commerciale qui peut en très peu de temps se transformer en aviation militaire. De même, les immenses usines de chimie, et, en particulier, de colorants, peuvent se transformer immédiatement en usines de matières toxiques.

(Colonel ROMAIN, *Revue Hebdomadaire*, 18 novembre.)

Les Idées et les Faits.

Le chiffre des dépenses militaires et navales des Etats-Unis atteint 831.547.931 dollars. Il est supérieur de beaucoup au total de tous les budgets militaires de l'Amérique latine. En 1921, le budget de la République Argentine était de 34.256.902 dollars, celui du Brésil de 23.989.000, celui du Mexique de 78.254.965, celui de Cuba de 9.516.000, celui du Chili de 19.568.657.

(ALLEMAGNE)

355 : 327 (43).

Comment l'Allemagne prépare la revanche.

Le lieutenant-colonel Reboul, qui mène dans Le Temps une courageuse campagne destinée à dessiller les yeux des amis de la « pacifique Allemagne », met, une fois de plus, ses compatriotes en garde contre l'ennemi vaincu mais toujours menaçant.

Le désir d'une revanche, en Allemagne, ne date pas, comme certains se plaisent à le répéter, de l'entrée des Français dans la Ruhr. Dès l'armistice, les hobereaux prussiens, les industriels, les gros agriculteurs s'organisent en un groupe, puissant, sinon par le nombre de ses membres, du moins par ses ressources financières. Ce nouveau parti réussit, en dépit de la volonté de l'Entente, à maintenir dans la région de la Baltique un véritable « corps expéditionnaire » : il menace à l'intérieur les communistes et à l'extérieur les Alliés sur lesquels s'exerce un perpétuel chantage.

Il ne suffit pas que l'Allemagne ait la volonté de recommencer la guerre. En a-t-elle la possibilité matérielle ? Oui.

Malgré les clauses formelles du Traité de Versailles, l'Allemagne a conservé des effectifs nombreux. En réalité, les 300.000 hommes composant la Reichswehr et la Schupo « gendarmerie mobile » sont des officiers exercés, prêts à former des cadres au jour de la mobilisation. Les écoles d'officiers d'état-major se multiplient ; l'état-major lui-même est reconstitué à Berlin avec les personnalités d'avant-guerre et si l'école de guerre officielle n'est pas rouverte, sept établissements privés, du même genre, fonctionnent actuellement.

Des recherches incessantes sont faites pour perfectionner le matériel de guerre et une centaine de millions de marks-or viennent d'être dépensés pour doter toutes les unités de pistolets mitrailleurs débitant trente-six cartouches par seconde ; ces unités portent d'ailleurs les matricules des anciennes formations impériales « afin d'en faire vivre le souvenir ».

Innombrables sont les associations d'anciens combattants valides et les sociétés secrètes dont les adhérents s'entraînent sans relâche : on évalue à sept millions le nombre des réservistes que l'Allemagne pourrait lever en cas de conflit. Ce conflit sera provoqué, espère-t-on outre-Rhin, par le rétablissement du service militaire obligatoire.

A nous de veiller, à nous de continuer notre occupation de la Ruhr, de renforcer nos moyens de contrôle, de resserrer nos alliances.

(Lieutenant-colonel REBOUL, Conférence organisée par l'Ame Gauloise, 5 décembre.)



La réforme administrative en Italie.

Le projet du ministre des Finances tend à établir une péréquation des traitements des fonctionnaires, à faire correspondre à la hiérarchie des grades la hiérarchie des traitements, à égaliser les chances d'avancement entre les fonctionnaires de tous les services, à fixer les statuts organiques de chaque service, à mieux adapter les traitements à l'importance du grade.

Le projet approuvé par le Conseil des ministres italiens maintient les promotions à l'ancienneté, mais pour l'avancement d'un grade à un autre le critérium du « mérite comparatif » est substitué à celui de l'ancienneté.

Le personnel sera subdivisé en trois catégories, suivant les diplômes requis pour le concours d'entrée, et réparti en treize grades. La hiérarchie est parallèle à celle de l'armée. Celle-ci ne comprend, du général au sous-lieutenant, que onze grades ; deux autres sont ajoutés pour les débuts de carrière des employés de troisième catégorie.

La moyenne des traitements sera trois fois plus élevée qu'avant la guerre. Cette mesure augmentera les traitements du haut et diminuera légèrement ceux du bas — les situations actuelles restant acquises.

Le traitement maximum de 50.000 livres ne sera attribué qu'aux très hauts fonctionnaires, dix en tout, dont les généraux d'armée, les amiraux et le président de la Cour de cassation. Les autres grades sont assimilés aux grades de la hiérarchie militaire. Les lieutenants et fonctionnaires assimilés débutent avec un traitement de 7.000 livres plus 500 livres d'indemnité de service actif.

(*Corriere della Serra*, 12 octobre.)

Les Idées et les Faits.

« Sans l'initiative individuelle, sans l'action libre des citoyens, un pays glisse au sommeil et à l'inertie ; et c'est un repos trompeur et fatal, que celui de l'insouciance politique. Si nous n'y prenions garde, la nation, se désintéressant en partie des efforts parlementaires, et le parlement, isolé peu à peu des influences nationales, s'éloigneraient insensiblement l'un de l'autre, au grand péril du progrès et de la liberté. Les hommes politiques se recruteraient, désormais, dans une sorte de classe nouvelle, composée de beaucoup d'oisifs et de quelques aventuriers ; et la députation, transformée de mandat public en métier subalterne, deviendrait une carrière ouverte, par la désertion générale, à l'audace de toutes les médiocrités. » (RAYMOND POINCARÉ, 1898.)

(FRANCE)

350 (44).

Les indemnités de charges de famille aux fonctionnaires.

Les fonctionnaires réclament aujourd'hui une indemnité de vie chère de 1.800 francs. Mais il serait injuste que l'indemnité fût la même, qu'on soit célibataire, marié ou père de 6 ou 8 enfants.

1^o Considérant que le 28 mars 1911, sur la proposition de M. Landry, la Chambre des députés a voté une résolution de principe aux termes de laquelle « toutes les augmentations de crédits pour fonctionnaires seront désormais réservées exclusivement à des allocations de famille au prorata du nombre des enfants » ;

2^o Considérant que, en présence du danger terrible que, même avant la guerre, à plus forte raison aujourd'hui, la dénatalité fait courir au pays, de bons esprits comme le D^r Lannelongue, Charles Richet, Paul Leroy-Beaulieu, ont été d'avis de « réserver inexorablement toutes les fonctions publiques aux membres des familles normales, pères et mères de trois enfants et davantage, et également à ces enfants mêmes » ;

3^o Considérant que, dans un amendement du 2 août 1919, trois députés, devenus ministres depuis, MM. Jules-Louis Breton, Landry et Honnorat, déclaraient, à propos des augmentations des fonctionnaires, que le Parlement commettrait « un crime, qui serait cette fois la plus abominable des trahisons envers la Patrie », s'il ne majorait pas les traitements en tenant compte avant tout des charges de famille, et qu'ils proposaient pour tous les fonctionnaires, agents et ouvriers de l'État, officiers et militaires rengagés de tous grades, en sus de leurs traitements d'avant-guerre, des indemnités familiales qui — tout en coûtant moins au Trésor que les augmentations distribuées depuis au mépris des charges de famille — auraient approximativement doublé ces traitements au 5^e enfant, les auraient triplés au 9^e et quadruplés au 13^e ;

4^o Considérant qu'il serait d'un déplorable effet que l'État, qui est le grand employeur, ne donne pas le bon exemple, lui qui encourage avec raison tous les autres employeurs à la pratique de l'indemnité familiale, et que le total des allocations payées à des ouvriers uniquement en raison du nombre de leurs enfants s'est élevé, pour toute la France et pour la seule année 1922, au chiffre vraiment énorme de 300 millions de francs ;

5^o Considérant que, dans nos colonies, là où les dirigeants ne redoutent pas les répercussions électorales inévitables sans le suffrage familial, nos fonctionnaires mariés et chargés de famille sont tout autrement favorisés et que notamment au Maroc, depuis trois ans déjà, chaque fonctionnaire français, outre la solde de France augmentée d'une moitié, reçoit des indemnités de

Gouvernement et Administration

cherté de vie de 1.800 francs s'il est célibataire, de 3.600 francs s'il est marié, et en outre de 800 francs pour chacun de ses deux premiers enfants et de 1.200 pour chacun des autres à partir du troisième ;

6° Considérant d'ailleurs que l'article 39 de la loi du 30 avril 1921 stipule que « dans un délai maximum de quatre ans une révision générale des traitements, soldes et indemnités de toute nature sera effectuée dans tous les services de l'Etat et dans les établissements publics de l'Etat dans un but de péréquation et en conformité avec le mouvement général des prix et qu'il sera tenu compte dans cette révision des charges de famille des ayants-droit » ;

7° Considérant que le Parlement, en vue de cette échéance qu'il s'est fixée lui-même et dont seize mois seulement nous séparent, doit s'acheminer vers une politique nettement familiale en ce qui concerne les traitements de ses fonctionnaires au lieu de lui tourner plus que jamais le dos, en fixant pour tous, chargés de famille ou non, au chiffre uniforme de 1.800 francs l'indemnité de cherté de vie ;

8° Considérant enfin que c'est déjà un scandale suffisant que l'indemnité de résidence soit identique pour tous les fonctionnaires, non mariés ou bien pères de huit enfants, et que l'indemnité de logement soit également la même pour l'instituteur marié sans enfant ou pour celui qui en a huit ;

Le Conseil supérieur de la Natalité émet le vœu :

1° Que, tout en étant maintenue pour les célibataires au taux actuel de 720 francs et dans les conditions actuelles (pour les traitements ne dépassant pas 6.900 francs), l'indemnité de vie chère soit relevée dans une mesure proportionnelle au nombre des enfants de moins de seize ans, et, pour ceux qui sont en apprentissage ou en cours d'études, de moins de dix-huit ans ;

2° Que, par exemple et à titre d'indication, ces indemnités soient égales à celles dont jouissent depuis trois ans déjà les fonctionnaires français du Maroc, ou tout au moins — vu les difficultés financières présentes dont les pères de familles nombreuses sont trop bons Français pour faire fi et en attendant la refonte des traitements en fonction des charges de famille promise pour le 30 avril 1925 — qu'elles soient (sans aucune de ces limitations de traitements qui causent tant de bizarreries et d'injustices) au moins égales à la moitié de ces taux, c'est-à-dire à 400 francs pour chacun des deux premiers enfants et à 600 pour chacun des suivants, sommes qui s'ajouteront bien entendu aux indemnités familiales actuelles.

(Georges ROSSIGNOL, Vœu présenté à la Section permanente du Conseil supérieur de la Natalité, 3 décembre.)

La décentralisation administrative en A. O. F.

La décentralisation administrative s'impose autant dans les colonies que dans la métropole.

Préciser certains pouvoirs des Lieutenants-gouverneurs, définir les attributions des inspections générales de Dakar, rattacher à celles-ci et aux inspections certains services, tels sont les premiers actes du nouveau Gouverneur général en A. O. F., M. Card, qui, dans une circulaire du 16 août dernier, indique nettement la portée de ces mesures de décentralisation.

Le gouvernement général, organisme constitué pour diriger, par délégation du pouvoir central, les groupes de colonies que leur éloignement de la métropole ne permettrait pas de diriger de France, a pour rôle essentiel d'orienter l'évolution du groupe de colonies dont il a la charge en coordonnant les efforts, en répartissant les charges générales en proportion des possibilités, en défendant avec l'autorité qui s'attache à la responsabilité les destinées d'une partie importante de notre empire colonial. Là doit se borner son action qui s'exerce dans un cadre différent de celui où se meut celle des Lieutenants-gouverneurs. Ceux-ci, responsables des pays placés sous leur autorité, ont à assurer effectivement la haute direction de tous les services locaux.

« Pour que mon contrôle puisse s'exercer, écrit M. Card, il faut que je ne trouve devant moi qu'un seul responsable : vous — Cette responsabilité, vous ne pourriez pas et ne devriez pas l'endosser si je ne vous mettais pas à même d'exercer votre pouvoir de décision — De même mon contrôle, pour être efficace, doit s'exercer sans difficulté ; or il m'est apparu que les services du gouvernement général qui en avaient la charge jusqu'ici se trouvaient être trop nombreux pour que des lenteurs et des chevauchements ne se produisent pas. Je viens, avec l'assentiment du département, de réorganiser mon administration centrale en réduisant le nombre des services, tout le monde y trouvera son compte, l'administration d'un pays, si important soit-il, ne peut que gagner à la simplification. »

Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française veut que l'autonomie dont jouissent les colonies fasse place à une plus large décentralisation. « A cette autonomie correspondront, en contre-partie, des responsabilités plus effectives » et par voie de conséquences, plus d'initiative, plus de possibilités d'action et de réalisation pratique.

(*Afrique française*, novembre.)

Les débuts des troupes noires du Maroc.

La France a 100 millions d'habitants. En cas de guerre les colonies collaborent avec la métropole pour la défense nationale.

C'est au sultan hassanide Ismaïl ben Ech Chréf qui régna de 1672 à 1727, que revient l'idée de l'organisation de l'armée noire au Maroc. On peut penser que le premier noyau de la garde noire d'Ismaïl fut formé par des recrues amenées de Tombouctou et augmentées des esclaves achetés par tout le Maroc sur l'ordre et au compte du sultan.

Les nègres qu'il avait installés à Mechra' Er-Temel au début de son règne devaient se tenir à sa disposition pour le cas où il aurait eu besoin de leur concours militaire. Mais leur rôle principal était de procurer des enfants destinés à alimenter l'armée et à tenir garnison dans les forteresses de l'Empire.

Lorsque les enfants atteignaient l'âge de 10 ans environ, on mettait les garçons en apprentissage auprès de maçons, menuisiers ou autres artisans. L'année suivante on leur apprenait à soigner et à conduire les mulets ; la troisième année, à construire des murs en pisé et à damer le sol des maisons ; la quatrième, à monter à cheval sans selle, sans étriers, en se tenant à la crinière ; la cinquième on les perfectionnait dans l'art de l'équitation et on les habituait à tirer de l'arc ou du mousquet, étant à cheval. Au bout de ces 5 années, ils étaient définitivement enrégimentés et mariés à de jeunes nègresses de même origine, auxquelles on avait enseigné durant la même période la cuisine, le ménage et le blanchissage, et, aux plus jolies, la musique. Ces mariages étaient enregistrés. Les garçons qui en naissaient étaient destinés au service militaire, les filles à la domesticité dans les palais princiers et, éventuellement, à des unions matrimoniales avec les soldats de leur race.

Ce système de recrutement dura jusqu'en 1727. L'influence de l'armée noire devint rapidement considérable au Maroc. Elle ne tarda pas à constituer dans l'Empire une faction politique avec lesquelles eurent à compter, non seulement les populations, mais les souverains eux-mêmes. Aucun sultan ne pouvait conserver le bénéfice de son investiture qu'à la condition de vider entre les mains des soldats noirs le contenu du trésor impérial. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle l'armée noire fut au Maroc la réelle dispensatrice du pouvoir souverain en même temps que le seul arbitre de la paix ou de la guerre. Elle finit par ne plus être que la garde personnelle des sultans hassanides.

(DELAFOSSÉ, *Hesperis*, 1923.)

(FRANCE)

355 (44).

L'organisation de la nation pour le temps de guerre.

Voici un intéressant exposé de l'éminent directeur du Secrétariat de la Défense Nationale, embryon de cette liaison entre les ministères dont nous avons toujours préconisé la création.

L'idée d'organiser l'ensemble de la nation pour le temps de guerre dans des conditions analogues à celles qu'on envisageait jadis pour la seule préparation des forces militaires procède des enseignements du dernier conflit mondial. La longue durée des hostilités est à la base de cette évolution, qui n'aurait pas pris une pareille ampleur sans les immenses progrès scientifiques récents.

L'organisation de toutes les forces économiques du pays s'impose pour le temps de guerre, sans perdre de vue, cependant, qu'elle n'est appelée à jouer que dans une éventualité bien déterminée : la guerre longue. Il ne faut donc pas lui donner une importance telle qu'elle puisse conditionner nos plans d'opérations. L'organisation du travail de la nation ne nous autorise donc pas à négliger en temps de paix la constitution des stocks de munitions et de matériel nécessaires au développement d'une action rapide. Un service dit « de défense nationale » devra être créé pour les citoyens non soumis aux obligations militaires afin d'utiliser leurs services.

Mais cette question des effectifs n'est qu'un des côtés du vaste problème qui se pose au moment d'une mobilisation générale. Nombre de besoins nouveaux surgiront, beaucoup de ressources diminueront. Pour le pétrole, le cuivre, le charbon, par exemple...

La logique conduit à rechercher, pour la coordination locale du travail, une décentralisation aussi large que possible et, puisque le problème est d'ordre économique, à prendre comme base de la nouvelle organisation la région économique dont la vitalité s'affirme tous les jours. Dorénavant nos régions militaires devraient faire coïncider leurs limites avec les siennes. On est ainsi amené à envisager la reconstitution du Comité de guerre de 1915, mais en le dotant cette fois d'un organe de travail comprenant tous les spécialistes civils et militaires nécessaires.

Une politique de défense nationale rationnelle nous conduit à prévoir, à côté de l'adaptation progressive de la production métropolitaine aux besoins du temps de guerre, une exploitation intensive de notre domaine africain ; le problème d'ailleurs ne comporte pas d'autre solution. Mais créer des richesses au loin serait d'une utilité médiocre si nous n'avions la certitude de pouvoir les transporter jusque dans la métropole.

(Général SERRIGNY, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} décembre.)

TRAVAUX PARLEMENTAIRES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Prorogation du délai imparti aux communes par la loi du 14 mars 1919 pour établir un projet d'aménagement, embellissement et extension.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Vote, 27 novembre.

Loi promulguée le 3 décembre (*J. O.* du 5 décembre).

Modification de la loi du 17 juin 1918 concernant les marchés écrits et non écrits passés par les communes.

Sénat : Vote, 29 novembre.

Chambre : Transmission 5 décembre (n° 6702).

Autorisation à la ville de Paris d'un emprunt de 300 millions pour construction d'habitations à bon marché.

Chambre : Rapport de M. Dormoy, 20 novembre (nos 155/221). Vote, 28 novembre.

Sénat : Dépôt, 4 décembre (n° 771).

Modification de l'art. 169 de la loi du 5 avril 1884 en ce qui concerne les syndicats de communes.

Chambre : Projet de loi, 4 décembre (n° 6694).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Convention franco-belge de réciprocité des lois d'assistance.

Loi promulguée le 21 novembre (*J. O.* du 28 novembre).

Approbation : 1° du traité de Lausanne, du 24 juillet 1923 avec la Turquie ; — 2° des traités de Sèvres, du 10 août 1920 avec la Grèce.

Chambre : Projet de loi, 30 novembre (n° 6665).

Ratification d'un protocole relatif à un amendement à l'art. 393 du traité de Versailles et aux articles correspondants des autres traités de paix, daté à Genève du 14 juin 1923.

Chambre : Projet de loi, 22 novembre (n° 6605).

Approbation de l'accord franco-italien, portant fixation des frontières entre la Tripolitaine et nos possessions d'Afrique.

Loi promulguée le 16 novembre (*J. O.* du 18 novembre).

AGRICULTURE

Facilités aux agriculteurs victimes de calamités publiques, pour la reprise de leurs travaux et la remise en culture de leurs domaines.

Chambre : Rapport de M. Viala, 30 novembre (n° 6658).

Chambres d'agriculture.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat et par la Chambre.)

Sénat : Rapport de M. Chaumet, 20 novembre (n° 742). —
Avis de la Commission des Finances, par M. Fernand David,
4 décembre (n° 777).

Modification de la loi du 3 mai 1844, sur la police de la *chasse*.

Sénat : Vote, 27 novembre.

Pouvoirs des préfets pour la *taxation* de certaines denrées
alimentaires.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Avis de la Commission d'administration générale,
par M. Laboullène, 27 novembre (n° 751).

ALGÉRIE ET COLONIES

Autorisation au Commissariat de la République, au *Cameroun*,
à contracter un emprunt de 25 millions pour prolongement du
chemin de fer jusqu'à Yaounde et aménagement du port de
Douala.

Chambre : Avis de la Commission des Finances, par M. Ar-
chimbaud, et vote, 27 novembre.

Autorisation au gouvernement général de l'*Indo-Chine*, de
réaliser une deuxième tranche de l'emprunt de 90 millions, auto-
risé par la loi du 26 décembre 1912.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Projet de loi, 22 novembre (n° 749).

Programme général de *mise en valeur des colonies françaises*.
Chambre : Rapport de M. Denise, 20 novembre (n° 6573).

ALSACE-LORRAINE

Abrogation de l'art. 5 de la loi locale du 5 août 1912, sur les
maladies contagieuses des animaux.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Vote, 15 novembre.

Loi promulguée le 12 décembre (*J. O.* du 13 décembre).

Surveillance et contrôle des *assurances natalité et nuptialité*.

Loi promulguée le 12 décembre (*J. O.* du 13 décembre).

Crédit mutuel et *coopération agricole*.

Chambre : Projet de loi, 20 novembre (n° 6574).

Application de la législation française sur la réparation des
dommages de guerre.

Chambre : Vote 28 novembre.

Rattachement au ministère de l'agriculture des services des
Eaux et Forêts.

Chambre : Vote, 28 novembre.

Gouvernement et Administration

Rattachement aux directions générales du ministère des *Finances* de diverses administrations financières.

Loi promulguée le 12 décembre (*J. O.* du 13 décembre).

Recouvrement des *impôts directs*.

Chambre : Projet de loi, 6 décembre (n° 6711).

Application de la législation française concernant l'*impôt sur le revenu* et l'*impôt sur les salaires*.

Loi promulguée le 12 décembre (*J. O.* du 13 décembre).

Avances remboursables de l'Etat pour l'établissement de *réseaux et circuits téléphoniques*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Vote, 27 novembre.

Loi promulguée le 12 décembre (*J. O.*, du 13 décembre).

Saisie-arrêt et cession des salaires et traitements.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Vote, 27 novembre.

Loi promulguée le 12 décembre (*J. O.* du 13 décembre).

Institution de *surtaxes locales temporaires*.

Loi promulguée le 12 décembre (*J. O.* du 13 décembre).

ARMÉE

Obligations militaires des *indigènes algériens*.

Chambre : Projet de loi, 22 novembre (n° 6592).

Institution de cours spéciales de *justice militaire* et de justice maritime.

Chambre : Proposition de loi de MM. Jadé, Paul Simon et Balanant, 11 décembre (n° 6737).

Concours de l'Etat à l'*Office national des combattants*.

Chambre : Projet de loi, 7 décembre (n° 6736).

Organisation des *troupes coloniales*.

Chambre : Proposition de loi de M. Georges Barthélemy et plusieurs de ses collègues, 11 décembre (n° 6739).

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES

Modifications à la législation sur les *accidents du travail* (Propositions de MM. Paul Boncour, Léon Escoffier, Neyret, Charles Barès, des Rotours, Couteaux, etc.).

Chambre : Rapport de M. Léger, 30 novembre (n° 6678).

Modification de la loi du 5 décembre 1922 sur les *habitations à bon marché*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Rapport de la Commission des Finances par M. Henry Bérenger, 20 novembre (n° 744). — Vote 29 novembre.

Loi promulguée le 6 décembre (*J. O.* du 9 décembre).

Création d'un *livret agricole de prévoyance*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Avis de la Commission des Finances par M. Fernand David, 29 novembre (n° 770). — Vote 4 décembre.

Obligation aux *sociétés anonymes* de placer une part de leur réserve légale en actions de sociétés d'habitations à bon marché.

Chambre : Proposition de loi de M. Levasseur et plusieurs de ses collègues, 5 décembre (n° 6700).

COMMERCE ET INDUSTRIE

Propositions de MM. Fould et Guy de Montjoue concernant les *chèques*.

Chambre : Rapport de M. Payen, 6 décembre (n° 6720).

Elections consulaires.

Chambre : Proposition de loi de M. Cautru, 11 décembre (n° 6744).

COMPTES DÉFINITIFS

Approbation des comptes définitifs des *colonies* dont les emprunts sont garantis par l'Etat (Exercice 1916).

Chambre : Rapport de M. Perreau-Pradier, 5 décembre (n° 6703).

Règlement définitif des comptes du *service automobile* de l'armée en 1914 et 1915 (Exercice 1915).

Chambre : Rapport de M. Caron, 29 novembre (n° 6654).

DOUANES

Approbation de la Convention commerciale du 7 janvier 1922, entre la France et l'*Esthonie*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Dépôt 27 novembre (n° 755). — Rapport de M. Noël, 10 décembre (n° 804).

Approbation de la convention du 13 juillet 1921 entre la France et la *Finlande*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Dépôt 27 novembre (n° 756). — Rapport de M. Noël, 4 décembre (n° 774).

Régime douanier du *nickel* et du ferro-cérium.

Chambre : Rapport de M. Nectoux, 30 novembre (n° 6661).

Gouvernement et Administration

Approbation de la convention du 6 février 1922 entre la France et la Pologne.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Dépôt 27 novembre (n° 754). — Rapport de M. Noël, 29 novembre (n° 766).

ENSEIGNEMENT

Archives communales.

Chambre : Rapport de M. Chabrun, 22 novembre (n° 6595).

Modification du régime financier des *collèges communaux*.

Chambre : Projet de loi, 6 décembre (n° 6714).

FINANCES

Régime fiscal des *assurances* contractées auprès d'assureurs étrangers.

Chambre : Vote, 20 novembre.

Sénat : Dépôt, 29 novembre (n° 761).

Détermination des *benefices commerciaux* par application d'un coefficient sur le chiffre d'affaires.

Chambre : Proposition de loi de M. Henri Auriol, 30 novembre (n° 6671).

Budget spécial de l'exercice 1924 au titre des *dépenses recouvrables*.

Chambre : Rapports de M. Eymond, 22 novembre (rapport général : n° 6600) (ministère des régions libérées : n° 6601).

Approbation d'une convention tendant à la création d'une fabrique d'*explosifs chloratés* en Algérie.

(Vote par la Chambre.)

Sénat : Vote, 27 novembre.

Loi promulguée le 7 décembre (*J. O.* du 9 décembre).

Crédit de 400.000 francs pour participation de la France à l'*exposition internationale de la coopération* à Gand, en 1924.

Chambre : Proposition de loi de M. Justin Godart et plusieurs de ses collègues, 5 décembre (n° 6699).

Fixation à 210 francs par an et par enfant de l'allocation nationale aux *familles nombreuses*.

Chambre : Proposition de résolution de M. Delachenal, 27 novembre (n° 6629).

Crédit de 3 millions pour l'*information française* à l'étranger.

Chambre : Retrait, 7 décembre (Décret du 6 décembre).

Crédit pour fonctionnement de la commission d'administration de *Memel*, en 1923.

Chambre : Rapport de M. Landry, 29 novembre (n° 6647).

Vote, 7 décembre.

Réforme du régime des *pensions* civiles et militaires.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Rapport de M. Henry Bérenger, 29 novembre (n° 763).

Avance de 400 millions au gouvernement *polonais*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Rapport de M. Henry Bérenger, 7 décembre (n° 799). —

Avis de la Commission des Affaires étrangères, par M. Reynald, 10 décembre (n° 805).

Crédit de 40.000 francs au ministère du Commerce pour préparation de la *révision douanière*.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat.)

Chambre : Dépôt, 13 novembre (n° 6539). — Rapport de M. Pevet, 22 novembre (n° 6587).

Vote, 30 novembre.

Avance de 300 millions au royaume des *Serbes, Croates et Slovènes*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Dépôt, 20 novembre (n° 740). — Rapport Henry Bérenger, 7 décembre (n° 798).

Fixation trimestrielle du *traitement des fonctionnaires* en tenant compte de l'indice général des prix.

Chambre : Proposition de loi de M. Barthe et plusieurs de ses collègues, 27 novembre (n° 6632).

LÉGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE

Révision du *code de justice militaire* pour l'armée de terre.

Sénat : Projet de loi, 27 novembre (n° 757).

Enonciations des jugements de *divorce* et de séparation de corps.

Sénat : Rapport de M. Lémery, 22 novembre (n° 748).

Vote, 4 décembre.

Chambre : Transmission, 11 décembre (n° 6755).

Modification des art. 2 et 59 du Code de procédure civile au sujet des actions en *dommages-intérêts*.

(Voté par le Sénat, modifié par la Chambre.)

Sénat : Vote, 15 novembre.

Loi promulguée le 26 novembre (*J. O.* du 27 novembre).

Procédure pour la déclaration d'*innocence* des personnes exécutées sans jugement.

Chambre : Proposition de loi de M. Ferdinand Buisson, 7 décembre (n° 6728).

Gouvernement et Administration

Interdiction d'expulsion des *locataires* de bonne foi.

Chambre : Proposition de loi de M. Levasseur et plusieurs de ses collègues, 4 décembre (n° 6681).

Limitation de la hausse des prix des baux à *loyer*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Vote avec modifications, 22 novembre.

Chambre : Transmission, 27 novembre (n° 6623). — Rapport de M. Raynaldy, 30 novembre (n° 6663).

Modification du 3^o de l'art. 8 du Code civil et attribution irrévocable de la *nationalité française* aux individus nés en France de parents étrangers dont l'un est, lui-même, né en France.

Sénat : Proposition de loi de M. Louis Martin, 20 novembre (n° 746).

Réglementation de la *navigation aérienne*.

(Vote par la Chambre.)

Sénat : Vote, 27 novembre.

Transmission intégrale de la *propriété agricole* en ligne directe.

Chambre : Projet de loi, 30 novembre (n° 6660).

Reconstitution des actes et archives détruits dans les départements par suite des événements de guerre.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat.)

Chambre : Vote, 5 décembre.

Loi promulguée le 15 décembre (*J. O.* du 16 décembre).

Répression des *spéculations illicites*.

Chambre : Proposition de loi de M. Ernest Lafont, 29 novembre (n° 6643).

Répression de l'usurpation des *titres professionnels*.

Chambre : Vote, 28 novembre.

Sénat : Transmission, 4 décembre (n° 782).

MARINE MARCHANDE

Indemnité de chômage aux marins en cas de prise, naufrage ou déclaration d'innavigabilité du navire.

Chambre : Retrait, 28 novembre (Décret du 17 novembre).

MARINE MILITAIRE

Modification de la loi du 27 novembre 1923 sur l'organisation du *commissariat de la marine*.

Chambre : Rapport de M. Boussenet, 29 novembre (n° 6644).

Avis de la Commission des Finances par M. de Chappedelaine, 4 décembre (n° 6697).

Travaux parlementaires.

Prorogation des dispositions de l'art. 1^{er} de la loi du 1^{er} août 1920 sur l'organisation du corps des officiers de marine et des équipages de la flotte.

Chambre : Projet de loi, 20 novembre (n° 6572). — Rapport de M. l'amiral Guépratte, 29 novembre (n° 6650).

Vote, 4 décembre.

Sénat : Dépôt, 4 décembre (n° 785).

MINES ET FORCE MOTRICE

Abaissement à 50 ans de l'âge de la retraite normale des ouvriers mineurs.

Chambre : Proposition de loi de M. de Ramel, 5 décembre (n° 6710).

RÉGIONS LIBÉRÉES

Obligation de soumettre aux comités de préconciliation tous les dossiers de dommages de guerre supérieurs à 500.000 francs de perte subie.

Chambre : Proposition de loi de M. Ringuier et plusieurs de ses collègues, 4 décembre (n° 6687).

TRAVAIL

Organisation du crédit aux Sociétés coopératives d'artisans et aux petits artisans.

Chambre : Rapport supplémentaire de M. Courtier, 6 décembre (n° 6723).

Livre IV du Code du Travail.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat.)

Chambre : Rapport de M. Groussier, 30 novembre (n° 6662);

TRAVAUX PUBLICS

Création d'un corps d'ingénieurs et agents techniques de l'aéronautique.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat.)

Chambre : Dépôt, 29 novembre (n° 6645).

Approbation de la convention du 9 février 1922 au sujet des relations postales entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg.

Chambre : Projet de loi, 30 novembre (n° 6664).

Déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Nemours à Marnix.

Chambre : Rapport supplémentaire de M. Hector Molinié, 15 novembre (n° 6561). — Vote, 28 novembre.

Déclaration d'utilité publique d'une ligne à voie de 1 m. 055; d'Orléansville à Vialar.

Gouvernement et Administration

Chambre : Projet de loi, 22 novembre (n° 6590).

Déclaration d'*utilité publique* d'une ligne à voie normale de Athmenia à Saint-Donat.

Chambre : Projet de loi, 22 novembre (n° 6589). — Rapport de M. Hector Molinié, 11 décembre (n° 6751).

Déclaration d'*utilité publique* de la reconstruction à voie normale des lignes de Solesmes à Avesnes et de Solesmes à Haspre, avec prolongement jusqu'à Denain.

Chambre : Projet de loi, 5 décembre (n° 6698). — Rapport de M. Charlot, 11 décembre (n° 6740).

PENSIONS

Suppression de tout *délai* pour l'obtention du droit à pension.

Chambre : Proposition de loi de M. About et plusieurs de ses collègues, 28 novembre (n° 6637).

Extensions aux militaires blessés dans les *opérations extérieures* des droits des victimes de la guerre de 1914.

Chambre : Proposition de loi de M. Anselme Patureau-Mirand et plusieurs de ses collègues, 6 décembre (n° 6721).

SUFFRAGE UNIVERSEL

Election des députés.

Chambre : Vote, 6 décembre.

Sénat : Transmission, 7 décembre (n° 797).

Limitation de l'*éligibilité* aux chefs de famille ayant eu trois enfants au moins.

Sénat : Proposition de loi de M. Massabuau, 4 décembre (n° 780).

Demande d'urgence rejetée à la même séance.

Modification des lois organiques sur l'élection des *sénateurs* avec réduction de leur nombre et mise en proportion du chiffre des habitants.

Chambre : Proposition de loi de M. J. L. Bonnet, 27 novembre (n° 6620).

Suffrage des femmes.

Chambre : Contre-projet de M. Roulleaux-Dugage (vote familial) pris en considération le 11 novembre (419 voix contre 75).

Sénat : Proposition de loi de M. Gourju, 4 décembre (n° 781).

COMMERCE & TRANSPORTS

Commerce intérieur et extérieur - Marine marchande

○ ○ ○ ○ ○ Communications ○ ○ ○ ○ ○

(ALLEMAGNE-ÉTATS-UNIS)

382 (43 : 73).

Le traité de commerce germano-américain.

Ce traité n'est pas connu. Mais l'on peut être assuré que les Etats-Unis n'auront pas sacrifié leurs intérêts à ceux de l'Allemagne.

Le traité de commerce entre l'Allemagne et les Etats-Unis, qui a été signé par le président Coolidge et l'ambassadeur d'Allemagne, M. Wiedfeldt, va être soumis au Sénat aux fins de ratification. Il est probable qu'il sera ratifié au cours de ce mois. On en fera connaître alors le texte. D'après ce que nous savons, le traité de commerce est établi sur des principes tout nouveaux qui se manifestent dans la forme. Alors qu'autrefois les traités de commerce contenaient des formules rigides, celui-ci implique une organisation plus souple des échanges commerciaux. On espère, dans les milieux américains, que le nouveau traité servira de modèle pour les traités de commerce futurs.

Le traité de commerce germano-américain d'avant-guerre, qui date de février 1910, avait été conclu sur la base de la nation la plus favorisée avec certaines réserves pour l'exportation des viandes d'Amérique.

Les Etats-Unis, qui n'ont pas signé le traité imposé à Versailles, ont conclu avec l'Allemagne un traité de paix séparée signé à Berlin le 25 août 1921... Le bruit qui s'était répandu en mai 1922, d'après lequel des négociations étaient en cours pour l'établissement d'un traité de commerce, ne reposait sur aucune vérité. En août 1923, Washington fit savoir que l'ambassadeur d'Amérique à Berlin était chargé d'entamer des négociations à ce sujet avec le gouvernement allemand. Il en résulta, en novembre 1923, la publication d'un projet. Le traité est maintenant signé. Il n'a plus qu'à être ratifié par les parlements des deux pays. (*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 10 décembre.)

Commerce et Transports

(GÉNÉRALITÉS)

382 : 338.1 (x).

Le commerce international du fer.

Grâce à la désannexion de l'Alsace et de la Lorraine, la France a à peu près les mêmes chiffres de production qu'avant-guerre.

Il est intéressant de voir comment les traités de paix ont modifié les circonstances dans le domaine de la grande production industrielle et de la répartition des matières premières.

L'importation allemande accuse les chiffres suivants (en 1.000 tonnes) :

	Suède	Espagne	France	Luxemb.	Russie	Algérie	Norvège	Total
1913. . .	4.564	3.632	3.811	—	498	481	303	14.024
1922. . .	4.986	1.329	2.036	766	—	666	522	11.014
1923 (6 m.)	771	239	131	50	—	93	63	1.549

L'exportation allemande comportait, en 1913, 26 millions de tonnes, tandis qu'elle n'a été en 1922 que de 20 millions de tonnes.

La production mondiale de fer brut et d'acier accuse les chiffres suivants :

Fer brut (en 1.000 tonnes).

	Etats-Unis	Angleterre	France	Belgique	Allemagne	Total
1913 . . .	31.463	10.425	5.207	2.485	19.312	68.892
1921 . . .	16.956	2.658	3.361	876	7.620	31.471
1922 . . .	27.284	4.978	5.129	1.585	8.400	47.376

Acier (en 1.000 tonnes).

	Etats-Unis	Angleterre	France	Belgique	Allemagne	Total
1913. . . .	31.803	7.787	4.687	2.467	18.266	65.010
1921. . . .	20.101	3.763	3.058	792	8.839	35.553
1922. . . .	34.011	5.926	4.471	1.483	9.144	55.030

En résumé, l'Angleterre n'a pas encore atteint la moitié de sa production de fer d'avant-guerre, la France accuse des chiffres à peu près égaux, tandis que celle de l'Allemagne comporte à peu près la moitié des chiffres d'avant-guerre.

Les Idées et les Faits.

HUGO STINNES AUX INDES NÉERLANDAISES. — *La compagnie de navigation Hugo Stinnes a pris des intérêts dans la société par actions Behm, Meyer et Cie de Batavia. Le capital de la société a été porté à 4 millions de florins. La société Stinnes s'est déclarée prête à prendre 2.000 actions de 1.000 florins.*

(AUTRICHE)

380 (43.6)

Vienne, carrefour aérien.

L'aéronautique française ne doit pas perdre le premier rang que lui ont gagné nos pilotes et nos appareils.

Un groupe vient de se fonder à Milan pour l'exploitation de la grande ligne transeuropéenne aéronautique nord-sud (Hambourg-Berlin-Vienne-Udine-Milan et Brindisi) et serait déjà entré en pourparlers pour la section Udine-Vienne avec un groupe autrichien qui servirait, en outre, d'intermédiaire pour l'établissement des sections Vienne-Nuremberg Berlin-Hambourg. Le rattachement de Hambourg aux lignes d'aviation des États scandinaves est d'ores et déjà assuré. De Brindisi la ligne se poursuivra dans deux directions, la Grèce et la Lybie. Par hydravions, la ligne transeuropéenne nord-sud entretrait en exploitation dès le printemps prochain, et Vienne deviendrait ainsi le point de croisement des grandes lignes internationales aériennes nord-sud et est-ouest, comme l'Autriche est déjà la plaque tournante des grandes lignes ferrées européennes.

Je me suis entretenu de cette question avec M. de Vaugelas, directeur à Vienne de la Compagnie franco-roumaine dont les avions assurent depuis 1920 le trafic entre Paris et Varsovie et viennent d'achever la mise en exploitation de la ligne Paris-Vienne-Constantinople. Le projet de la ligne nord-sud n'était pas ignoré des milieux compétents, m'a-t-il dit, et il faut espérer que cette preuve nouvelle de l'activité aéronautique étrangère permettra aux Français de l'étranger de faire plus facilement comprendre à ceux de France l'importance et la gravité des problèmes aéronautiques internationaux, les brûlantes questions politiques qu'ils soulèvent et la rapidité d'action qu'ils exigent.

Quant à l'importance du centre aéronautique de Vienne, elle était, dimanche dernier, mise en lumière dans une série de discours prononcés au champ d'aviation d'Aspern par le ministre de France, M. Lefèvre-Pontalis, le ministre autrichien des communications, Odehnal, et M. de Vaugelas lui-même, à l'occasion d'une pierre commémorative de l'ouverture de la ligne Paris-Constantinople, à l'inauguration officielle de laquelle le président Millerand procédait le même jour à l'aéroport du Bourget.

(Marcel DUNAN, *Journal des Débats*, 24 novembre.)

Les Idées et les Faits.

« La chose la plus importante à toute la vie, c'est le choix du métier. » (PASCAL.)

L'aviation commerciale allemande.

L'avion commercial est facilement transformé en avion de guerre. Suivons les progrès de l'aviation commerciale allemande.

Avant et pendant la guerre, les principaux efforts dans le domaine de la technique de l'aviation portaient sur les appareils utilisables pour la guerre. Or la construction d'appareils de ce genre est interdite aux Allemands par le Traité de Versailles et par suite il était à craindre de voir l'industrie allemande de l'aviation péricliter. Par bonheur, elle se maintient pourtant, car les constructeurs allemands ont créé un petit avion. Le dimanche 2 décembre des vols de démonstration de ces appareils doivent avoir lieu sur l'aérodrome de Staaken. L'origine de cet appareil réduit remonte au mois de mars 1920, où le constructeur Walter Rieselers produisit un monoplane de sport muni d'un moteur de 30 chevaux. L'usine Mark à Breslau entreprit la fabrication en série et il y a exactement un an que le premier monoplane Mark exécuta son premier voyage entre Breslau, Berlin et Gleiwitz.

L'usine Mark construit trois modèles de cet appareil. Le plus petit qui est un monoplace a une envergure d'un peu plus de sept mètres sur cinq mètres de long et pèse à vide 200 kilogrammes ; il ne peut emporter d'essence que pour trois heures et demie de vol. Il fait 110 kilomètres à l'heure et monte à 1.000 mètres en huit minutes. Les ailes peuvent en quelques minutes se replier contre le fuselage et le monoplane peut être remorqué sur route par n'importe quelle motocyclette. On peut le loger dans l'entrée d'une maison ou dans une grange.

Les deux autres modèles de la même usine sont : un biplace un peu plus grand et un avion limousine très confortable pour trois passagers. Pour ces avions on a construit trois moteurs à refroidissement d'air : un trois cylindres de 35 chevaux, un cinq cylindres de 50 chevaux et un autre de 120 chevaux.

(*Berliner Tageblatt*, 28 novembre.)

Les Idées et les Faits.

L'INDUSTRIE DE L'AVIATION EN RUSSIE. — Le département de l'aviation militaire moscovite fait savoir qu'on a l'intention de développer encore en 1923-24 l'industrie de l'aviation en Russie. On a déjà construit plusieurs modèles d'avions qui seront fabriqués exclusivement en Russie, ainsi que des moteurs de 400 et 500 chevaux. (*Deutsche Allgemeine Zeitung*.)

(ALLEMAGNE)

387 (43).

Stinnes et les chemins de fer allemands.

Un consortium de magnats allemands, dirigé par Stinnes, veut se rendre maître des chemins de fer du Reich. Ne vaudrait-il pas mieux, pour les Réparations, qu'ils fussent exploités par un consortium interallié ?

Stinnes estime le moment venu de tenter un grand coup sur les biens du Reich, en particulier sur les chemins de fer. D'accord avec Klockner, Vægler et Silverberg, il a déjà établi le plan d'une société d'exploitation des chemins de fer du Reich. On a discuté avec les représentants des grandes banques, et le Reichsverband der deutschen industries s'en est occupé le 7 décembre. Si ce plan se réalisait, ce serait une perte considérable pour le Reich.

Il est exact que les chemins de fer sont en présence de difficultés matérielles énormes, mais cela est dû à l'augmentation arbitraire des prix du charbon et du fer. On dit aussi que certains milieux influenceraient la Rentenbank pour l'empêcher de fournir des crédits au Reich en vue de dépenses productives.

Certainement Hugo Stinnes agit en ce moment sur les grandes banques. D'autre part, il aurait l'intention de réduire le personnel des chemins de fer, et ce serait le Reich qui aurait à soutenir matériellement les ouvriers et employés congédiés.

Mais en somme, les magnats de l'industrie se rendent compte que sous le chancelier Marx, la réalisation de leurs plans est difficile. Ils voudraient un directoire ou une dictature. Ils souhaiteraient la dissolution du Reichstag et des élections orientées à droite.

(Berliner Tageblatt, 8 décembre.)

Les Idées et les Faits.

Pour faciliter la circulation dans certaines artères trop encombrées, les Américains projettent de créer à New-York des rues à deux étages, l'étage inférieur étant réservé aux automobiles. Pour atteindre ce niveau, les voitures utiliseraient des rampes construites dans des rues voisines peu mouvementées. Lorsque la superposition de deux voies ne sera pas possible, on essaiera de faciliter la circulation en laissant au trafic des voitures toute la largeur de la rue et en construisant des trottoirs sous le premier étage des maisons qu'on soutiendrait par des arcades. (Deutsche Allgemeine Zeitung.)

(GÉNÉRALITÉS)

386 (°).

Le bombement des routes.

Notre ami M. Moissenet expose les résultats d'une étude suggérée par une question soumise au IV^e Congrès International de la Route, réuni à Séville, en mai 1923.

Les usagers ont, au IV^e Congrès de la Route, demandé « un bombement aussi réduit que possible », pour concilier leurs besoins avec ceux de l'entretien de la chaussée. Ils sont en droit de le réclamer, tant dans l'intérêt de la chaussée qu'en considération des charges fiscales énormes qu'ils subissent.

Les constructeurs n'ont pu se mettre d'accord pour définir ledit bombement. Mais, aux Etats-Unis, le bombement de 1/120 est réalisé dans la pratique courante pour les revêtements très lisses, de même qu'en Espagne. Son application montre que pour les chaussées en arc de cercle et paraboliques, le bombement de 1/120 donne, à proximité de l'axe de la chaussée, des déclivités absolument suffisantes pour assurer l'assèchement d'une chaussée très lisse, unique but du bombement ; qu'il n'occasionne en aucun point de la chaussée des déclivités comportant des risques de dérapage ; qu'il est le plus fort bombement permettant aux véhicules de circuler sur toute la largeur de la chaussée. Une chaussée à versants plans, avec zone centrale parabolique de 2 mètres de largeur, et comprise entre des revers plus déclives, comme la « chaussée moyenne » de la Ville de Paris, permet, à flèche égale, des pentes plus fortes près du sommet et plus faibles sur les reins, que celles qui existent sur la chaussée en arc de cercle ou parabolique bombée à 1/120.

De toute façon, les bombements usités en France, 1/75 et à *fortiori* 1/60, dépassant 1/120 et de beaucoup, ne permettent ni l'utilisation parfaite, ni l'usure régulière de toute la largeur carrossable. Les véhicules y sont gênés dès qu'ils s'écartent de la zone centrale, et il y existe, près des bords, des zones (dont la largeur augmente avec le bombement et avec la largeur même de la chaussée), sur lesquelles il y a risque de dérapage quand la chaussée devient glissante. Ces bombements *ne répondent donc incontestablement pas au « bombement aussi réduit que possible ».*

L'attention des Pouvoirs publics doit être appelée sur l'urgence qu'il y a à résoudre en France la question des profils en travers et des bombements les plus appropriés aux divers revêtements, et à la résoudre d'une façon qui donne le plus complètement possible satisfaction aux besoins et aux droits des usagers, en même temps qu'à la conservation des chaussées.

(Léon MOISSENET, *Génie civil*, 1^{er} décembre.)

COUTUMES & FÉMINISME

Mœurs - Cérémonies - Conditions de la femme

(FRANCE)

396 (44).

Le suffrage des femmes.

La France sera-t-elle le dernier pays où la femme ne vote pas ?

Dans sa séance du 20 mai 1919, la Chambre des députés votait, par 329 voix contre 95, soit à la majorité de 234 suffrages, une proposition de loi dont l'art. 1^{er} est ainsi conçu : « Les lois et dispositions réglementaires sur l'électorat et l'éligibilité à toutes les assemblées élues sont applicables à tous les citoyens français, sans distinction de sexe ». Ce n'est que 3 ans après que le Sénat eut à discuter le rapport défavorable de sa Commission et qu'il refusa par 156 voix contre 134 de passer à la discussion des articles. Cette majorité de 22 voix, contraire à la proposition, était d'autant moins décourageante pour les partisans du suffrage féminin que, parmi les sénateurs qui venaient de leur donner tort, il s'en trouvait une dizaine qui, étant députés en 1919, avaient pris alors une attitude contraire.

La Chambre a repris l'initiative et une proposition de M. Justin Godart, député du Rhône, a été l'objet d'un rapport favorable présenté le 20 janvier 1923 au nom de la Commission du suffrage universel par M. Joseph Barthélemy, député du Gers, professeur à la Faculté de droit de Paris. L'article unique est ainsi conçu : « Les lois et dispositions réglementaires relatives à l'électorat et à l'éligibilité s'appliquent aux femmes âgées de plus de vingt-cinq ans. » Malheureusement, depuis le dépôt du rapport, il a été impossible d'obtenir l'inscription de la proposition à l'ordre du jour de la Chambre où elle ne paraîtra certainement pas pendant la session extraordinaire ni même avant la fin de la législature.

Les motifs qui militent en faveur du suffrage universel intégral et qui ont déjà procuré à 138 millions de femmes dans le monde entier, sauf en France, l'accès de la vie publique, sont aujourd'hui bien connus.

A l'une des extrémités du grand pont sur le Rhin, les Baudoises de Kehl, depuis la constitution de Weimar, sont élec-

Coutumes et Féminisme

trices à partir de l'âge de vingt ans, puis éligibles comme toutes les Allemandes. A l'autre extrémité du même pont, dès que commence le territoire de Strasbourg et de la France, aucune femme n'est ni électrice ni éligible.

La situation se présente sous un aspect encore beaucoup plus redoutable pour les Sarroises. Le Traité de Versailles, en établissant pour le territoire de la Sarre autrefois français un régime quelque peu bâtard qui nous attribue les mines, mais ne nous donne d'emblée, ni le sol lui-même, ni les personnes, a organisé, pour l'année 1935, un plébiscite qui se prononcera alors sur cette double attribution et où seront admis *sans distinction de sexe* tous les habitants de la Sarre, alors âgés de 20 ans. Or dans la Sarre où la population totale s'élève à 675.774 âmes, le contingent des femmes est de 350.732 contre un contingent masculin de 325.039, ce qui signifie que les femmes excèdent numériquement les hommes de 25.693 unités. Les femmes sont donc les arbitres du champ de bataille; et si, en votant pour l'annexion de leur pays à la France, elles ont la certitude d'exercer le droit de vote pour la dernière fois, les femmes exerceront-elles à notre profit ce droit de vote et la faculté d'écrasement dû à leur supériorité numérique, sans autre satisfaction supérieure que la perspective étrangement désintéressée d'y sacrifier l'une de leurs prérogatives les plus chères ?

Il est inutile d'établir au préjudice des femmes une différence d'âge afin de compenser vaille que vaille en faveur des hommes la différence numérique que la guerre a malheureusement creusée entre les deux sexes. Certains esprits un peu timorés manifestent la crainte que les femmes n'abusent de cette situation sur laquelle la nature passera un jour le rouleau niveleur, pour accaparer, soit dans le Parlement, soit dans l'influence électorale, une place exagérée. C'est une pure chimère. Il est plutôt à redouter que pendant une période d'initiation assez longue les femmes, par timidité, par réserve naturelle, ne s'abstiennent en trop grand nombre comme elles le font dans la pratique pour les élections non politiques auxquelles elles sont admises déjà.

Quant aux candidatures féminines, à plus forte raison peut-on considérer comme indubitable qu'elles seront rares au début et que, s'il y a quelque pronostic à émettre, leur discrétion sera plus marquante que leur ardeur à entrer en lice. On en peut juger par l'exemple de l'Angleterre, où peu de femmes jusqu'à ce jour sont entrées à la Chambre des Communes, où elles y tiennent d'ailleurs une place fort honorable.

(GOURJU, Proposition de loi, Sénat).

(TUNISIE)

390 (61).

Les ruines de Carthage.

Nos colonies sont riches de vestiges de civilisations disparues. Nous sommes responsables de leur conservation.

Nous ne sommes pas seulement comptables devant l'histoire et devant l'humanité des trésors qu'a accumulés en France le génie des générations qui s'y sont succédé. Là où s'exercent notre domination et nos protectorats doivent s'exercer aussi notre vigilance et notre souci de conservation.

Les ruines les plus caractéristiques de l'empire romain, c'est peut-être nous qui les possédons dans notre Algérie et notre Tunisie et aussi au Maroc, préservées qu'elles ont été par le suaire des sables désertiques. C'est à Hippone, à Timgad, à Tebessa, à Dougga, à Bulla-Regia, à Volubilis au Maroc, à l'amphithéâtre colonial d'El-Djem que l'on peut le mieux évoquer la vie au temps de la domination romaine. Nous avons là des accumulations d'architectures, de colonnes, de statues, de mosaïques que nous laissons dormir sous terre.

Peut-être les vestiges de l'antiquité se conservent-ils mieux sous les sables profonds que dans nos musées. Mais ce qui est à craindre surtout, c'est la destruction voulue et méthodique pour des fins de constructions nouvelles. C'est ce qui se passe à Carthage, malgré les protestations des savants, des archéologues, des artistes. Les pierres antiques et vénérables sont exploitées comme des carrières pour la construction des villes modernes. Le visiteur qui aborde Carthage n'y voit que des pierres éparses et des ruines de ruines, mais il rencontre de lourdes charrettes chargées de débris de monuments se dirigeant vers les villes en construction : *Tempus edax, homo edacior.*

Des étrangers viennent faire à leur compte des fouilles dans des buts dont il est difficile de dire s'ils sont d'une archéologie désintéressée ou d'un mercantilisme avisé. Ce fut, avant la guerre, un archéologue allemand, M. Schulten, qui depuis a abandonné la place à des chercheurs des nations alliées, tel M. Byron Huhn, un Américain, qui s'est mis à explorer un terrain sur lequel l'administration tunisienne, après des sondages infructueux, avait donné le droit de bâtir, et il y a trouvé de très belles mosaïques absolument intactes. La France, dont la science est représentée au dehors de chez elle, en Egypte, à Athènes, à Rome, sera-t-elle seulement en carence à l'égard de la ville illustre qui balança le destin de Rome et dont l'empire nous est échu ?

(CHASTENET Rapport sur le budget des Beaux-Arts, Sénat.)

Le rôle du cinématographe.

Le cinéma doit chercher à s'élever et à devenir l'une des belles manifestations du génie français.

Une forme nouvelle du théâtre a pris ces dernières années une importance telle qu'elle mérite notre attention. C'est le cinématographe.

Quel parti merveilleux on en pourrait tirer ! On peut faire le tour du monde dans un fauteuil et se promener en tous pays. Quel intérêt peuvent offrir aussi les actualités nous faisant assister aux faits de la veille, nous mêlant à toutes les grandes manifestations dans le monde entier : l'univers au cinéma. Certains films ne peuvent, quand ils ont passé devant nos yeux, sortir de notre mémoire : tels le Durbar aux Indes, l'Expédition Shakleton au pôle, les chasses dans l'Ouganda, où l'on saisissait sur le vif la loi de la jungle.

On pourrait écrire longuement sur le cinématographe, source de renseignements et force d'enseignement. A la salle Berthelot, au Sénat, on nous a montré des études très intéressantes de mouvements ralentis, de la vie microbienne et d'autres phénomènes naturels qui échappent à la vision directe.

La photographie elle-même, par la netteté des images, par les oppositions de lumière et d'ombre, par les effets d'éclairage, par l'art de la composition, peut atteindre aux effets de la grande peinture.

Malheureusement, toutes ces ressources du film qui, au début de la cinématographie, nous avaient fait entrevoir pour elle le plus brillant avenir, ont été négligées pour des préoccupations mercantiles et l'exploitation du mauvais goût des foules.

Les spectacles des cinémas versent de plus en plus dans le roman feuilleton, dans le drame policier, dans les fades mélodrames bêtes à pleurer, qui donnent mal au cœur des délicats, corrompent le goût, démoralisent l'esprit, mais réalisent, par contre, les plus grosses recettes.

On ne peut alors se défendre de penser au mot de Renan : « La bêtise humaine est encore ce qui donne le mieux l'idée de l'infini. »

Pour conclure, il serait à souhaiter qu'en France on ne se laisse pas absorber par l'importation américaine, mais, au contraire, qu'on s'efforce de l'emporter sur elle par le choix des sujets, la perfection photographique, la réussite de la mise en scène, le talent des acteurs, en un mot, par une véritable supériorité.

(CHASTENET, Rapport sur le budget des Beaux-Arts, Sénat.)

PRÉVOYANCE & ASSISTANCE

Bienfaisance - Associations et Institutions sociales -
o o Assurances - Habitations à bon marché o o

(FRANCE)

360 : 300 (44).

Comment sauver les nouveau-nés.

Dans un pays à aussi faible natalité que la France, le législateur a le devoir strict d'assurer l'hygiène infantile.

La proposition de loi de M. Maurice de Rothschild a pour objet principal l'institution de maisons d'allaitement maternel qui, situées de préférence à la campagne, seront placées sous la direction de médecins spécialisés en puériculture. Les femmes admises au bénéfice de la législation relative à l'assistance aux femmes en couches pourront, dès qu'elles seront médicalement hors de danger, être hospitalisées dans ces asiles. Afin de les délivrer de tous soucis matériels pendant six semaines à dater de leur accouchement, l'Etat, les départements et les communes auront, par application des barèmes de la loi du 15 juillet 1893, à pourvoir à leurs dépenses d'entretien durant cette période.

Mais au bout de ces six semaines beaucoup se verraient contraintes de confier leurs enfants à des nourrices aussi rares que dispendieuses et inexpérimentées, ou quelquefois même, si leurs ressources étaient insuffisantes, à les abandonner à l'Assistance publique. Pour éviter une telle alternative, il est prévu dans le texte qu'à la maison maternelle devront être adjoints des centres nourriciers.

La maison d'allaitement maternel disposerait de salles spéciales où seraient recueillis les enfants de moins d'un an. Les mères qui désireraient prolonger leur séjour dans la maison d'allaitement maternel au delà de la période de six semaines seraient employées aux soins de ces enfants sous la direction d'infirmières professionnelles. Elles pourraient ainsi sur leur salaire subvenir à leur entretien. Les plus robustes partageraient leur lait entre leur propre enfant et un de ceux confiés à la maison maternelle par leurs parents ou par l'Assistance publique.

(Journal, 26 novembre.)

La convention de la Haye sur les stupéfiants.

Tous les pays civilisés doivent s'unir pour combattre les fléaux qui s'abattent sur l'humanité entière.

Le pavot somnifère est cultivé en Europe, en Grèce et en Yougoslavie ; en Asie : en Chine, aux Indes, en Perse et en Turquie. La coca provient des Indes néerlandaises, du Pérou et de la Bolivie.

Du pavot somnifère, on extrait l'opium, qui, à l'état brut, sert à trois choses distinctes : 1^o il est transformé en opium préparé, drogue que l'on fume en Orient, notamment en Chine et en Indo-Chine ; 2^o il est mâché à l'état brut, notamment aux Indes ; 3^o il est exporté dans un certain nombre de pays qui en extraient industriellement des alcaloïdes, dont le principal est la morphine. De la coca on fait deux choses : 1^o les indigènes de l'Amérique du Sud en mâchent les feuilles, tout comme les Hindous procèdent à l'égard de l'opium brut ; 2^o on l'exporte à destination d'un certain nombre de pays qui en extraient industriellement des alcaloïdes, dont le principal est la cocaïne.

...Trois pays en Europe — l'Allemagne, l'Angleterre et la Suisse — importent de l'opium brut et en extraient de la morphine. Quatre pays d'Europe — l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et la Suisse — importent des feuilles de coca et en extraient de la cocaïne. Outre-mer, la cocaïne et la morphine sont également fabriquées au Japon et aux Etats-Unis...

L'acte de La Haye, du 23 janvier 1912, renferme six chapitres. Le premier institue un système de surveillance sur la production, l'exportation et l'importation de l'opium brut. Le deuxième prévoit la suppression graduelle de l'opium préparé. Le troisième limite la fabrication de la morphine, de la cocaïne et de leurs dérivés, aux besoins médicaux, puis établit un système de surveillance sur la fabrication, l'exportation, l'importation et la détention de ces drogues. Le chapitre IV ne concerne que les puissances ayant des traités spéciaux avec la Chine. Le chapitre V demande que les Etats contractants insèrent dans leurs codes pénaux des dispositions contre la possession illégale des substances visées par l'acte de La Haye. Le chapitre VI renferme des clauses relatives à l'entrée en vigueur de la convention.

C'est donc un système de surveillance qu'instaure l'acte de La Haye.

(*Tribune de Genève*, 14 novembre.)

(ETATS-UNIS)

La législation pour la protection de l'enfance aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis savent ce que vaut la vie humaine, et de nombreuses mesures législatives y assurent l'hygiène et la protection de l'enfance.

Pendant l'année 1923, les législatures de 43 Etats ont siégé, soit celles de tous les Etats sauf Kentucky, Louisiane, Maryland, Mississippi et Virginia. Le *Sheppard-Towner Maternity and Infancy Act* (loi de la protection de la maternité et de l'enfance de Sheppard-Towner) a été acceptée par 29 Etats, ce qui porte à 40 le total des Etats coopérant sous une sanction législative, avec le Gouvernement fédéral, pour réduire la mortalité maternelle et infantile. Les seuls Etats dans lesquels la loi n'est pas encore en vigueur sont Connecticut, Illinois, Kansas, Louisiane, Massachusetts, Maine, Rhode Island et Vermont.

Dans les autres branches, les informations reçues par le Children's Bureau, au moyen de la correspondance qu'il entretient avec les autorités des divers Etats et de la réception d'exceptions de lois déjà publiées, indiquent qu'à peu d'exceptions près, très peu de progrès ont été réalisés. Quelques lois ont été votées qui comportent l'introduction de certaines mesures favorisant la protection de l'enfance. Un grand nombre d'amendements apportés aux lois existantes, spécialement au sujet des dispositions administratives, indiquent cependant qu'un certain intérêt se manifeste au sujet des méthodes à employer pour augmenter l'efficacité des lois en vigueur pour protéger l'enfance.

Le numéro législatif du *Child Welfare News Summary*, publié par le Bureau des Enfants du Département du Travail des Etats-Unis, fournit une documentation complète pour chaque Etat, relativement aux commissions de protection de l'enfance, aux lois en vigueur pour protéger le travail infantile, et les enfants qui nécessitent des soins particuliers ou une assistance à leur propre foyer, aux dispositions législatives relatives à l'illégitimité, aux tribunaux pour enfants, à la tutelle ou l'adoption, aux enfants aveugles ou sourds ou estropiés ou faibles d'esprit, ainsi que les lois traitant de l'organisation des loisirs et des récréations.

(*Bulletin International de la Protection de l'Enfance*, 30 novembre.)

Les Idées et les Faits.

Il ne faut pas que la bourgeoisie devienne un égoïsme organisé.
(RENAN.)

Aux colonies comme dans la métropole, nous devons améliorer l'hygiène et diminuer la mortalité par l'éducation des indigènes.

Nous devons faire connaître à ceux qui seront demain leurs guides les sages-femmes auxiliaires indigènes formées à notre jeune Ecole de Médecine et que le Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française essaime chaque année dans les divers centres de la Colonie. Dans la lutte contre la mortalité infantile que le médecin français, désormais secondé, va pouvoir mener plus activement dans toutes les colonies du groupe, qui, en effet, mieux que la sage-femme auxiliaire, saura, sous le contrôle étroit de son chef, préserver la vie des nourrissons, continuer ses soins aux tout-petits dont elle aura aidé la venue au monde et mener ces derniers au seuil de la seconde enfance, diminuer par son action vigilante l'effroyable déchet qui frappe la race noire au seuil même de la vie ?

L'Ecole de Médecine assure à ses élèves sages-femmes une forte éducation technique. Il y a plus, il faut leur donner la compréhension de leur mission future, infuser en elles un peu de notre dynamisme d'Européen, les aider à se créer une forte discipline intérieure. Il faut, en un mot, faire l'éducation de leur caractère.

Le Directeur de l'Ecole de Médecine eut la vision juste de la collaboration efficiente des sages-femmes auxiliaires dans la lutte du médecin français contre la mortalité infantile ; il sut trouver sans tâtonnements la formule susceptible d'assurer l'utilisation la meilleure de ces humbles, mais utiles fonctionnaires.

En préparant ces jeunes filles à leur fonction sociale, nous voulons préparer du même coup une élite féminine indigène.

(Mme Maurice MAGNE, professeur à l'Ecole de Médecine de l'A. O. F., *Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A. O. F.*, juin.)

Les Idées et les Faits.

LE CONGRÈS DE LAUSANNE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE (25 AU 28 AVRIL 1923). — *Le Secrétariat Vaudois pour la Protection de l'Enfance a organisé à Lausanne quatre journées consacrées à l'enfance et à la préparation maternelle. Le matin, des conférenciers de valeur parlaient de la protection légale de la mère et de l'enfant, de l'assurance-maternité, de la lutte contre la mortalité infantile et la tuberculose, de l'hygiène et du développement de l'enfant, de la formation maternelle. Les après-midi étaient consacrées à la visite d'œuvres : maternités, cliniques infantiles, pouponnières, écoles des petits, etc.*

ÉDUCATION & ENSEIGNEMENT

o o o o o o Pédagogie o o o o o o
Enseignement primaire, secondaire, supérieur

(ÉTATS-UNIS)

378 (73).

L'enseignement secondaire aux Etats-Unis.

Plus souple et moins fermé qu'en France, il s'adapte mieux aux exigences immédiates de l'existence moderne.

L'éducation secondaire aux Etats-Unis a fait de grands progrès depuis trente ans : le nombre des écoles secondaires (publiques et privées) a passé de 5.000 à 16.000 ; le nombre des élèves de 300.000 à plus de 2.000.000. Le développement indique deux faits importants : d'abord qu'une proportion beaucoup plus considérable de citoyens reçoit l'éducation secondaire et que le niveau moyen de l'intelligence et de la culture s'est un peu élevé pendant les trois dernières décades ; ensuite que la clientèle de l'école secondaire a changé : recrutée d'abord dans une classe homogène et relativement distinguée, elle vient aujourd'hui de milieux beaucoup plus divers et représente beaucoup mieux la Société américaine. C'est un pas vers l'adaptation de l'école secondaire aux besoins de tout le pays, et non pas seulement à ceux d'un groupe. Jusqu'à ces dernières années, dans la plupart des contrées et particulièrement en Europe, l'éducation secondaire était à peu près exclusivement réservée à ceux qu'une supériorité d'ordre intellectuel, social ou économique, semblait destiner au pouvoir ; l'histoire de l'éducation secondaire aux Etats-Unis, pendant ces dernières années, a été marquée par deux tendances en relation étroite : à mesure que les programmes étaient plus vastes, un plus grand nombre d'élèves étaient inscrits, venant de tous les milieux sociaux ; c'était là une évolution inévitable, qui reflétait plus ou moins une évolution parallèle dans l'idéal social et dans la forme de notre organisation sociale. Mais si nous avons fait de louables efforts pour étendre le programme de notre instruction secondaire, nous n'avons pas encore su l'adapter aux capacités diverses de tous ceux que nous encourageons à fréquenter nos écoles.

(*New Republic*, 7 novembre.)

(POLOGNE)

370 (47.6).

La Commission d'Éducation polonaise.

Fondée en 1773, cette Commission a contribué au maintien du sentiment de la nationalité polonaise pendant les longues années de domination étrangère.

La Pologne vient de célébrer d'une façon solennelle le cent cinquantième anniversaire de la fameuse Commission d'éducation créée en 1773 par le roi Stanislas Auguste. Cette institution remonte à l'époque mémorable comprise entre le premier et le second partage de la Pologne et où la nation polonaise tout entière s'était attelée à la noble tâche de la régénération nationale. C'était le premier ministère de l'instruction publique créé dans un Etat européen.

Jusque-là, l'enseignement reposait, en Pologne, entre les mains de la Compagnie de Jésus et de quelques autres ordres religieux. Créée au moment de la dissolution en Pologne de l'Ordre des Jésuites, la Commission d'éducation, composée de personnalités laïques, eut pour objet, sans cependant entrer en conflit avec l'Église, d'enlever à l'enseignement le caractère exclusivement religieux qu'il portait jusque-là et qui l'empêchait d'évoluer conformément à l'esprit du temps.

Pour atteindre ce but, la Commission commença par élaborer un programme d'enseignement unique pour toute la Pologne et approprié aux besoins du pays, et elle procéda à une réforme radicale de l'Université. Elle s'occupa aussi des écoles primaires. Pour accomplir tous ces travaux elle ne se fia pas à ses propres forces et fit venir des spécialistes de l'étranger. Enfin en 1781, le roi approuva le Statut de la Commission nationale qui entra aussitôt en vigueur.

Toutes les écoles entretenues aux frais de la Commission portaient le nom d'écoles académiques et leur personnel enseignant ne dépendait que de la juridiction du recteur de l'école centrale de la région. En dehors de ces écoles académiques, il existait toute une série d'institutions d'enseignement libre entretenues par différentes congrégations dont le programme devait toutefois être conforme à celui qu'avait élaboré la Commission.

La réforme réalisée par la Commission d'éducation avait également un immense avantage au point de vue national. Le latin avait cessé d'être employé comme langue enseignante et avait été remplacé par le polonais. L'histoire de Pologne prenait également une place importante dans l'enseignement dont elle avait été presque exclue.

(Paul KLECZKOWSKI, *La Pologne*, 1^{er} décembre.)

(CANADA)

378 (71).

L'enseignement au Canada.

Le Canada a fait des progrès aussi rapides dans le domaine de l'enseignement que dans le domaine économique.

Des progrès tels que le budget a été décuplé en 30 ans ; une organisation adaptée aux besoins de chaque province ; des programmes pratiques, mais pouvant conduire à une culture plus haute ; un enseignement supérieur parfaitement outillé : tels sont les caractères de l'enseignement public au Canada.

La Constitution canadienne facilite le développement de l'enseignement public ; chaque province est maîtresse de l'établir et de l'étendre comme il lui plaît ; elle a un budget constitué dans ce but par des taxes et des ressources spéciales. Le ministre fédéral assure seulement une certaine unité dans les programmes et le recrutement du personnel.

L'enseignement primaire est donné dans les provinces anglaises par le Public-school ; des cours complémentaires ou techniques, des écoles d'enseignement professionnel le complètent souvent. L'enseignement religieux est donné en dehors des classes ; toutefois, l'esprit de l'école est, par la force des choses, fortement imprégné de protestantisme. Les minorités catholiques et de langue française peuvent cependant avoir des écoles à elles, qu'elles sont chargées d'entretenir. Cette liberté leur est souvent disputée et c'est dans l'histoire du Canada l'origine des principales difficultés politiques. Dans la province de Québec, française et catholique, l'enseignement primaire est donné par des congréganistes ou des instituteurs laïcs avec des méthodes se rapprochant beaucoup des nôtres.

Les écoles sont partout installées dans de vastes locaux entourés d'un vaste terrain de jeux. Le personnel enseignant est bon, en général, mais insuffisamment rémunéré. Les High schools des provinces anglaises ne correspondent pas à nos collèges d'enseignement secondaire ; elles sont plutôt analogues à nos écoles primaires supérieures avec cette différence qu'on peut y commencer l'étude des langues anciennes. De là, les élèves passent dans les Universités pour y suivre les Arts, cours qui correspondent à nos classes supérieures et préparations aux grandes Ecoles.

Le Canada français, dans le Québec, pratique notre enseignement classique dans les collèges et les petits séminaires.

Il y a une trentaine d'années, le Canada ne comptait guère plus de 130.000 écoliers. En 1921, 355.000 furent enregistrés. A la même époque, les illettrés étaient 19 % ; il n'y en a plus que 10 %. Aussi le budget de l'instruction publique qui était de

Éducation et Enseignement

8 millions $\frac{1}{2}$ de dollars, exigeait-il 108 millions de dollars en 1921.

Peut-être l'enseignement supérieur est-il celui qui a fait le plus de progrès.

On compte au Canada 22 Universités. Si quelques-unes remontent au XVIII^e siècle, la plupart d'entre elles sont d'institution récente. Toutes sont richement dotées, merveilleusement installées, et leurs laboratoires font pâlir d'envie ceux de nos savants qui les vont visiter. Les deux grandes Universités du Canada français sont celle de Laval à Québec et celle de Montréal.

Les étudiants, au nombre de 3.700 en 1891, atteignaient en 1921 le nombre de 39.700. Quelques-uns viennent achever leurs études en Europe, à Cambridge ou à Oxford pour les Canadiens anglais, en France pour les Français. Toutes les provinces canadiennes ont créé des bourses d'études en France et cet hommage rendu à notre enseignement est très précieux pour nous. En retour la France a accordé l'équivalence des diplômes canadiens aux nôtres afin de permettre aux étudiants canadiens d'aborder nos examens de licence et d'agrégation. La France délègue en outre quelques-uns de ses professeurs pour enseigner dans les Universités canadiennes.

En résumé, si la somme de travail donné par un étudiant canadien au cours de ses études est, en moyenne, inférieure à celle des nôtres, les moyens de s'instruire qui sont mis à sa disposition se développent si rapidement que le niveau des études est en progression très rapide. D'autre part, l'enseignement donné à tous les degrés de l'échelle est très bien adapté à la préparation de toutes les carrières. Enfin la liaison entre les trois enseignements, le primaire, le secondaire, le supérieur, est beaucoup plus grande qu'elle ne l'est en France.

(Renseignements fournis par M. GUÉNARD, secrétaire général du Comité France-Canada.)

Les Idées et les Faits.

UN RAPPROCHEMENT INTELLECTUEL HISPANO-ALLEMAND. — *Le professeur Sebastian Recaseens, doyen de la Faculté de médecine de Madrid, vient de faire un séjour à Berlin, pour organiser l'échange de professeurs et de savants entre l'Allemagne et l'Espagne. Depuis la fin de la guerre, il y a eu déjà quelques échanges isolés : quelques savants allemands ont fait des conférences en Espagne, et quelques savants espagnols sont venus en Allemagne. Il s'agit maintenant d'organiser des échanges réguliers, comme il en existait avant la guerre entre l'Allemagne et les Etats-Unis, et d'augmenter ainsi l'influence allemande en Espagne.*

DROIT & JURISPRUDENCE

o o o o Droit international o o o o
Droit public - Droit privé - Droit pénal

(FRANCE)
Le personnel des tribunaux de 1^{re} instance.

344 (44).

La diminution du nombre des fonctionnaires ne peut qu'entraîner du gâchis si elle n'est pas accompagnée d'une réorganisation des services.

La loi du 28 avril 1919 a réduit le personnel judiciaire et limité à deux le nombre de magistrats du siège dans la plupart des tribunaux. Pour compléter le tribunal, le premier président délègue des membres des juridictions voisines, juges titulaires ou suppléants du ressort, ou juges de paix licenciés en droit de l'arrondissement.

Mais ces dispositions se sont révélées insuffisantes : juges suppléants trop peu nombreux, juges titulaires retenus à leur siège, juges de paix assez rarement licenciés en droit. Aussi la loi du 19 juin 1920 a-t-elle décidé que les juges de paix non licenciés en droit pourraient siéger, à condition d'avoir cinq ans d'exercice dans leurs fonctions ou celles d'officier ministériel.

Comme une réforme complète de l'organisation judiciaire était projetée l'effet de la loi du 19 juin 1920 fut limité à un délai d'un an. Le délai fut prorogé à deux reprises par les lois de finances du 30 avril 1921 et du 22 novembre 1922. Mais comme la réforme judiciaire n'est pas encore exécutée, le délai doit être prorogé à nouveau d'un an à partir du 22 novembre.

(Projet de loi, Chambre des députés, n° 6546.)

Les Idées et les Faits.

LE CODE CIVIL FRANÇAIS. — *Rien au monde ne fait plus d'honneur aux Français que d'avoir été capables de donner froidement, impassiblement leur Code civil au milieu du délire de 1793. Il n'est aucun peuple qui ait fait paraître cette puissance de raison civile dans l'extrême danger de mort.* (Edgar QUINET.)

Une police militaire.

Les armées d'opération doivent constituer un tout complet et posséder tous les organes nécessaires.

L'expérience de la guerre, et ultérieurement l'occupation de certains territoires, ont fait ressortir la nécessité de créer, dans la zone où agissent les armées, des sections de police militaire ayant pour mission de veiller à la sûreté publique et d'assurer l'exécution d'instructions émanant du commandement des troupes et des règlements édictés par les autorités concernant les populations civiles.

Les armées, britannique et américaine ont organisé des unités de ce genre, qui ont rendu les plus grands services, en encadrant les polices civiles des pays occupés, voire même en les remplaçant au cas de défaillance. L'armée française se trouve actuellement dépourvue d'une semblable organisation, dont la nécessité se fait particulièrement sentir depuis l'occupation des pays rhénans et surtout depuis l'occupation de la Rhur.

L'expérience des armées anglaise et britannique montre que l'unité de la base doit être la section de 200 hommes environ, bien dotée de moyens de transport. 4 unités semblables suffiraient pour le début, ce qui entraînerait une dépense de 3.600.000 fr.

Le recrutement pourrait être assuré au moyen de volontaires provenant des Polices d'Etat, personnel instruit et immédiatement utilisable. Pour le cas où une réduction de cette police deviendrait nécessaire, le personnel devrait avoir des garanties pour son affectation dans la gendarmerie ou la Police d'Etat de façon à ne pas voir son avenir compromis.

(Projet de loi, Chambre des députés, n° 6417.)

Les Idées et les Faits.

L'important est de discerner ce qui revient respectivement à la Nation et à l'Armée, de savoir qu'il est urgent de régler une organisation rationnelle des rapports entre les pouvoirs publics et le commandement, de préparer la participation à la guerre de toutes les ressources du pays, en mobilisant les administrations civiles, en déterminant la politique financière la plus favorable, ainsi que le régime des réquisitions ou des rationnements, voire la socialisation du travail. (Lieutenant-colonel E. MAYER.)

(FRANCE)

345 (44).

Le régime successoral.

Il faut modifier sans retard notre régime successoral s'il est l'une des causes de notre dénatalité.

Notre régime successoral et notamment la règle du partage égal et forcé fait depuis quelques années l'objet des critiques les plus vives.

Les uns y voient la cause du déclin de la natalité, surtout dans nos campagnes. Ils préconisent comme remède la liberté testamentaire ou tout au moins l'élargissement de la quotité disponible. Les autres, tout en proclamant que le Code civil répondait aux nécessités politiques, sociales et économiques du moment, estiment qu'il a suffisamment rempli son rôle.

Le moment serait donc venu, non de ressusciter le passé, ni de bouleverser notre législation, mais de mieux l'adapter à des besoins nouveaux en introduisant, dans les partages, certaines modalités qui viendraient atténuer la rigueur des prescriptions du Code civil et permettraient de donner à la petite propriété rurale la stabilité et la continuité qui lui manquent.

Le projet soumis au Sénat tend essentiellement à modifier l'article 832 du Code civil et comprend deux dispositions :

1° La composition des lots doit avoir lieu de manière à faire entrer dans chaque lot s'il se peut la même quantité de meubles ou d'immeubles, de droits ou de créances, de même nature et valeur, tout en évitant le morcellement des héritages et la division des exploitations.

Le but de cette disposition est simplement de supprimer la contradiction et de permettre au juge, par une observation moins rigide du principe de l'égalité en nature, d'éviter des liquidations brutales qui désorganisent un héritage et en détruisent la valeur.

2° Lorsque un ou plusieurs des copartageants auront exploité depuis au moins cinq ans, soit avec le *de cuius*, soit par eux-mêmes, soit avec leur famille, une propriété rurale dépendant de l'indivision, ils pourront demander que cette propriété soit comprise dans leur lot pour la valeur qui sera fixée d'accord entre les parties ou par le tribunal après expertise.

Si le père de famille a associé tel ou tel de ses héritiers à son exploitation ou leur a confié la gestion de son domaine, il y a comme une désignation tacite ; et l'intérêt de la terre plutôt que d'être livrée par morceaux à des étrangers au hasard d'une licitation, est de rester entre les mains de ceux qui la connaissent et qui y sont attachés.

(BOIVIN-CHAMPEAUX, rapport au Sénat sur le projet de loi.)

La violation du secret professionnel.

Les dispositions législatives doivent correspondre à des réalités et non aux simples désirs des intéressés.

A propos d'articles relatifs à des travaux exécutés dans l'arsenal de Cherbourg, le Commissaire-Rapporteur près le Tribunal Maritime avait cité comme témoin le rédacteur en chef de « La Dépêche », M. Compère, et lui avait demandé l'origine de ses informations. M. Compère excipa du secret professionnel et refusa de livrer les noms des personnes qui l'avaient renseigné. Mais le magistrat, estimant qu'il n'y avait pas de secret professionnel pour un journaliste, le condamna à 100 fr. d'amende. Et toutes les associations de presse de se réunir, de protester et de réclamer le droit au secret professionnel.

S'il n'y avait pas de secret professionnel, le magistrat avait le droit, de par l'art. 80 du Code d'instruction criminelle et la loi du 1^{er} juillet 1919, de condamner M. Compère. Y avait-il donc secret professionnel ? Voici ce que dit le Code pénal, art. 378 :

« Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires par état ou profession des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où la loi les oblige à se porter dénonciateurs, auront révélé ces secrets, seront punis d'un emprisonnement de un mois à six mois, et d'une amende de 100 à 500 fr. »

C'est dans la catégorie de ces « toutes autres personnes » que le journaliste voudrait, puisque la jurisprudence s'y refuse, se voir rangé par un texte de loi ; et la revision qu'il réclame consisterait à ajouter après le mot « sages-femmes » le mot « journalistes ».

Mais il ne me paraît pas que le secret professionnel journalistique soit de la nature des secrets professionnels que l'art. 378 a en vue.

Tandis que le client du médecin, de l'avocat, du prêtre, désire que le fait qui l'intéresse soit tu, l'informateur du journaliste entend, lui, que le fait auquel il s'intéresse soit divulgué ; et c'est parce qu'il veut que le journaliste le divulgue qu'il est venu en parler au journaliste.

Le secret professionnel du journaliste touche à des intérêts graves et doit être respecté. Mais le dessein du Code n'a jamais été de sanctionner une obligation morale.

(Marcel COULON, *Mercur*e de France, 1^{er} décembre.)

VIE & HISTOIRE SOCIALES

o o o o o Philosophie o o o o o
Méthodologie et Histoire des sciences sociales

(ALLEMAGNE)

300 (43).

Le Général von Seeckt.

Une revue d'extrême-gauche publie, sur le Général von Seeckt, chef suprême de la Reichswehr et détenteur du pouvoir exécutif en Allemagne, un article élogieux, comme n'en publierait jamais sur l'un de nos maréchaux une revue de gauche de France.

Le Général von Seeckt se distingua au cours de l'offensive à l'Ouest et en 1915 à Soissons. Il fut chef d'Etat-Major de Mackensen. Lors de l'entrée en guerre de la Roumanie il commandait le front roumain. Les militaires affirment que Seeckt n'a pour ainsi dire jamais commis d'erreur. Ferdinand de Bulgarie, si intelligent, l'appelait le cerveau le plus clair de tous les Allemands. Lorsque Seeckt réussit la percée de Gorlice, le Kaiser lui envoya un télégramme un peu pompeux : « Moi et mon peuple n'oublierons jamais vos exploits ».

Si on le compare à Ludendorff, Seeckt apparaît comme un homme du monde et un diplomate dans le bon sens du mot. Il garde ses distances, il sait se maîtriser, il peut attendre et se taire — qualité rare en Allemagne. Extérieurement, il est froid, posé et aimable, avec cela aimant assez certaines formes de représentations. Il est beaucoup plus compliqué que Ludendorff, beaucoup plus intelligent et bien plus difficile à saisir (Dieu merci !). S'il devait faire preuve de passion, il pourrait en tout cas se maîtriser par réflexion et par distinction — mais n'éclate pas comme l'autre qui manque complètement de jugement politique. Seeckt a su magistralement soustraire la Reichswehr aux événements politiques, la « dépolitiser » pour ainsi dire ! Il connaît l'âme assez simpliste du soldat de tout grade et sait que le travail intensif est le meilleur moyen de calmer les hommes. Sous sa direction les officiers ont la sensation de vivre dans l'ombre et la sécurité, bien que certains considèrent leur chef comme trop réservé.

Il a réussi à créer dans cette petite armée, qu'il a merveilleusement instruite, une certaine cohésion qui a été entamée pour

Vie et Histoire sociales

la première fois par le cas Lossow. On attend avec impatience la solution que Seeckt donnera au cas Lossow. Je ne serais pas étonné qu'il réussît à influencer la troupe contre l'opération bavaroise au point de rester le vainqueur. L'idée d'Empire a toujours été particulièrement vivace dans l'Allemagne du Sud et les Prussiens ont toujours été plus particularistes que les Bavarois.

RÔLE POLITIQUE. — Cet homme se trouve en face de tâches on ne peut plus imposantes et qui ont fait échouer les cabinets l'un après l'autre. Est-ce qu'il pourra réussir dans ce domaine comme il a toujours réussi partout jusqu'à présent ?

Il eût peut-être préféré se tenir en dehors de la politique. Mais à l'officier qui est habitué, de par sa profession, à juger une situation et à prendre ensuite une décision, les graves nécessités de l'heure posent d'une façon pressante la question : « Quel régime protéger avec mes soldats ? » Est-ce que Seeckt va louvoyer, comme ont louvoyé tous ses prédécesseurs ? Ou bien va-t-il se présenter au président du Reich et lui dire : « Pour remplir le rôle qui m'est dévolu il me faut plusieurs années. J'ai tout le monde contre moi : la grosse industrie, les grandes banques, les agrariens, les ouvriers. Mais je veux prendre le taureau par les cornes, mettre de l'ordre dans la maison avec un balai de fer — sans considération de personnes, de firme ou de parti ! »

(Wellbuehne, 6 décembre.)

Les Idées et les Faits.

LES DIX INDUSTRIELS LES PLUS RICHES DU MONDE. — Une statistique intéressante à faire : celle des dix hommes les plus pauvres de la terre. Mais nul ne s'en préoccupe ! et pour cause !... Par contre, la liste des hommes les plus fortunés du globe a souvent tenté les statisticiens, et aujourd'hui le New-York-Times nous donne celle des dix industriels les plus riches de la terre. Ce sont par ordre de valeur évaluée en dollars :

Henry Ford (Amérique), 550 millions.

John D. Rockefeller (Amérique), 500 millions.

Le duc de Westminster (Angleterre), 100 à 200 millions.

Basil Zaharoff (Grèce), 100 à 125 millions.

Hugo Stinnes (Allemagne), 100 millions.

Viennent ensuite : Percy Rockefeller (Amérique), le baron H. Mitsui (Japon), J.-B. Duke (Amérique), George F. Baker (Amérique), qui possèdent également 100 millions.

Ainsi au cours du change actuel M. Henry Ford possède une fortune de 3 milliards. Placé à 5 % ce capital rapporterait en intérêts 150 millions de francs par an. (Tribune de Genève.)

(GÉNÉRALITÉS)

300 (∞).

Le XV^e Congrès Universel d'Espéranto.

Voici le compte rendu de ce congrès, qui s'est réuni à Nuremberg, et dont nous avons dû ajourner la publication en raison des communications que contiennent nos trois derniers numéros au sujet de la langue auxiliaire.

Durant une semaine, 4.550 Espérantistes de 43 pays ont vécu à Nuremberg dans une atmosphère de profonde fraternité.

Ce Congrès ouvre une ère nouvelle à notre mouvement. En effet, les Représentants permanents des Sociétés nationales (K. R.) ont élu, d'accord avec « *Universale Esperanto Asocio* » (U. E. A.), le Comité central (C. K.) qui va guider les intérêts généraux de notre mouvement, dont la situation, au point de vue organisation, s'est simplifiée et démocratisée. Ce Comité se compose de MM. Gabriel Chavet (Français), Johann Dietterle (Allemand), Rudolf Hvomada (Tchéco-Slovaque), Kenn (Chinois), W. M. Page (Ecossois), Edmond Privat (Suisse).

Nous voici donc avec un Comité central comme Conseil supérieur de l'Espérantistaro, et, d'une part, K. R. pour la propagande, d'autre part, V. E. A. pour l'application pratique.

Indépendamment de ces organisations, nous avons toujours le Comité linguistique (L. K.) pour la linguistique, avec l'Académie comme Commission supérieure.

Les catholiques, cheminots, membres de la Croix-Rouge, francs-maçons, féministes, hommes de loi, ingénieurs, instituteurs, libres-penseurs, médecins, P. T. T., pacifistes, psychistes et occultistes, travailleurs, végétariens, ont tenu des réunions particulières pendant lesquelles ils se sont, bien entendu, servi uniquement de l'Espéranto.

A citer, la démonstration pratique des commerçants. L'assistance fut reçue par le Vice-Président de la Chambre de commerce. Cette expérience fut des plus réussies et il est à souhaiter qu'elle se renouvelle dans nos prochains congrès.

La partie artistique fut exquise. « *Natem le sage* », joué par des artistes professionnels applaudis avec enthousiasme après chaque scène, fut un succès unique, un véritable régal. La prononciation fut si claire, si naturelle, que chacun eut la sensation d'assister à une représentation en langue nationale.

Le Cabaret, organisé par « *Literatura Mondo* », prouva une fois de plus que l'Espéranto est bien une langue vivante, s'adaptant à tous les usages et capable de provoquer de longs éclats de rire.

(*L'Etoile Verte*, septembre-octobre.)

(ALLEMAGNE)

300 : 338 (43).

L'aide à l'Allemagne affamée.

Les enfants allemands sont à plaindre. Mais pendant la guerre, les Allemands ont-ils eu pitié des enfants belges et français en qui ils ne voyaient que les soldats de la guerre future ?

Autriche. — En Autriche on déploie une grande activité pour venir en aide aux Allemands par des dons. Le ministre du Commerce, Dr Schurff, a entrepris une œuvre de secours réservée aux artistes et aux écrivains. L'association d'écrivains et de journalistes « Concordia », de Vienne, a pris une initiative analogue. L'association de la presse viennoise fait des collectes dans le même but. Plus grande encore est l'activité de l'Association des Allemands d'Autriche. Il y a aussi des comités de secours à la Ruhr, des comités pour le séjour de vacances des enfants.

Suisse. — A Berne se trouve un comité de secours aux enfants allemands. En outre on organise çà et là des quêtes, on rassemble surtout des vêtements et des vivres.

Hongrie. — L'Union des Allemands de Hongrie a récemment réussi à placer 22 enfants allemands dans des familles hongroises, et le gouvernement a accordé pour leur voyage un tarif tout particulièrement réduit. On cherche à étendre cette œuvre.

Danemark. — Le député socialiste Nielsen a organisé l'aide danoise aux enfants berlinois. Le Reichstag danois a accordé dans ce but pour 1923 un crédit de 50.000 couronnes. En outre, le journal *Politiken* organise une autre œuvre de secours en rassemblant des devises étrangères.

Norvège. — Une quête s'organise au bénéfice des enfants allemands. Elle est dirigée par le grand propriétaire terrien Ellef Ringnaes, qui depuis assez longtemps déjà fait nourrir à Berlin 4.500 écoliers. On accepte de l'argent et des vivres, et les dons affluent. Un marchand de poissons a envoyé 50 tonnes de harengs salés, un boucher de Christiania 500 kilog. de saucisses, beaucoup de tailleurs ont envoyé des vêtements. Cette œuvre est strictement privée, sans aucun appui de l'Etat.

L'activité charitable est grande aussi dans d'autres pays, notamment en Hollande et en Tchéco-Slovaquie.

(*Vossische Zeitung*, 28 novembre.)

(FRANCE)

La question de la langue en Alsace.

Napoléon Premier disait que si les Alsaciens parlaient allemand, ils sabraient en français.

Il est fort regrettable que la politique se soit glissée dans les discussions à propos de la langue. Elle devrait en être éliminée puisqu'il s'agit de problèmes purement techniques qui réclament beaucoup de patience.

Le premier principe de l'École française en Alsace devait être d'apprendre aux enfants, le plus rapidement et le mieux possible, la langue française, parce que le français doit être la langue nationale, tout comme en Corse, en Bretagne ou en Provence.

Avant la guerre, nous avons toujours désiré que les deux langues, française et allemande, fussent enseignées. Aujourd'hui, où notre principal but est l'étude du français, où l'enfant de l'homme du peuple peut apprendre cette langue qu'il aimerait tant connaître lui-même, nous devons demander, naturellement, pour des raisons pratiques, que l'allemand soit enseigné à côté du français. On a lancé le mot *Muttersprache* dans le débat. Ce mot n'aurait jamais dû être prononcé chez nous. Le bon allemand (haut allemand) n'est pas notre langue maternelle et ne l'a jamais été, sans cela nous n'aurions pas été obligés de l'apprendre.

L'Alsacien a toujours fait une grande différence entre sa langue maternelle, le dialecte alsacien — un dialecte allemand il est vrai — et le bon allemand. Différence de sentiments politiques plutôt que de principes linguistiques.

Et le mot *Muttersprache* fait naître de semblables sentiments aussi chez les « autres », chez ceux de l'autre côté du Rhin, naturellement dans un sens différent. Chez eux, l'allemand, langue maternelle des Alsaciens, veut dire que les Alsaciens sont aussi des Allemands au point de vue politique, chose que, nous autres Alsaciens, ne pouvons pas comprendre du tout. Et l'opinion de notre peuple alsacien est unanime. Il ne peut pas être question chez nous d'une *Muttersprache* qui éveille l'appétit allemand et doive le justifier devant le monde.

(RITTER, *Echo d'Alsace et de Lorraine.*)

Les Idées et les Faits.

L'ALLEMAGNE MALTHUSIENNE. — Pendant le troisième trimestre de 1923 le chiffre des naissances à Berlin est tombé à 9 pour 1.000, c'est-à-dire un tiers de la proportion d'avant-guerre. En 1922, l'excédent des décès sur les naissances à Berlin fut de 8.000. On prévoit qu'en 1923 il sera d'environ 12.000.

(FRANCE-CANADA)

Un bel exemple de vitalité française.

300 (44 : 71).

*Voici ce que peut faire la femme française quand elle ne craint pas de procréer. **

Que d'une cinquantaine de femmes ait pu sortir un peuple de 500.000 âmes semble invraisemblable ; que pareil phénomène de fécondité nationale ait pu se produire malgré l'extermination de la moitié de ce peuple, malgré la dispersion de l'autre, malgré une persécution qui dura des années, doit sembler plus invraisemblable encore ; et cependant cet invraisemblable phénomène est vrai ; il est même dû à des Françaises. C'est là le miracle acadien, qui tient à la fidélité, à la foi, à la langue, aux mœurs ancestrales, aux devoirs de la natalité.

Pendant que l'homme, pour gagner le pain de la famille, se livrait aux durs labeurs du dehors, la femme acadienne, fidèle au foyer, enfantait dans la douleur et nourrissait dans les privations de la misère, mais aussi dans la paix intime de la chaumière. Elle fortifiait sa nombreuse lignée par la stricte observance du devoir religieux et lui transmettait, en même temps que les prières et les chants des aïeux, le doux parler de France, les traditions du vieux pays et l'incoercible idéalisme sentimental de notre race. Grâce à ces femmes héroïques, les familles acadiennes n'ont guère cessé d'avoir huit, dix, quinze enfants.

Procréer, du reste, c'est s'enrichir : car très tôt les enfants aident à la ferme ou sur la barque ; donc nul besoin de main-d'œuvre mercenaire. Point de dot ; on s'épouse parce qu'on s'aime et qu'on prévoit ensemble la possibilité du succès en un nouveau groupement familial. Peu ou point d'héritage ; un chef de famille ne connaît que deux devoirs essentiels : pour sa femme, l'assurance sur la vie ; pour ses enfants, une éducation adéquate aux nécessités de l'existence. La ferme, le père la donne au plus apte de ses garçons. D'où une activité plus précoce de chacun, et, partant, une activité décuplée de l'ensemble.

Moins d'égoïsme familial laisse place à plus de zèle national : car, en dépit de leur dispersion, les Acadiens s'organisent en nation. Ils ont leur assemblée nationale ; leur fête nationale, le 15 août ; leur drapeau national, notre tricolore avec une étoile dans le bleu ; leur journal national, « l'Évangélin » ; leur Parc national, Grand-Pré, où se dresse l'église du Souvenir ; leur clergé national dont trois évêques ; leurs écoles nationales, dont trois collèges classiques.

(Emile LAUVRIÈRE, *Revue de l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française*, novembre.)



STATISTIQUE & POPULATION

Méthodes - Population et Démographie - Statistiques

I. — Statistiques mensuelles.

Banques ; Finances publiques ; Disponibilités ; Emissions.

PAYS DIVERS. — Banques d'émission ; Situation sommaire.

	Encaisse métallique	Circulation fiduciaire	Comptes cour. et dép. partic.	Créances sur l'Etat	Portefeuille escompte	Av. sur val. mob.	Taux de l'escom.	
<i>Banque de France</i> (millions de francs)								
1923 13 décembre	5.836 (1)	37.547	2.006	27.877 (2)	3.101	2.435	5	
— 8 novembre	5.835	38.041	1.989	27.848 (2)	3.338	2.343	5	
1922 30 novembre	5.821	36.114	2.116	27.440 (2)	2.849	2.146	5	
1921 24 novembre	5.803	36.336	2.509	28.819 (2)	2.352	2.212	5 1/2	
1920 27 novembre	5.861	37.424	3.089	29.785 (2)	1.798	1.316	5	
1919 23 juillet	4.744	5.912	943	200	1.541	739	3 1/2	
<i>Banque d'Angleterre</i> (millions de livres sterling)								
1923 12 décembre	128,0	126,3	116,9	70,3 (3)	74,2	•	4	
1922 15 novembre	127,4	121,9	109,5	67,4 (3)	66,1	•	3	
1921 19 novembre	88,0	85,7	95,3	52,2 (3)	80,8	•	6	
1914 23 juillet	40,2	29,3	42,2	29,4 (3)	33,6	•	3	
<i>Banque d'Italie</i> (millions de lires)								
1923 10 octobre	968	13.070	1.609	5.840 (4)	5.314	2.478	5 1/2	
1922 10 octobre	951	14.107	1.789	6.110 (4)	4.376	2.116	5 1/2	
1919 10 octobre	880	11.448	1.808	8.000 (4)	970	908	5	
1914 31 décembre	1.194	1.730	245	—	586	115	5	
<i>Banques de Réserve Fédérale des Etats-Unis</i> (millions de dollars)								
1923 23 novembre	3.213	2.223	1.915	415 (5)	689	•	4 1/2	
1922 15 novembre	3.205	2.321	1.882	656 (5)	583	•	4	
1919 14 novembre	2.200	2.808	2.803	2.006 (5)	895	•	4 3/4	
1914 31 décembre	268,2	16	263,8	—	11	•	5	
<i>Banque du Reich allemand</i> (milliards de marks) (9)								
1923 15 nov. (8)	0,467	92.845**0	57.095**0	189.801**0	39.530**0	535.715*0	90	
— 31 oct. (8)	0,467	2.496.823*0	3.261.424*0	6.578.651*0(6)	1.058.130*0	41.788*0	90	
1922 15 nov.	1,066	582,105	170,406	578,940 (6)	174,884	15,555	10	
1919 15 nov.	1,112	31,123	11,655	•	34,007 (7)	0,009	5	
1914 23 juillet	1,691	1,891	0,944	•	•	0,751	0,014	4

(1) Dont 1.864 millions à l'étranger. (2) Avances à l'Etat, y compris Bons du Trésor escomptés pour avances à des gouvernements étrangers : 4.577 millions au 13 décembre 1923. (3) Dette de l'Etat ; valeurs sur l'Etat. (4) Avances au Trésor. (5) Valeurs sur l'Etat. (6) Bons du Trésor escomptés. (7) En 1919 les Bons du Trésor escomptés ne sont pas distingués du reste du portefeuille dans les situations hebdomadaires de la Reichsbank. (8) Or, dont 11 millions de marks à l'étranger au 15 nov. (9) * = 000.

La Documentation vivante

Valeur comparée des billets en circulation aux cours des changes :

		Unités monétai- res du pays	Francs au pair	(Change)	Francs papier	(Valeur or du franc papier)	Francs or	Unités du pays	Dol- lars
<i>France</i>		évaluation en millions :							
Banque de France...	1923 13 déc....	37.547	37.547	—	37.547	(0,274)	10.288	10.288	2.986
	1923 8 nov....	38.041	38.041	—	38.041	(0,298)	11.336	11.336	2.188
	1922 30 nov....	36.114	36.114	—	36.114	(0,360)	13.001	13.001	2.509
	1921 24 nov....	38.336	38.336	—	36.336	(0,363)	13.190	13.190	2.546
	1919 27 nov....	37.424	37.424	—	37.421	(0,534)	10.984	10.984	2.857
	1914 23 juillet .	5.912	5.912	—	5.912	(1,00)	5.912	5.912	1.141
<i>Grande-Bretagne</i>									
Banq. d'Angl. .	1923 12 déc....	126,3	3.815	(82,25)	10.388	(0,276)	2.867	113,6	553
	1922 15 nov....	121,9	3.074	(66,84)	8.148	(0,325)	2.648	105,1	511
	1919 19 nov....	85,7	2.161	(39,25)	3.364	(0,536)	1.803	71,6	348
	1914 23 juillet .	29,3	739	(25,22)	739	(1,00)	739	29,3	143
Circ. fiduciaire y compris Currency notes	1923 12 déc....	415,0	10.466	(82,25)	34.134	(0,276)	9.421	373,4	1.818
	1922 15 nov....	408,2	9.294	(66,84)	27.284	(0,325)	8.867	352,3	1.711
	1919 19 nov....	424,5	10.685	(39,25)	16.662	(0,536)	8.931	356,6	1.724
	1914 23 juillet .	29,3	739	(25,22)	739	(1,00)	739	29,3	143
<i>Italie</i>									
Banq. d'Italie .	1923 10 oct....	13.070	13.070	(0,748)	9.776	(0,315)	3.079	3.079	594
	1922 10 oct....	14.107	14.107	(0,56)	7.970	(0,391)	3.116	3.116	501
	1919 10 oct....	11.448	11.448	(0,85)	9.788	(0,602)	5.892	5.892	1.137
	1914 31 déc....	1.730	1.730	(1,00)	1.730	(1,00)	1.730	1.730	334
Circ. fiduc. tot. y compris Bill.	1923 15 sept....	19.600	19.600	(0,78)	15.288	(0,290)	4.434	4.434	356
	1922 15 sept....	20.300	20.300	(0,55)	11.165	(0,394)	4.399	4.399	349
Tresor, Banq.	1919 15 sept....	16.300	16.300	(0,89)	14.507	(0,580)	8.414	8.414	1.324
Napl. et Sicile.	1914 31 déc....	3.593	3.593	(1,00)	3.593	(1,00)	3.593	3.593	493
<i>Etats-Unis</i>									
Banq. de Réser. Fédérale	1923 23 nov....	2.223	11.515	(18,28)	40.636	(0,283)	11.515	2.223	2.123
	1922 15 nov....	2.321	12.022	(15,95)	37.020	(0,325)	12.022	2.321	2.211
	1919 14 nov....	2.808	14.545	(9,42)	26.431	(0,550)	14.545	2.808	2.308
	1914 31 déc....	16	83	(5,18)	83	(1,00)	83	16	16
Circ. fiduc. tot. y compris certif. or et arg., US.	1923 1 ^{er} oct....	4.140	21.445	(16,37)	67.772	(0,316)	21.445	4.140	4.40
	1922 1 ^{er} oct....	3.810	19.736	(13,17)	50.178	(0,393)	19.736	3.810	3.40
Notes, Nation.	1919 1 ^{er} oct....	4.440	23.000	(8,50)	37.740	(0,609)	23.000	4.440	4.40
Bank Notes etc.	1914 31 déc....	2.680	13.882	(5,18)	13.882	(1,00)	13.882	2.680	2.60
<i>Allemagne (1)</i>		Evaluation en milliards							
Reichsbank	1923 15 nov....	92.845**0	114.664**0	—	—	—	—	0,155(2)	0,07
	— 31 oct....	2.497**0	3.084**0	(0,***23)	0,574	(0,305)	0,175	0,143	0,03
	1922 15 nov....	582,105	718,900	(0,002)	1,164	(0,346)	0,403	0,326	0,075
	1919 15 nov....	31,123	38,437	(0,227)	7,065	(0,550)	3,886	3,150	1,70
	1914 23 juillet .	1,891	2,335	(1,235)	2,335	(1,00)	2,335	1,891	0,45.
Circ. fid. y compris Caiss.	1923 15 nov....	92.928**0	114.767**0	—	—	—	—	0,155(2)	0,031
	— 31 oct....	2.580**0	3.187**0	(0,***23)	0,593	(0,305)	0,181	0,147	0,035
de prêt, Caisse du Reich, Ban- ques des Etats.	1922 15 nov....	599,960	737,170	(0,002)	1,194	(0,346)	0,413	0,335	0,080
	1919 15 nov....	43,173	53,319	(0,227)	9,800	(0,550)	5,390	4,369	1,050
	1914 31 déc....	5,728	7,074	(1,235)	7,074	(1,00)	7,074	5,728	1,365

Changes.

de Paris sur :	pair	15					Valeurs % à parité du dollar				
		nov. 1919	nov. 1921	nov. 1922	nov. 1923	nov. 1919	nov. 1921	nov. 1922	nov. 1923		
Londres	25,22	38,80	54,53	66,84	81,13	84,6	69,2	91,8	89,5		
New-York	5,18	9,42	13,74	14,95	18,65	100,0	100,0	100,0	100,0		
Italie	100	80 1/2	57 3/8	68,50	80,40	44,3	17,9	23,7	22,4		
Espagne	100	191 3/4	185 1/2	228,50	243	105,4	61,7	79,2	67,6		
Hollande	208,30	358 1/2	480 3/4	588	707,75	94,6	73,8	97,7	94,5		
Suisse	100	171 3/4	259 1/4	275	325,75	94,4	79,1	95,3	90,5		
Berlin	123,46	22 3/4	5 3/8	0,20	—	10,1	5,0	0,056	0,***1(2)		
Vienne	105,1	7 1/2	0 1/2	0,02	0,0265	3,9	1,2	0,007	0,007		
		100 francs papier =			55,0 37,7 34,7 27,8						

(1) * = 000. — (2) D'après le cours officiel de Berlin (non coté à Paris) mark-or = marks-papier 600 milliards au 15 nov.; 1 trillion au 30 nov.

Finances publiques. — FRANCE. — Recettes. — I. Ressources normales et permanentes.

	Eval. budg.	Recouvrements		Différences pour 1923	
	10 pr. mois 1923	10 pr. mois 1923	10 pr. mois 1922	sur éval. bud.	sur recouv. 1922
Impôts sur revenus . . .	—	2.752.100.000	1.818.700.000	—	+ 933.400.000
Contr. dir. (Etat) . . .	—	220.000.000	145.600.000	—	+ 74.400.000
Apurement 1914-19. . .	—	55.300.000	232.300.000	—	— 177.000.000
Totaux imp. dir.	—	3.027.400.000	2.196.600.000	—	+ 830.800.000
Enreg. et timbre	3.431.000.000	3.417.200.000	3.025.900.000	—13.800.000	+ 391.300.000
Opérat. de Bourse . . .	46.800.000	42.500.000	19.000.000	— 4.300.000	+ 23.500.000
Val. mobilières	1.046.500.000	1.085.100.000	948.200.000	+38.600.000	+ 136.900.000
Chiffre d'affaires	2.326.400.000	2.448.000.000	1.858.000.000	+121.600.000	+ 590.000.000
Douanes	1.494.700.000	1.311.600.000	1.316.700.000	—183.100.000	+ 5.100.000
Contributions ind. . . .	2.238.400.000	2.371.400.000	2.140.700.000	+133.000.000	+ 230.700.000
Denrées coloniales . . .	160.500.000	148.800.000	151.000.000	—11.700.000	+ 2.200.000
Sucres	456.200.000	440.600.000	482.600.000	—15.600.000	+ 42.000.000
Essences et pétroles . . .	215.200.000	228.100.000	186.500.000	+12.900.000	+ 41.600.000
Tabacs	1.468.300.000	1.468.900.000	1.321.900.000	+ 600.000	+ 147.200.000
Postes	625.600.000	637.400.000	574.700.000	+11.800.000	+ 62.700.000
Télégraphes	183.000.000	195.400.000	154.400.000	+12.400.000	+ 41.000.000
Téléphones	215.790.000	243.000.000	198.100.000	+27.300.000	+ 46.900.000
Divers	207.300.000	198.800.000	193.600.000	— 8.500.000	+ 5.300.000
Totaux imp ind.	14.115.600.000	14.236.800.000	12.569.200.000	+121.200.000	+1.667.600.000
Domaine de l'Etat . . .	123.900.000	166.400.000	123.400.000	+42.500.000	+ 43.000.000
Totaux généraux	—	17.430.600.000	14.889.200.000	—	+2.541.400.000

II. Ressources exceptionnelles et produits divers.

Contr. bénéf. guerre. . .	—	1.130.700.000	1.713.000.000	—	— 582.300.000
Ordre et prod. divers . .	328.700.000	375.200.000	785.500.000	+ 46.500.000	— 410.300.000
Liquid. des stocks	—	197.200.000	224.500.000	—	— 27.300.000
TOTAUX	—	1.703.100.000	2.723.000.000	—	—1.019.900.000

Recettes des Départements et Communes.

Centimes addit.	—	1.817.500.000	—	—	—
-------------------------	---	---------------	---	---	---

Dépenses.

Compte d'emploi des crédits budgétaires au 31 octobre 1923 et au 31 octobre 1922 (1).

	Exercice 1923 : 10 premiers mois		Exercice 1922 : 10 premiers mois		
	Crédits ouverts	Emissions	Crédits ouverts	Emissions	
I. Budget ordinaire et Dépenses extraordinaires.					
Ministère des Financ. (2)	Dépenses ordin.	13.643.100.000	4.995.500.000	4.989.900.000	5.231.100.000
	Dép. extraord.	131.100.000	100.400.000	—	92.500.000
Ministère de la Guerre	Dépenses ordin.	3.271.300.000	2.076.300.000	3.169.600.000	2.238.000.000
	Dép. extraord.	656.200.000	293.000.000	961.400.000	428.700.000
Ministère de la Marine	Dépenses ordin.	1.175.100.000	601.400.000	947.600.000	608.200.000
	Dép. extraord.	42.400.000	16.100.000	51.000.000	21.000.000
Ministère des Trav. pub.	Dépenses ordin.	1.808.500.000	867.500.000	1.416.200.000	908.800.000
	Dép. extraord.	22.600.000	13.200.000	37.400.000	20.900.000
Autres Ministères (4)	Dépenses ordin.	3.410.600.000	2.384.700.000	2.740.300.000	1.970.200.000
	Dép. extraord.	266.900.000	159.900.000	358.800.000	216.800.000
TOTAUX		24.427.800.000	11.508.000.000	24.053.200.000	11.736.200.000
II. Budget des dépenses recouvrables sur versements de l'Allemagne.					
Ministère des Finances (3)		6.328.900.000	1.301.900.000	4.989.900.000	1.195.300.000
Ministère des Régions libérées		5.980.500.000	4.010.100.000	4.185.600.000	3.560.200.000
Autres Ministères (4)		1.255.600.000	542.900.000	1.396.400.000	592.000.000
TOTAUX		13.565.000.000	5.854.900.000	10.571.900.000	5.347.500.000

(1) Les crédits et dépenses des exercices clos ont été éliminés du présent tableau.

(2) Comprenant le Service de la Dette.

(3) Service des Emprunts et des pensions de la guerre.

(4) Les crédits et dépenses des Postes, Télégraphes et Téléphones font depuis le 1^{er} juillet 1923 l'objet d'un budget spécial et ne figurent pas au tableau ci-dessus.

La Documentation vivante

REICH ALLEMAND. — Année financière du 1^{er} avril 1923 au 31 mars 1924. Situation de trésorerie au 10 novembre 1923 (1).

Dépenses		Recettes																					
milliards de marks		milliards de marks																					
Ensemble des dépenses gouvern. (compris celles pour l'exécution du Traité)	31.858** ⁰	Contribut., douanes, imp., taxes ..	64** ⁰																				
Intérêts de la dette flottante	6.742** ⁰	Emprunts (dont = Emprunt or) ..	1.624** ⁰																				
— de la dette consolidée ..	38.600** ⁰	Accroissem. de la dette flottante ..	63.184** ⁰																				
A ajouter :		Total des recettes	64.872** ⁰																				
Chem. de fer : déf. .. 20.509** ⁰	26.272** ⁰	Dette flott. (bons du Tr. escomp.)																					
P. et T. : déf. .. 5.763** ⁰		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Milliards marks-papier</th> <th>Valeur or de marks papier</th> <th>Milliards marks-or</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 nov. 1923</td> <td>63.184**⁰</td> <td>0,***00665</td> <td>0,420</td> </tr> <tr> <td>31 mars 1923</td> <td>6.601,1</td> <td>0,00020</td> <td>1,327</td> </tr> <tr> <td>20 nov. 1922</td> <td>765,7</td> <td>0,00060</td> <td>0,460</td> </tr> <tr> <td>20 nov. 1921</td> <td>221,2</td> <td>0,0165</td> <td>3,650</td> </tr> </tbody> </table>			Milliards marks-papier	Valeur or de marks papier	Milliards marks-or	10 nov. 1923	63.184** ⁰	0,***00665	0,420	31 mars 1923	6.601,1	0,00020	1,327	20 nov. 1922	765,7	0,00060	0,460	20 nov. 1921	221,2	0,0165	3,650
	Milliards marks-papier	Valeur or de marks papier	Milliards marks-or																				
10 nov. 1923	63.184** ⁰	0,***00665	0,420																				
31 mars 1923	6.601,1	0,00020	1,327																				
20 nov. 1922	765,7	0,00060	0,460																				
20 nov. 1921	221,2	0,0165	3,650																				
Total des dépenses	64.872** ⁰																						

Nota. — Au 15 nov. 1923, date de cessation de l'escompte à la Reichsbank, la dette flottante était de 194 quintillions marks papier qui au cours officiel du même jour : 600 milliards marks papier pour 1 mark or, se ramènent à 318 millions marks or.

GRANDE-BRETAGNE. — Situation financière sommaire.

DÉPENSES	Année financière	
	1922-1923	1923-1924
	du 1 ^{er} avril au 9 déc. 1922	du 1 ^{er} avril au 8 déc. 1923
	livres sterl.	
Service de la dette perpétuelle	271.870.000	273.821.000
Intérêts de la dette de guerre	12.487.000	15.601.000
Dépenses diverses	271.237.000	250.089.000
Dépenses des Services Publics		
Totaux	555.594.000	539.511.000
RECETTES		
Douanes et accises	198.494.000	186.704.000
Income-tax etc.	178.225.000	155.200.000
Impôts sur bénéfices exceptionnels	954.000	—
Autres recettes	168.084.000	153.191.000
Totaux	545.757.000	495.095.000
Excédent de Dépenses au 9 décembre 1922 ..	9.837.000	au 8 déc 1923 44.416.000

ÉTATS-UNIS. — Budget fédéral. Année financière commençant le 1^{er} juillet..

milliers dollars	4 premiers mois		milliers dollars	4 premiers mois	
	1922-1923	1923-1924		1922-1923	1923-1924
Dépenses			Recettes		
Dépenses générales	671.100	648.551	Douanes	169.775	182.248
Intérêts et amortissem. de la dette	402.200	440.175	Income and profits tax ..	369.183	450.259
Dépenses diverses	186.800	129.374	Revenus intér ^{ts} divers ..	358.463	367.756
Totaux	1.260.100	1.218.100	Autres recettes	280.391	202.023
			Totaux	1.117.802	1.202.286

Épargne et Disponibilités.

FRANCE	Caisse nat. d'ép. (2)		Chèques postaux		Grandes Banq. (3)
	Avoir des déposants	Avoir des déposants	Compt. cour.	dépôts à vue et c.c.	
1913 fin décembre	1.818.000.000	4.017.000.000		5.700.000.000	
1919 —	2.087.000.000	5.089.000.000		12.150.000.000	
1920 —	2.354.000.000	5.795.000.000		13.286.000.000	
1921 —	2.697.000.000	6.884.000.000	614.000.000	13.353.000.000	
1922 fin novembre	3.010.000.000	7.690.000.000	651.000.000	13.538.000.000	
— décembre	3.060.000.000	7.797.000.000	754.000.000	13.965.000.000	
1923 — janvier	3.110.000.000	7.850.000.000	816.000.000	14.096.000.000	
— février	3.150.000.000	7.960.000.000	711.000.000	13.864.000.000	
— mars	3.150.000.000	8.040.000.000	873.000.000	13.913.000.000	
— avril	3.140.000.000	8.050.000.000	659.000.000	13.816.000.000	
— mai	3.160.000.000	8.100.000.000	718.000.000	14.095.000.000	
— juin	3.180.000.000	8.160.000.000	709.000.000	14.249.000.000	
— juillet	3.200.000.000	8.190.000.000	838.000.000	14.132.000.000	
— août	3.220.000.000	8.260.000.000	796.000.000	14.662.000.000	
— septembre	3.240.000.000	8.300.000.000	733.000.000	15.158.000.000	
— octobre	3.230.000.000	8.300.000.000	—	—	
— novembre	—	8.260.000.000	—	—	

(1) * = 000. — (2) Chiffres approximatifs. — (3) Banques publiant un bilan mensuel : Comptoir d'Escompte, Crédit Lyonnais, Société Générale, Crédit Indust. et Comm. Voir Economiste Européen.

Statistique et Population

Compensations. — Virements en Banque.

FRANCE		ANGLETERRE		ETATS-UNIS	
Chambre de compensation des Banquiers de Paris		Bankers Clearing House de Londres		Clearing House de New-York	
francs		liv. sterl.		dollars	
1913 moy. m.	1.530.000.000	1913 moy. hebd.	289.300.000	1913 moy. m.	7.854.000.000
— déc.	15.755.000.000	1919 —	481.300.000	1919 —	19.650.000.000
1920 —	13.927.000.000	1920 —	666.500.000	1920 —	20.261.000.000
1921 —	13.930.000.000	1921 —	606.200.000	1921 —	16.194.000.000
1922 nov. ...	18.794.000.000	1922 nov. —	630.000.000	1922 nov. ...	17.332.000.000
— déc. ...	15.755.000.000	— déc. —	601.200.000	— déc. ...	18.899.000.000
1923 janv. ...	18.864.000.000	1923 janv. —	656.700.000	1923 janv. ...	19.778.000.000
— fév. ...	18.997.000.000	— fév. —	696.500.000	— fév. ...	16.784.000.000
— mars ...	20.376.000.000	— mars —	695.600.000	— mars ...	19.768.000.000
— avril ...	18.252.000.000	— avril —	715.400.000	— avril ...	18.010.000.000
— mai ...	16.905.000.000	— mai —	632.500.000	— mai ...	19.212.000.000
— juin ...	19.063.000.000	— juin —	634.200.000	— juin ...	18.675.000.000
— juillet ...	19.122.000.000	— juillet —	654.387.000	— juillet ...	16.645.000.000
— août ...	19.854.000.000	— août —	691.985.000	— août ...	14.778.000.000
— sept. ...	19.020.000.000	— sept. —	573.600.000	— sept. ...	15.071.000.000
— oct. ...	23.674.000.000	— oct. —	663.900.000	— oct. ...	17.730.000.000
— nov. ...	22.986.000.000	— nov. —	660.900.000	— nov. ...	18.048.000.000

Emissions.

FRANCE (1) (millions de francs).

	Actions en augm. de capital	Oblig. des Sociétés	Actions nouvelles des sociétés	Total des émissions des sociétés	Bons de la Déf. Nat. et court terme	Oblig. de la Déf. Nationale	Oblig. des Chem. de fer
1913 moyen. mensuelle ..	47,1	96,5	76,3	219,9	—	—	—
1921 » » » ..	98,6	696,0	99,3	893,9	1.894,2	18,0	267,2
1922 » » » ..	73,7	1.075,4	32,0	1.181,1	741,5	—	213,4
1922 novembre ..	80,1	106,3	17,1	203,5	—	—	134,2
— décembre ..	66,8	1.226,8(2)	51,0	1.344,6	2.640,0	—	347,4
1923 janvier ..	102,2	3.083,6(2)	29,8	3.215,6	—	—	—
— février ..	161,0	589,4	54,9	805,3	—	—	—
— mars ..	114,7	58,5	27,6	200,8	—	—	—
— avril ..	174,5	216,8	37,5	428,8	3.361,0	—	977,4
— mai ..	208,2	304,3	51,5	564,0	—	—	—
— juin ..	184,2	2.039,6(2)	57,0	2.280,8	—	—	—
— juillet ..	97,8	91,9	31,2	220,9	—	—	—
— août ..	15,6	47,5	35,5	98,6	—	—	—
— sept ..	133,1	256,3	17,9	377,3	—	—	—
— octobre ..	82,9	38,3	38,0	159,2	—	—	—
— novembre ..	153,4	205,6	25,4	384,4	—	—	—

GRANDE-BRETAGNE (milliers de livres sterling).

Années	Emiss. du Gouvern. et municipalités	Emiss. d' Entreprises privées	Total	11 premiers mois	Emiss. du Gouvern. et municipalités	Emissions d'entreprises privées	Total
1922	459.228	125.723	584.951	1923	180.624	101.155	281.779
1921	300.137	92.663	392.800	1922	449.404	120.989	570.393
1920	183.626	297.624	481.250	1921	230.230	89.874	320.104
1913	85.281	162.956	248.237	1913	77.171	143.415	220.586

ALLEMAGNE (millions de marks).

	11 premiers mois			1920
	1923	1922	1921 Moy. de 11 mois	
Augment. de capital. marks papier.	203.872,0	34.352,0	16.539,0	6.893,7
Sociétés nouvelles par actions	109.648.400,0	10.644,0	4.073,1	1.062,6
Obligations, Emprunts (évaluat, marks or).	520,8(3)	106,6	297,0	105,0

(1) D'après le Bulletin de la Statistique Générale de la France. Valeurs nominales à l'exclusion (sauf pour 1913) d'actions d'apport et de titres déjà existants présentés sur le marché.

(2) Crédit Foncier : décembre 1922, 600 millions. Crédit National : janvier 1923, 3 milliards ; juin 1923, 2 milliards.

(3) Y compris emprunts publics dont « Emprunts or » et emprunts estimés en marchandises.

Loyer de l'argent.

	Taux de l'Escompte						Cours des Fonds d'Etat			Index-nombres des valeurs mobil. à revenus variables Base 100 (1 p ^r l'Allemagne) moyenne en 1920-1921 (2)					
	France (1)	Grande-Bretagne		Italie (1)	Et.-Unis		Alle- magne (1)	France 3 %	Grande- Bretagne Consols 2 ½	Etats- Unis 2 Lib. Loan conv. 4 1/4	France (3)	Gande- Bretagne (4)	Etats-Unis (5)		Allemagne (6) (base 1)
		(1)	bank bills 3 m.		(1)	(1)							Tim. mon. 30- 90 days	Ch. fer	
1913-14 moyenne.....	4	4	3 1/4	5 1/2	—	4	5	82,95	75,25	—	75	121	145	97	—
1918 —	5	5	3 1/2	5	4 1/2	6	5	62,00	61,50	97,26	—	—	—	—	—
1919 moyenne.....	5	5,2	4 3/4	5	4 3/4	5 3/4	5	61,85	54,00	95,40	93	129	112	122	0,40
1920 moyenne.....	5,8	6,7	6 3/8	6	6 1/2	7 1/2	5	57,25	47,00	87,85	114	112	102	110	0,74
1921 moyenne.....	5,7	6	5 1/8	6	6	6 1/4	5	56,90	47,75	89,05	86	88	98	90	1,26
1922 mars.....	5	4 1/2	3 1/4	6	4 1/2	4 3/4	5	57,40	55,30	97,57	81	87	107	107	2,56
— avril.....	—	4	2 3/4	—	—	4 1/4	—	57,45	58,56	99,52	80	94	113	112	2,53
— mai.....	—	—	2 3/8	—	—	4	—	57,00	58,30	99,60	83	96	114	115	2,29
— juin.....	—	3 1/2	—	5 1/2	4	—	—	58,00	56,50	100,00	83	94	113	114	2,23
— juillet.....	—	3	1 7/8	—	—	—	—	58,00	58,60	100,50	87	96	117	116	2,58
— août.....	—	—	2 1/4	—	—	4 1/4	6	59,40	58,87	100,35	94	98	122	120	3,87
— septembre.....	—	—	2 1/2	—	—	4 1/2	7	61,90	56,50	100,14	94	98	124	122	4,39
— octobre.....	—	—	2 3/8	—	—	4 3/4	8	59,00	57,25	99,25	99	100	124	123	8,99
— novembre.....	—	—	2 1/2	—	—	5	10	58,80	57,25	98,20	103	101	117	117	20,02
— décembre.....	—	—	2 5/8	—	—	—	—	59,35	57,75	98,25	105	102	115	119	29,77
1923 janvier.....	5	3	2 1/4	5 1/2	4	4 3/4	12	58,60	56,50	98,27	115	104	116	120	63,0
— février.....	—	—	2 1/2	—	—	—	—	58,33	57,20	98,33	120	103	120	125	135,0
— mars.....	—	—	—	—	4 1/2	5 1/4	—	58,15	58,70	97,60	117	105	120	128	100,0
— avril.....	—	—	2 1/8	—	—	—	—	57,50	59,38	97,15	119	107	117	124	145,0
— mai.....	—	—	2 1/8	—	—	—	18	57,60	59,00	97,50	121	105	111	118	241,0
— juin.....	—	—	2 1/2	—	—	—	—	57,00	58,75	98,00	129	105	110	115	811,0
— juillet.....	—	4	—	—	—	—	—	56,50	58,15	98,30	136	99	106	109	3.273,0
— août.....	—	—	3 1/4	—	—	—	30	56,90	58,50	98,40	141	98	106	111	36.389,0
— septembre.....	—	—	—	—	—	5 1/2	90	57,30	58,50	98,25	134	100	107	110	1.041 750,0
— octobre.....	—	—	3 1/8	—	—	5 1/4	—	55,70	58,35	97,55	137	99	107	107	268.762 000,0
— novembre.....	5	4	3 3/8	5 1/2	4 1/2	5	90	56,40	57,50	97,90	—	—	109	111	46.201**0 (7)

(1) Les taux en chiffres gras sont les taux des Banques d'Etat, les autres ceux de l'escompte libre, là où il en existe un cours officiel. (2) Indices publiés par le *Bulletin de la Statistique générale de la France*. (3) Calculés sur 25 groupes de valeurs diverses. (4) Calculés d'après les totalisations du *Bankers Magazine*. (5) D'après les moyennes mensuelles calculées par *Wallstreet Journal*. (6) D'après les indices hebdomadaires de la *Frankfurter Zeitung*. (7) * = 000.

Statistique et Population

Travail ; Reconstitution ; Population.

FRANCE. Situation dans les offices publics de placement.

Semaine finissant le :	Placem. pendant la semaine			Rest. à satisf.		Rapport par semaine des placem. aux dem. non satisfaites		
	à demeure	p. 1 sem. ou moins	Totaux	demandes d'empl.	offres d'empl.	à demeure	p. 1 sem. ou moins	Ensem.
1920 27 novembre.....	10.135	7.152	17.287	21.946	4.955	0,46	0,32	0,78
1921 26 novembre.....	10.177	13.654	23.811	19.439	5.856	0,52	0,70	1,22
1922 25 novembre.....	12.779	13.450	26.249	11.856	8.216	1,08	1,13	2,21
1923 29 septembre.....	18.382	13.364	31.746	9.079	11.164	2,02	1,48	3,50
— 27 octobre.....	15.640	13.645	29.285	11.223	10.119	1,39	1,51	2,90
— 17 novembre.....	13.788	13.112	26.900	11.255	8.790	1,22	1,17	2,39
— 24 novembre.....	13.583	13.421	27.004	11.228	8.471	1,21	1,19	2,40
restant à satisfaire :	au 27 oct 1923			au 24 novembre 1923				
	Départ. de la Seine		Autres départ.		Départ. de Seine		Autres départ.	
	demand.	offres	demand.	offres	demand.	offres	demand.	offres
Bâtiments et travaux publics.....	(1)	(1)	364	894	(1)	(1)	385	840
Constructions mécan., métallur.....	343	519	391	677	(1)	(1)	336	438
Manut. et manœuvres.....	(1)	(1)	1.169	499	(1)	(1)	1.129	364
Employés de Commerce et Bureaux.....	1.077	147	888	203	1.062	125	1.026	173
Industrie du vêtement.....	(1)	(1)	—	—	435	74	—	—
Agriculture.....	—	—	364	1.003	—	—	295	791
Services domestiques.....	580	408	857	2.501	601	346	850	2.159
	Tous départem.		Tous départem.		Tous départem.		Tous départem.	
Ensemble des autres group. prof ..	5.190		3.268		5.109		3.161	
Totaux.....	11.223		10.119		11.228		8.471	

Fonds de chômage (2). — Nombre de chômeurs bénéficiaires d'allocations.

1920 nov.	6.564	1921 août	28.665	1922 mai	5.207	1923 février ..	2.810
— déc.	39.522	— sept.	21.797	— juin	4.968	— mars	2.560
1921 janv.	63.962	— octobr.	14.322	— juillet	6.027	— avril	2.593
— février ..	89.039	— nov.	10.346	— août	4.325	— mai	2.209
— mars ...	91.225	— déc.	10.032	— sept.	3.074	— juin	2.067
— avril	84.896	1922 janv.	10.071	— oct.	2.649	— juillet	2.238
— mai	70.383	— février ..	9.249	— nov.	2.628	— août	1.575
— juin	47.331	— mars ...	8.474	— déc.	2.644	— sept.	1.324
— juillet ...	33.731	— avril	7.861	1923 janv.	2.674	— octobre ..	1.280
						— novembre	434

Principaux centres de fonctionnement des fonds de chômage :

	Chômeurs			Chômeurs	
	au 24 nov. 1923	au 27 oct. 1923		au 24 nov. 1923	au 27 oct. 1923
Seine.....	148	161	B.-du-Rhône.....	191	155
dont à Paris.....	(70)	(52)			

GRANDE-BRETAGNE. — Placement.

Période mensuelle finissant le :	Demandes d'emplois (moyenne journ.)	Offres d'emplois (moyenne journ.)	Placem. (moy. journ.)	Rapport des dem. des pl.		Chômage Assurance légale de chômage complet	Pourc. des chôm. dans les trad.-un.
				aux offres dem.	aux pl.		
1920 12 nov....	15.821	2.904	2.180	5,46	0,138	1920 26 nov... 415.000	3,7
1921 4 nov....	37.601	3.382	2.853	11,12	0,076	1921 2 déc.... 1.865.000	15,9
1922 6 nov. ..	23.315	2.612	2.120	8,93	0,091	1922 20 nov... 1.454.500	14,2
1923 3 sept....	25.738	2.893	2.391	8,91	0,093	1923 30 sept... 1.285.000	11,3
— 8 oct....	24.038	3.030	2.535	7,93	0,106	— 29 oct.... 1.298.000	10,9
— 5 nov....	16.289	2.396	2.845	6,72	0,175	— 26 nov.... 1.257.000	10,5

ALLEMAGNE. — Placement.

	Nombre mensuel			Rapport		Sans-travail secourus	Pourc. des chôm. assés les ayés.
	Demandes d'emplois	Offres d'empl.	Placem.	des d. aux off.	des pl. aux d.		
1920 oct.....	1.063.000	559.000	418.000	1,90	0,42	1920 1 ^{er} nov.... 361.000	4,2
1921 oct.....	890.000	698.000	525.000	1,27	0,78	1921 1 ^{er} nov.... 150.000	1,2
1922 oct.....	785.800	570.600	417.500	1,38	0,53	1922 1 ^{er} nov.... 23.900	1,4
1923 août.....	1.142.300	426.500	290.200	2,68	0,25	1923 1 ^{er} sept.... 244.000	6,3
— sept.....	1.380.900	343.100	241.800	4,02	0,18	— 1 ^{er} oct 532.400	9,9
— octobre....	1.660.100	276.900	215.000	5,99	0,13	— 1 ^{er} nov.... 932.700	19,1 (3)

(1) Demandes et offres sensiblement égales.

(2) Sur 264 fonds de chômage constitués, dont 31 fonds départementaux et 233 municipaux, à la date du 1^{er} déc. 1923, 2 fonds départementaux et 18 fonds municipaux fonctionnent.

(3) En plus, travail réduit : 47,3.

La Documentation vivante

Domages de guerre et Reconstitution des Régions libérées au 1^{er} novembre 1923.

POPULATION		MUNICIPALITÉS		ROUTES		kilom.
Popul. en 1914	4.690.183	Évacuées	3.256	Détruites	58.697	
— part. du fait		Rétablies	3.239	Remises en état	40.128	
de la guerre	2.615.116	ÉCOLES PRIMAIRES				
— actuelle	4.226.779	Avant la guerre	8.301	Ouvrages d'art:		
SOL		Rétablies	7.811	Détruits et endom...	6.123	
hectares		AGRICULTURE				
Dévasté	3.896.350	Terres à reconstit.	1.923.479	Réparés	4.723	
Débar. de projec.	3.149.817	Superficie labour.	1.609.780	VOIES FERRÉES		kilom.
Débar. de project., rés. et tranchées	2.937.414	Bâtiments		Détruites	2.404	
HABITATIONS		d'exploitation agricole :		Reconstituées	totale	
Détruites	347.101	Reconst. entier.	30.225	Ouvr ages d'art :		
Endommagées	536.152	Rendus prov. utilis.	21.183	Détruits.	1.503	
Réparées provis.	181.409	Réparés définitiv.	86.777	Reconstitués	totale	
— définit.	263.930	Constructions provisoires :		VOIES FERRÉES		kilom.
Reconst. entier.	30.973	En bois	20.134	Détruites	2.409	
Constructions provisoires et semi-provisoires.		En mat. de réempl.	2.856	Remises en état	1.944	
En bois	89.446	Baraquements	9.132	Ouvrages d'art :		
En matériaux de réemploi	42.230	USINES empl. au moins 10 ouv.		Détruits et endom-		
Baraquements	19.344	Sinistrées	9.332	magés	998	
		En exploit. part.	3.179	Rétablis définitiv.	846	
		— totale	4.662			

Constructions. — PARIS. — Demandes en autorisation de bâtir.

	Nomb. d'étages correspond. aux demandes			Nomb. d'étages correspond. aux demandes (1)			
	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	
1900 moy. men.	332	5	337	1922 novemb.	131	37	168
1905 —	428	7	435	— décemb.	111	42	153
1910 —	468	9	477	1923 janvier	158	49	217
1913 —	571	11	582	— février	232	102	334
1914 —	492	14	506	— mars	433	85	518
1915 —	17	13	30	— avril	280	72	352
1916 —	9	24	33	— mai	272	61	333
1917 —	7	26	33	— juin	211	59	270
1918 —	4	15	19	— juillet	255	58	313
1919 —	34	59	93	— août	199	67	266
1920 —	47	77	124	— sept	159	77	236
1921 —	56	45	101	— octobre	185	41	226
1922 —	131	53	184	— novembre	314	55	369

Mouvement de la Population.

	Naissances	Décès	Excéd. nais. pour 1.000 décès	Accroiss. annuel pour 1.000 hab.
1913 Année France	746.014	702.213	62	1,1
1920 — — — — —	834.411	674.621	237	4,1
— — — Paris	55.774	43.135	293	4,3
1921 Année France	813.396	690.373	168	3,0
1921 Année Paris	52.011	41.945	240	3,5
1922 Année France	759.846	689.267	102	1,8
1922 Année Paris	46.949	40.583	157	2,2
1923 1 ^{er} semestre France	395.863	352.239	124	2,2
1923 11 premiers mois Paris	42.735	36.358	175	2,4

(1) Chiffres approximatifs.

Production.

Houille et lignite (tonnes).

FRANCE	10 prem. mois.				Personnel ouvrier	
	1913	1921	1922	1923	en 1913	en 1923
Nord	5.678.300	11.097.063	12.630.288	4.634.511	34.000	44.398
Pas-de-Calais	17.145.900				96.700	108.665
Moselle	—	2.967.129	3.475.076	3.354.258	—	26.623
Centre	10.222.500	8.851.395	9.393.608	10.392.654	66.400	84.478
Autres régions	990.000	784.056	795.875	881.075	6.100	7.002
Totaux	34.036.700	23.699.643	26.294.847	31.724.088	203.200	271.166
Bassin de la Sarre	—	7.911.408	9.308.688	7.059.217	—	73.000

GRANDE-BRETAGNE	Houille	BELGIQUE	Houille
1923 10 Prem. mois	237.500.000	1923 10 Prem. mois	18.900.000
1922 —	207.680.000	1922 —	17.640.000
1921 —	123.970.000	1921 —	18.000.000
1913 moy. de 10 mois	243.400.000	1913 moy. de 10 mois	19.040.000

ETATS-UNIS	POLOGNE		
1923 10 Prem. mois	487.000.000	1923 8 Prem. mois	23.600.000
1922 —	312.480.000	1922 —	10.500.000
1921 —	384.710.000	1921 —	4.800.000
1913 moy. de 10 mois	431.000.000	1920 moy. de 8 mois	4.270.000

ALLEMAGNE	Houille	Lignite	TCHÉCO-SLOVAQUIE	Houille	Lignite
(lim. act. sans la Sarre)					
1923 2 Prem. mois (1)	3.286.000	8.289.000	1923 8 Prem. mois	7.800.000	11.060.000
1922 —	23.622.000	21.119.000	1922 —	6.800.000	13.100.000
1921 —	24.017.000	20.110.000	1921 —	7.900.000	13.900.000
1913 —	29.183.000	14.212.000	1920 moy. de 8 mois	7.400.000	13.100.000

FRANCE. — Minerais de fer (tonnes).

Régions	Extraction		Stock en fin oct. 1923	Person. ouvrier		Sels de potasse (tonnes de potasse pure k ² 0)	
	1913 moy. 10 mois	1923 10 pr. mois		en 1913	oct. 23	1923 10 prem. mois	1920 moy. de 10 m.
Lorraine	34.261.610	18.095.605	4.653.123	35.340	19.224	198.210	167.369
Normandie	638.960	615.955	260.716	2.808	1.458	—	131.152
Anjou-Bretagne ..	320.790	268.215	124.970	1.471	895	—	160.040
Pyrénées	328.210	163.731	27.794	2.168	955	1923 10 prem. mois	66.619
Autres régions	267.450	42.581	57.015	1.250	228	1922 —	52.293
Totaux	35.817.020	19.186.107	4.653.123	43.037	22.700	1921 —	37.305
						1920 moy. de 10 m.	38.390

Fonte et acier (tonnes).

FRANCE	Fonte	Acier brut	BELGIQUE	Fonte	Acier brut
1923 10 Prem. mois	4.217.600	3.958.800	1923 10 prem. mois	1.791.000	1.748.000
1922 —	4.102.000	3.646.000	1922 —	1.270.000	1.210.000
1921 —	2.766.000	2.480.000	1921 —	740.000	675.000
1913 moy. de 10 mois	4.340.000	3.960.000	1913 moy. de 10 mois	2.070.000	2.050.000

GRANDE-BRETAGNE	LUXEMBOURG				
1923 10 Prem. mois	6.395.000	7.202.000	1923 10 prem. mois	1.116.000	941.000
1922 —	3.934.000	4.760.000	1922 —	1.365.000	1.125.000
1921 —	2.098.000	2.840.000	1921 —	774.000	606.000
1913 moy. de 10 mois	8.690.000	6.590.000	1913 moy. de 10 mois	2.120.000	1.010.000

ETATS-UNIS	ALLEMAGNE				
1923 10 Prem. mois	34.790.000	37.850.000	1922 Année	6.600.000	9.150.000
1922 —	21.280.000	27.640.000	1921 —	7.500.000	9.000.000
1921 —	13.690.000	15.580.000	1920 —	5.550.000	7.710.000
1913 moy. de 10 mois	26.230.000	26.510.000	1913 —	18.890.000	15.310.000

(1) Non compris les arrondissements de Dortmund et de Bonn.

Transports.

FRANCE. — Recettes brutes des chemins de fer (francs).

Réseaux	kil. expl.	Périodes	Année		Différence pour 1923	
			1923	1922	sur recet. brut.	% p. kil.
Etat	9.049	1 ^{er} janv.-25 nov.	945.518.000	892.040.000	+ 53.478.000	+ 5.85
P.-L.-M.....	9.781	—	1.733.480.000	1.594.490.000	+138.990.000	+ 8.70
Nord	3.830	—	1.069.540.000	1.021.498.000	+ 47.042.000	+ 4.70
Orléans	7.469	—	892.367.000	829.494.000	+ 62.873.000	+ 7.57
Est	5.027	—	920.928.000	913.349.000	+ 7.577.000	+ 0.83
Midi	4.162	—	444.552.200	417.043.200	+ 27.509.000	+ 5.44
Alsace et Lorraine ..	2.262	—	449.379.000	441.144.000	+ 8.235.000	+ 1.87
Totaux.....	41.580	—	6.455.762.200	6.109.058.200	+346.704.000	+ 5.68

Moyenne journalière des wagons chargés sur les grands réseaux français (1).

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1919	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30.717	32.710
1920	30.121	31.454	28.429	33.369	21.063	35.018	34.334	35.425	36.189	37.512	37.627	34.447
1921	33.398	35.255	33.935	35.353	33.991	36.153	34.256	37.181	39.503	42.769	42.342	43.271
1922 (1)	45.665	47.740	49.732	47.394	48.914	49.604	49.173	50.857	54.353	48.595	57.115	55.848
1923	55.052	61.186	62.016	60.408	58.573	57.757	55.216	54.963	59.023	60.517	68.632	—

Mouvement des ports maritimes français (ensemble).

	Nombre de navires entrés	Tonnage débarqué		Tonnage embarqué		Evacuation	
		toutes marchand.	(dont charb.)	toutes march.	(dont cabot. national)	par voie ferrée	par navig. inter.
1923 octobre.....	3.775	3.078.200	(1.685.000)	682.200	(111.600)	1.708.200	604.100
— sept.....	3.848	2.746.500	(1.567.700)	640.600	(116.200)	1.516.700	480.600
— août.....	4.074	2.829.800	(1.458.700)	653.800	(107.180)	1.583.900	558.900
— juillet.....	4.206	3.288.300	(1.904.000)	619.200	(102.000)	1.759.500	692.800
— juin.....	4.250	3.457.100	(2.028.400)	702.600	(118.900)	2.012.500	675.100
— mai.....	3.992	3.548.700	(2.062.700)	635.100	(116.000)	2.058.800	669.800
— avril.....	3.684	3.069.300	(1.724.300)	619.200	(113.900)	1.736.000	644.800
— mars.....	4.149	3.560.100	(2.030.900)	732.100	(141.700)	2.168.200	516.200
— février.....	3.123	2.609.900	(1.436.500)	581.700	(101.400)	1.662.700	500.400
— janvier.....	3.608	2.917.800	(1.528.400)	683.300	(120.300)	1.624.000	534.200
1922 décembre.....	3.522	2.855.800	(1.529.300)	710.700	(130.400)	1.492.600	561.800
— novembre.....	3.459	2.650.400	(1.382.200)	629.500	(121.100)	1.439.500	531.700
— octobre.....	3.308	2.588.600	(1.313.600)	625.500	(101.800)	1.432.200	308.600
1922 mois moyen...	3.298	2.465.400	(1.285.300)	583.100	(100.400)	1.399.200	523.100
1921 —	3.580	1.722.900	(878.400)	544.600	—	1.182.700	308.600
1913 —	6.087	2.657.000	(1.146.200)	867.700	—	—	—

PAYS DIVERS. — Mouvement général des Ports maritimes (tonnage net en milliers de tonnes de jauge).

	Entrées					Entrées					
	France (2)	Gde-Bret.(2)	Etats-Unis(3)	Japon(3)		Allemagne(3)	France (2)	Gde-Bret.(2)	Etats-Unis(3)	Japon(3)	Allemagne(3)
1923 sept.....	3.711	4.367	—	—	2.768	1922 nov.....	3.220	3.769	5.915	2.846	1.744
— août.....	3.586	4.529	6.574	—	2.719	— oct.....	3.109	4.125	6.287	2.824	2.139
— juillet.....	4.445	4.628	6.843	3.404	2.857	— sept....	3.034	3.704	6.016	2.940	2.122
— juin.....	3.836	4.675	5.937	3.340	269.3	1922 moy. mle	2.955	3.611	5.433	2.988	1.858
— mai.....	3.728	4.333	5.969	3.397	2.743	1921 —	2.275	3.098	5.182	2.332	—
— avril.....	3.476	4.074	4.676	2.896	2.624	1920 —	2.399	3.043	5.344	2.178	—
— mars.....	3.488	3.682	4.674	3.302	2.706	1919 —	1.903	2.464	3.892	1.902	—
— février.....	2.571	3.099	3.878	2.725	1.992	1913 —	2.876	4.089	4.440	2.060	2.215
— janvier...	2.886	3.900	4.821	2.732	2.018	1913 —	2.876	4.089	4.440	2.060	2.215
1922 décembre.....	3.162	3.719	5.018	2.996	1.749						

(1) Chemins de fer d'Alsace et Lorraine compris depuis janvier 1922 seulement.

(2) Avec cargaison.

(3) Avec cargaison et sur lest.

Statistique et Population

FRANCE.

Commerce extérieur ; Frets maritimes.

	Tonnes métriques 10 premiers mois			Milliers de francs 10 premiers mois		
	1913	1922	1923	1913	1922 (1)	1923 (2)
Importations :						
Obj. d'alimentat.	4.375.774	4.098.032	4.556.564	1.439.169	4.632.561	5.949.862
Mat. néc. à l'ind.	30.778.641	36.333.069	38.983.179	4.032.801	10.641.560	16.163.223
(dont charbon)	(18.892.800)	(23.479.700)	(25.084.599)	(482.850)	(1.904.509)	(2.980.053)
Objets fabriqués	1.272.019	1.383.939	1.241.647	1.360.334	3.294.593	3.507.589
Totaux	36.426.434	41.815.040	44.781.390	6.832.304	18.568.714	25.620.674
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>				1.318.630	1.541.200	1.614.410
Exportations :						
Obj. d'alimentat.	1.157.522	733.547	1.057.876	667.095	1.450.303	2.533.857
Mat. néc. à l'ind.	14.777.147	15.378.351	16.279.712	1.522.691	4.652.738	7.378.496
Objets fabriqués	1.889.731	2.079.597	2.454.007	3.002.026	10.197.207	13.140.696
Colis postaux	27.875	21.273	25.568	447.138	1.076.236	1.323.201
Totaux	17.846.275	18.212.768	19.817.163	5.638.950	17.376.484	24.376.250
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>				1.088.320	1.390.120	1.535.570
<i>Déficit des Exportations. Pour cent des Importations</i>				18 %	10 % (4)	5 % (4)
<i>Excédent des Exportations. Pour cent des Importations</i>				—	—	—

	10 premiers mois		
	1913	1922	1923
Grande-Bretagne (milliers de livres sterling).			
Importations :			
Objets d'alimentation	238.271	384.570	416.928
Matières nécessaires à l'industrie	226.090	235.519	252.878
Objets fabriqués	162.617	190.494	213.177
Colis postaux et divers	2.540	2.557	4.477
Totaux	629.518	813.140	887.460
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>	3.059.460	3.605.460	4.096.300
Exportations :			
Objets d'alimentation	25.555	30.116	35.238
Matières nécessaires à l'industrie	57.917	82.422	110.167
Objets fabriqués	345.337	472.524	482.649
Colis postaux et divers	8.569	10.061	9.391
Totaux	437.378	595.123	637.445
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>	2.130.040	2.638.770	2.942.070
<i>Déficit des Exportations :</i>			
<i>Pour cent des Importations</i>	30 %	27 %	28 %

Etats-Unis (milliers de dollars).			
Importations :			
Ensemble	1.460.260	2.527.150	3.207.150
Exportations :			
Ensemble	2.005.280	3.107.340	3.342.610
Excédent des Exportations :			
<i>Pour cent des Importations</i>	37 %	23 %	4 %
Déficit des Exportations :			
<i>Pour cent des Importations</i>	—	—	—

(1) Chiffres rectifiés par l'Administration des Douanes.
 (2) Chiffres provisoires.
 (3) Cours moyen du change pour chaque époque.
 (4) Pour 1922 et 1923 les importations sont évaluées d'après les déclarations, les exportations le sont d'après les taux fixés pour 1922 par la Commission des valeurs. Toutefois, depuis le mois d'avril dernier, dans le but de rendre les évaluations plus comparables entre elles, l'Administration des Douanes, avant d'appliquer ces taux aux exportations de 1923, les met à jour en les affectant d'un coefficient correspondant à la variation moyenne constatée entre 1922 et 1923 des prix des importations.

La Documentation vivante

ETATS-UNIS. — Importation et Exportation d'Or.

	Dollars		
	Importations	Exportations	Exc. d'import.
Du 1 ^{er} août 1914 au 31 décembre 1920	—	—	880.000.000
— 1921 année	691.248.000	23.891.000	667.357.000
— 1922 année	275.170.000	36.875.000	238.295.000
— 1923 10 premiers mois	250.380.000	27.185.000	223.195.000
Excédent d'importation depuis le 1 ^{er} août 1914	—	—	2.008.847.000

ALLEMAGNE.

	Importations tonnes métriques		9 prem. mois	Exportations tonnes métriques		1923 (1)
	moyenne de 9 mois			moyenne de 9 mois		
	1913	1922		1913	1922	
Alimentation	8.775.378	3.805.164	2.716.805	4.026.186	1.082.142	756.314
Combustibles minér.	14.673.078	11.823.318	23.109.365	33.216.705	4.840.650	1.267.615
Minerais de fer	10.518.237	8.260.299	2.057.946	1.959.867	127.089	207.578
Prod. chim. pharm. col. etc..	359.667	197.271	145.435	1.152.216	693.675	570.841
Textiles (mat. et prod.)	974.223	622.143	448.686	299.502	133.083	163.316
Verre et verrerie	11.547	10.989	2.171	144.648	104.193	102.487
Fer et produits en fer	479.610	1.876.275	1.520.395	4.919.814	2.017.206	1.379.757
Machines	65.907	8.073	4.272	402.111	340.965	207.807
Prod. Electrotechn.	4.482	2.790	1.609	100.395	69.606	65.329
Divers	18.761.715	7.800.462	7.433.028	9.065.988	6.758.595	4.740.565
Totaux	54.623.844	34.406.784	37.439.714	55.287.432	16.167.204	9.462.209
Evaluation officielle, marks-or	8.370	4.650	—(2)	7.650	3.000	—(2)
en millions dollars	1.990	1.110	—	1.820	715	—

PAYS DIVERS (évaluations approximatives en millions d'unités monétaires et en millions de dollars au cours du change).

Belgique			Italie			Espagne		Suisse		Russie Soviét.				
9 pr. mois	mill. francs	mill. dollars	8 pr. mois	mill. lire	mill. dollars	7 pr. mois	mill. pesetas	mill. doll.	9 pr. mois	mill. francs	mill. doll.	7 pr. mois	mill. rouble	mill. doll.
1923	9.010	477	1923	11.540	540	1923	1.680	256	1923	1.556	293	1923	95	49
1922	6.450	517	1922	9.950	498	1922(3)	1.770	273	1922	1.356	261	1922	177	91
1913	3.478	671	1913	2.430	469	1913	756	146	1913	1.440	278	1913	790	407
						Exportations								
1923	6.097	323	1923	6.516	305	1923	853	130	1923	1.269	239	1923	71	37
1922	4.335	341	1922	5.600	280	1922(3)	847	130	1922	1.318	253	1922	33	17
1913	2.726	526	1913	1.674	323	1913	617	119	1913	1.032	199	1913	880	453

Frets maritimes.

Nombres indices du *Federal Reserve Bulletin* de Washington
Entre la côte Atlantique des Etats-Unis et les ports européens
Base 100 pour janvier 1920

	Indice général	Atl.		Méditer- ranée
		Roy.- Uni	franç.	
1923 octobre	22,9	23,4	24,4	20,3
— sept.	20,7	20,8	22,5	19,0
— août	20,0	20,1	22,2	19,6
— juillet	19,9	20,2	21,5	18,9
— juin	21,0	21,2	23,5	20,6
— mai	22,1	22,3	23,7	20,9
— avril	22,6	22,6	24,2	22,0
— mars	21,0	23,1	23,6	19,5
— février	21,1	21,8	22,6	20,6
— janvier	22,9	25,3	24,7	21,2
1922 décembre	24,4	27,1	25,6	21,8
— novembre	24,0	28,0	23,4	21,3
— octobre	22,7	25,3	23,9	21,6
1921 juillet	36,8	42,5	33,2	37,0
1920 janvier	100	100	100	100

Nombres indices de la *Chamber of Shipping* (publiés par le *Statist*)
Entre les ports de la Grande-Bretagne et diverses destinations
Base 100 pour moyenne de 1920

	Indice général	Eaux europ.		Etats- Unis	
		Inde	Inde	Inde	Inde
1923 novembre	27,30	30,80	29,07	27,28	
— octobre	27,33	29,50	27,03	27,89	
— septembre	26,43	30,05	24,29	21,40	
— août	25,03	29,08	23,56	28,42	
— juillet	27,61	31,46	27,69	28,60	
— juin	28,68	32,36	29,58	26,10	
— mai	30,77	32,97	29,96	24,12	
— avril	32,22	33,40	32,63	29,15	
— mars	29,37	34,97	29,09	26,39	
— février	28,91	32,23	23,86	25,94	
— janvier	29,41	32,04	29,00	27,60	
1922 décembre	31,04	33,21	29,66	29,29	
— novembre	29,92	34,54	27,61	24,46	
1921 juillet	37,59	38,59	31,48	37,30	
1920 moyenne	100	100	100	100	

(1) Chiffres incomplets par suite des événements de la Ruhr. — (2) Depuis mars 1923 il n'a plus été publié d'évaluation officielle en valeurs des importations et exportations. — (3) Chiffres rectifiés.

Prix. — Prix de gros; Indices.

FRANCE. — Prix de gros de certaines marchandises :

	cents	1923		1922	1921	1920	1919	1914
		fin novembre	fin oct.	fin nov.	fin nov.	fin nov.	fin nov.	fin juillet
Blé roux dispon. New-York bush		119 (1)	125 1/2	136	129 1/2	185 1/2	236 1/2	98 1/2
Coton Le Havre 50 kil.	fr.	862	685	452	325	280	511	78.50
Laine B. A. en suint Le Havre 100 kl. fr.		1.285	1.235	850	540	950	1.300	222.50
Fonte n° 3 P. L. Tonne départ	fr.	405	415	245	217.50	500	—	—
Caoutchouc Para Le Havre kil.	fr.	10,50	9,40	7.85	7.45	7.45	10.37	7.85

PAYS DIVERS. — Nombres indices des prix de gros : (2)

		1923			1922	1921	1920	1919	1914
		nov.	oct.	sept.	nov.	nov.	(max.)	nov.	juillet
<i>France.</i>									
Indice général (45mat.)		—	486,1	489,7	407,0	383,6	679,2	468,2	113,2
Denrées alimentaires :									
Aliments végétaux (8 mat.)		—	416,7	409,7	346,2	366,8	612,8	421,7	—
Aliments animaux (8 mat.)		—	493,7	498,5	430,3	390,8	616,3	500,1	—
Sucre, café, cacao (4 mat.)		—	463,3	544,5	366,1	343,4	474,2	287,4	—
Matières industrielles :									
Minér. et mét. (7 mat.)		—	473,1	462,2	365,7	332,6	608,0	387,1	—
Textiles (6 mat.)		—	668,6	651,0	548,0	453,6	1.111,7	726,2	—
Divers (12 mat.)		—	451,2	454,2	399,2	398,0	657,6	456,5	—
<i>Grande-Bretagne.</i>									
Indice général		132,4	127,7	127,8	130,6	136,7	266,1	231,0	82,4
Denrées alimentaires :									
Aliments végétaux		101,0	99,7	101,5	99,4	120,4	240,6	185,2	71,9
Aliments animaux		151,8	151,7	158,2	174,1	169,0	264,1	225,3	101,5
Sucre, café, thé		108,0	102,6	102,4	88,8	80,6	209,9	178,0	50,0
Matières industrielles :									
Minéraux et métaux		160,3	156,1	149,6	140,4	149,9	290,6	249,8	94,0
Textiles		159,8	139,8	140,3	146,2	149,3	297,7	273,7	83,1
Divers		114,3	114,9	114,0	123,1	130,7	267,7	243,4	81,7
<i>Italie.</i>									
Indice général		92,9	94,2	94,0	84,4	85,4	93,5	96,7	107,3
Aliments végétaux		109,9	110,6	108,9	104,9	106,7	105,9	107,8	107,7
Aliments animaux		109,7	113,6	110,1	102,5	95,7	115,9	117,4	124,3
Produits chimiques		69,7	69,6	70,3	69,5	71,8	82,9	86,9	107,1
Textiles		81,6	83,0	83,7	63,3	64,9	56,5	63,5	94,0
Minéraux et métaux		65,0	65,5	66,5	57,6	59,2	69,0	72,2	101,4
Mat. de construction		83,3	83,4	84,2	81,5	84,1	109,1	112,9	112,6
Produits végétaux		122,4	128,1	128,6	92,2	102,8	111,3	123,2	108,7
Divers		92,0	93,2	92,4	88,4	87,2	105,1	103,9	105,2
<i>Etats-Unis.</i>									
		1923		1922	1921	1920	1919	1914	
		nov.	oct.	nov.	nov.	mai(mai.)	nov.	juillet	
Céréales		31.061	30.554	28.630	22.808	56.965	47.529	21.086	
Viandes		16.865	16.943	17.045	13.132	21.884	19.144	12.979	
Laitages et légumes		23.878	22.087	22.516	24.062	28.963	28.731	17.244	
Autres aliments		20.478	20.410	18.657	17.831	25.246	24.167	10.440	
Habillage		39.356	39.365	37.072	30.783	53.696	51.408	20.834	
Métaux		22.948	23.249	23.536	21.768	30.994	26.711	15.691	
Divers		37.258	38.219	34.835	33.281	46.084	40.893	21.425	
Totaux		191.844	190.827	182.291	163.665	263.832	238.578	119.708	
<i>Allemagne</i>									
		1923			1922	1921	1920	1914	
		décembre (3)	novemb. (3)	octobre	déc.	janv.	janv.	juill.	
Indice général		1.617***	49.071.500*	182.952.500	1.674	42	21	20	1
Alimentation		1.687***	41.028.000*	100.667.360	1.448	38	20	20	1
Textiles; cuirs		1.743***	42.293.000*	215.778.470	2.898	58	23	26	1
Minér. et mét.		1.701***	89.978.000*	307.306.560	2.212	52	28	27	1
Divers		1.494***	33.398.000*	185.445.210	1.342	31	18	11	1
Prod. ind. finis		1.497***	41.682.300*	147.975.350	1.191	33	17	15	1

(1) Au cours du change fr. 82,19 les 100 kilos.

(2) Pour réduction des Indices à même base, voir ci-après tableau des prix et changes.

(3) * = 000.

La Documentation vivante

PAYS DIVERS. — Indices généraux avec réduction à parité du dollar (1).

	Belgique		Suisse		Espagne		Pologne		Japon		Etats-Unis 1914=100
	1914=100 Ind.		1914=100 Ind.		1913=100 Ind.		1914=100 Ind.		1913=100 Ind.		
1921 sept.	368	138	184	164	183	124	60.203	68	207	202	136
1922 sept.	364	137	165	161	174	138	152.365	74	193	186	144
1923 juillet.	504	128	175	160	170	126	3.069.970	93	192	187	158
— août.	529	125	173	162	171	121	5.294.680	93	—	—	156
— sept.	514	130	181	161	174	122	7.302.200	107	—	—	157

Indices des Prix de détail.

FRANCE. — Dépenses-indices en francs de la Statistique générale de la France, caractérisant la variation de prix de 13 denrées (2).

	Paris		France ent.						Als.-Lorr
	1923 3 ^e trim.		Nord	Est	Sud-Est	Midi	Ouest		
1923 novembre.	—	—	3.506	3.044	3.548	3.463	3.424	3.311	3.747
— octobre.	3.751	2 ^e	3.387	3.491	3.442	3.386	3.332	3.202	3.532
— septembre.	3.649	1 ^e	3.320	3.506	3.268	3.327	3.213	3.150	3.256
— août.	3.524	1922 3 ^e	3.135	3.264	3.091	3.101	3.103	2.995	3.185
1922 novembre.	3.191	1921 3 ^e	3.516	3.707	3.458	3.556	3.425	3.261	3.551
1921 novembre.	3.504	1920 4 ^e	max.	4.519	4.693	4.456	4.522	4.423	4.345
1920 nov. (max.)	4.577	3 ^e	—	3.898	4.117	3.859	3.884	3.777	4.530
1919 novembre.	3.015	1919 3 ^e	—	2.897	2.904	2.880	3.009	3.006	2.712
1918 octobre.	2.554	1918 3 ^e	—	2.446	2.485	2.356	2.607	2.460	2.305
1917 octobre.	1.982	1917 3 ^e	—	1.845	1.944	1.765	1.936	1.861	1.639
1916 octobre.	1.451	1916 3 ^e	—	1.420	1.461	1.379	1.436	1.456	1.363
1914 juillet.	1.075	1914 3 ^e	—	1.004	1.089	988	1.018	988	942

Alimentation et Coût de la vie (3).

PAYS DIVERS. — Indices ramenés à 100 (1 en ce qui concerne l'Allemagne) pour juillet 1914.

	France		Gde-Bretagne		Italie (Milan)		Etats-Unis		Allemagne (6)	
	Coût de la vie à Paris	Aliment.	Coût de la vie à Paris	Aliment.	Coût de la vie à Milan	Aliment.	Coût de la vie à New York	Aliment.	Coût de la vie à Berlin	Aliment.
1923 nov.	—	—	177	177	—	—	—	—	1.535*** (5)	862.000**
— oct.	—	—	349	175	173	502	502	—	13.671.000*	3.301**
— sept.	—	—	339	175	172	487	496	146	40.400.000	17.300.000
— août.	331	351	328	173	168	483	490	172	145	1.182.434
— juillet.	—	—	321	171	165	487	496	144	37.651	46.510
— juin.	—	—	331	169	162	491	502	142	7.650	9.347
— avril.	334	339	320	170	162	494	492	140.	2.994	3.500
— fév.	324	332	316	176	171	497	500	169	139	2.643
1922 nov.	300	315	297	180	176	505	516	170	142	446
— août.	289	313	289	179	172	491	498	166	136	70
— mai.	302	316	317	180	170	492	503	167	136	35
— fév.	291	324	307	186	177	522	562	167	139	20
1921 nov.	297	350	326	199	195	541	570	174	149	16
— mai.	307	364	317	219	218	578	598	179	142	9
1920 nov.	370	452	426	269	282	511	515	198	189	9
1919 juill.	238	289	261	208	217	280	310	175	186	—
1914 juill.	100	100	100	100	100	100	100	100	100	—

Réduction des indices ci-dessus à parité du dollar (1).

	France		Gde-Bretagne		Italie (Milan)		Etats-Unis		Allemagne (6)	
	Coût de la vie à Paris	Aliment.	Coût de la vie à Paris	Aliment.	Coût de la vie à Milan	Aliment.	Coût de la vie à New York	Aliment.	Coût de la vie à Berlin	Aliment.
1923 nov.	—	—	160	160	—	—	—	—	1,53 (6)	1,63 (6)
— oct.	—	—	108	163	161	118	118	—	0,88	0,72
— sept.	—	—	102	163	161	114	117	—	0,82	0,74
— août.	99	103	96	162	157	108	109	172	145	0,78
— juillet.	—	—	98	161	155	109	111	144	144	0,38
— juin.	—	—	108	160	154	117	119	170	142	0,35
— avril.	115	117	109	163	155	127	126	140	140	0,43
— fév.	108	111	101	170	165	124	125	169	139	0,53
1922 nov.	111	117	105	166	164	120	123	170	142	0,28
1921 nov.	120	136	133	163	160	125	130	174	147	0,40
1920 nov.	115	140	132	190	199	95	96	198	189	0,48
1919 juill.	178	217	196	190	199	173	191	175	186	—
1914 juill.	100	100	100	100	100	100	100	100	100	—

(1) Ou évaluation approxim. en monnaie-or de chaque pays aux cours des changes.
 (2) Pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile comest., pétrole, alcool à brûler : pour la consommation annuelle d'un ménage de 4 personnes. (3) Alimentation, chauffage, éclairage, habillement, logement. (4) Habillement compris depuis septembre 1922 seulement. (5) Indice hebdomadaire au 26 novembre 1923. (6) Résultat tenant principalement à ce qu'à l'époque, la cote officielle allemande du mark était maintenue à une valeur supérieure à la parité mondiale réelle.

Prix et Changes.

	Indices des prix de gros ramenés à 100 en juillet 1914 (1).					Valeur en dollars de 100 unités monétaires au cours des changes				Réduction des indices du présent tabl. à parité du dollar, cpte tenu des changes (3), et Pourcentage corresp. des prix par rapp. aux prix amér.							
	France	Gr.-Bret. (Sass-let)	Italie (prof. Bahl)	Etats-Unis (Review)	Allemag. (Frankfurter Zeitung) (4)	France	Gr.-Bret.	Italie	Allemagne	France		Grande-Bretag.		Italie		Allemagne	
										Réduct.	% des prix	Réduct.	% des prix	Réduct.	% des prix	Réduct.	% des prix
Pair	—	—	—	—	—	19,3	487	19,3	23,82	—	—	—	—	—	—	—	—
1914 juillet...	100	100	100	100	1 (1)	19,3	487	19,3	—	100	100	100	100	100	100	100	100
1915 —	143	129	142	104	—	18,5	478	16,6	—	137	133	126	121	123	118	—	—
1916 —	188	158	210	121	—	17,0	478	15,5	—	171	141	154	127	166	137	—	—
1917 —	273	215	331	177	—	17,4	481	14,3	—	237	134	211	119	241	136	—	—
1918 —	344	234	467	194	—	17,4	481	11,0	—	313	161	229	118	268	138	—	—
1919 —	356	250	395	195	—	14,5	447	11,7	—	267	137	229	117	239	123	—	—
1920 —	506	309	667	218	15(2)	8,1	387	5,9	2,53	214	98	244	112	203	93	161	74
1921 —	337	192	566	134	15(2)	7,8	363	4,5	1,31	143	107	143	107	139	104	92	66
1922 février...	313	160	612	138	46	9,2	442	5,2	0,44	144	104	145	105	154	112	87	63
— mars	314	162	581	142	54	9,1	437	5,1	0,35	148	104	145	102	155	109	81	57
— avril	320	164	574	139	67	9,2	441	5,3	0,34	153	110	149	107	157	113	83	60
— mai	323	164	570	140	74	9,2	445	5,8	0,34	153	109	150	107	155	111	106	76
— juin	332	164	585	142	79	8,7	445	5,0	0,32	149	105	150	106	152	107	107	75
— juillet	332	163	607	145	91	8,3	444	4,6	0,23	142	98	148	102	145	100	88	61
— août	337	157	622	145	140	8,0	448	4,5	0,12	139	96	145	100	145	100	75	52
— septemb.	336	155	634	144	291	7,7	444	4,3	0,07	135	94	141	98	140	97	86	60
— octobre	334	158	654	147	432	7,4	443	4,2	0,046	131	89	144	98	142	96	84	57
— novembre	359	158	649	152	945	6,8	448	4,6	0,016	127	84	146	96	155	102	63	41
— décemb.	369	157	631	155	1.674	7,2	461	5,1	0,014	139	90	149	96	167	108	98	63
1923 janvier...	395	158	627	155	2.054	6,7	465	4,9	0,012	141	91	151	97	166	107	100	65
— février	431	160	634	156	7.159	6,2	469	4,8	0,0025	138	88	154	99	158	101	75	48
— mars	433	161	639	160	6.770	6,5	469	4,8	0,0044	146	91	155	97	159	100	126	79
— avril	424	163	641	161	6.425	6,6	466	4,9	0,0047	145	90	156	97	165	102	127	79
— mai	415	160	632	161	8.237	6,7	466	4,8	0,0027	143	88	152	94	158	98	92	57
— juin	417	155	619	160	14.980	6,3	462	4,6	0,0013	136	85	147	92	147	92	83	52
— juillet	415	151	617	158	39.898	5,9	458	4,3	0,0006	127	80	142	90	136	86	101	64
— août	422	152	618	156	263.599	5,7	455	4,3	0,00009	124	79	142	91	138	88	108	70
— septembre	432	155	620	157	3.063.358	5,8	454	4,4	0,000008	131	83	145	92	142	90	99	3
— octobre	429	155	614	159	182.959*	6,0	452	4,5	0,***17	133	84	144	91	144	91	132	83
— novembre	—	161	—	160	49.071**	5,5	439	4,4	0,***77	—	—	145	91	—	—	159(5)	99

(1) Ramenés à 1 en juillet 1914 pour l'Allemagne. — (2) Chiffres non modifiés par la *Frankfurter Zeitung*; reconnus trop faibles.
 (3) Voir note (1) page précédente. (4) * = 000. (5) Voir note (6) page précédente.

II. — Statistiques générales.

Commerce général. — Froment (1).

	Exportations		Importations	
	Douze mois 1 ^{er} août-31 juillet		Douze mois 1 ^{er} août-31 juillet	
	1922-23 milliers de quintaux	1921-22 milliers de quintaux	1922-23 milliers de quintaux	1921-22 milliers de quintaux
Hongrie	13	193	Allemagne	9.492
Roumanie	75	810	Autriche	1.079
Canada	62.555	41.078	Belgique	11.025
Etats-Unis	40.552	54.005	Danemark	1.039
Argentine	36.860	30.946	France	13.115
Inde britannique	7.163	121	Gr.-Bret. et Irlande	49.005
Algérie	666	1.506	Grèce	3.113
Tunisie	250	404	Italie	32.029
Australie	8.500	26.515	Norvège	1.091
Totaux	156.624	155.668	Pays-Bas	5.886
(Importat. mêmes pays)	(6.339)	(9.663)	Suede	2.297
			Suisse	4.509
			Tchéco-Slovaquie	317
			Japon	3.507
			Egypte	16
			Autres pays	201
			Totaux	137.721
			(Exportat. mêmes pays)	(932)
				135.265
				(1.955)

Coton (1).

	Douze mois 1 ^{er} août-31 juillet		Douze mois 1 ^{er} août-31 juillet	
	1922-23 milliers de quintaux	1921-22 milliers de quintaux	1922-23 milliers de quintaux	1921-22 milliers de quintaux
	Etats-Unis	11.519	14.722	Allemagne
Inde britannique	6.473	5.738	Autriche	244
Egypte	3.252	2.563	Belgique	674
Totaux	21.244	23.023	France	3.141
(Importat. mêmes pays)	(1.178)	(1.025)	Gr.-Bret. et Irlande	5.648
			Italie	2.071
			Pays-Bas	242
			Pologne	539
			Tchéco-Slovaquie	603
			Canada	562
			Japon	5.853
			Autres pays	664
			Totaux	22.147
			(Exportat. mêmes pays)	(1.568)
				23.096
				(1.885)

Reconstitution des régions dévastées.

Nombre d'ouvriers du bâtiment occupés à la reconstruction des immeubles (2).

Départements	au 1 ^{er} janvier 1922			au 30 septembre 1922			
	Français et colon.	Etrang.	Totaux	Français	Colon.	Etrangers	Totaux
Aisne	18.595	7.195	25.790	32.086	1.391	22.333	55.810
Ardennes	6.275	4.077	10.352	7.533	494	9.956	17.983
Marne	8.288	3.763	12.051	15.002	930	17.082	33.014
Meurthe-et-Moselle	7.318	5.134	12.452	10.386	27	12.883	23.296
Meuse	6.318	7.441	13.759	8.759	147	15.935	24.841
Nord	33.817	12.332	46.149	41.597	408	19.789	61.794
Oise	5.299	1.016	6.315	7.458	66	2.232	9.756
Pas-de-Calais	15.235	8.149	23.384	28.068	833	22.303	51.204
Somme	9.793	4.075	13.778	14.267	981	11.329	26.577
Vosges	1.455	453	1.908	2.135	3	1.202	3.340
Totaux	112.313	53.625	165.938	167.291	5.280	135.044	307.615

(1) Institut international d'Agriculture de Rome, septembre 1923.

(2) Bulletin de la Statistique générale de la France, octobre 1923.

Statistique et Population

Population.

MAROC. — Recensement du 6 mars 1921.

Régions :	Européens et assimilés			Indigènes et métis		Population totale (en milliers)
	Français	autres	Total	Musulmans et Israélites (en milliers)	dont Israélites	
Chaouïa.....	21.189	17.021	38.210	355	14.161	393
Rabat.....	9.854	4.520	14.374	180	5.674	194
Doukkala.....	1.162	697	1.859	297	3.936	299
Abda.....	765	454	1.219	152	3.522	153
Mogador.....	490	265	755	135	9.737	136
Gharb.....	957	452	1.409	145	48	147
Meknès.....	2.855	1.158	4.013	412	9.855	416
Fez.....	2.007	395	2.402	265	7.684	268
Taza.....	1.275	483	1.758	176	5.347	178
Oudjda.....	5.897	2.985	8.882	108	1.391	117
Oued-Zem.....	295	136	431	42	275	42
Tadla-Zaïan.....	285	83	368	206	2.082	206
Marrakech.....	1.625	508	2.133	787	18.535	789
Agadir, Taroudant, Tizanes.....	130	10	140	192	2.055	192
Maroc (zone soumise).....	48.786	29.167	77.953	3.452	84.302	3.530
Maroc (zone non soumise).....	—	—	—	1.950	—	1.950

SYRIE ET LIBAN. — Recensement en 1921-1922.

Fédération syrienne

Communautés	Grand-Liban	Alaouites	Alep	Sandjak autonome d'Alexandrette	Damas	Djebel Druse	Ensemble
Sunnites.....	124.786	59.689	358.222	154.500	446.782	674	1.144.653
Chiïtes.....	104.947	—	—	—	8.857	—	113.804
Alaouites.....	1.278	153.398	—	30.000	5.202	—	189.878
Druses.....	43.633	—	—	—	4.362	42.686	90.681
Ismâliens.....	67	5.587	—	—	8.641	—	14.295
Musulmans.....	274.711	218.674	358.222	184.500	473.844	43.360	1.553.311
Maronites.....	199.182	4.430	1.897	—	975	—	—
Grecs catholiques.....	42.462	725	7.481	—	17.641	2.112	—
Arméniens catholiques.....	599	637	3.704	—	732	—	—
Syriaques.....	614	—	2.519	—	2.918	—	—
Latins.....	1.000	15	1.663	—	382	—	—
Chaldéens.....	45	—	717	—	95	—	—
Chrétiens unis.....	243.902	5.807	17.981	—	22.743	2.112	—
Grecs orthodoxes.....	81.429	33.903	2.868	—	30.338	4.639	—
Arméniens.....	375	1.565	2.953	—	4.264	—	—
Jacobites.....	337	—	664	—	6.901	—	—
Protestants.....	4.256	1.113	481	—	1.612	—	—
Chaldéens.....	83	—	—	—	—	217	—
Chrétiens séparés.....	86.480	36.581	6.966	—	43.115	4.856	—
Total des chrétiens.....	330.382	42.388	24.947	27.500	65.858	6.968	498.043
Israélites.....	3.503	—	6.686	—	5.956	—	16.145
Etrangers.....	20.250	—	2.652	—	48.664	—	71.566
Divers.....	17	—	—	—	—	—	17
Totaux.....	628.863	261.062	392.507	212.000	594.322	50.328	2.139.082

DEMANDEZ
NOTRE BROCHURE DE PROPAGANDE

Dr A. Carrel

PROBUS ET SON ŒUVRE

PROBUS

— Une discipline —
dans la République

Dr V. Le Lorier
POUR LA VIE —

Edition de la
LIBRAIRIE DES RÉNOVATEURS
5, rue Tronchet, PARIS (8^e)

Demandez-en de nombreux exemplaires,
pour vous, pour vos amis, pour tout le
monde.

Envoi franco contre un franc.

R. C. Seine 210.001 B.

Etablissements André BRULLIARD,
Saint-Dizier.

Le Gérant :
Alphonse NOËL

